

# RAPPORT D'ACTIVITE 2019

## **EDITO**

J'ai le plaisir de vous communiquer le rapport d'activité 2019 de la communauté de communes de Lacq-Orthez rédigé conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi que les textes en disposent, il appartient aux Maires d'en donner communication aux conseils municipaux en séance publique. Les conseillers communautaires de chaque commune se tiennent à votre disposition pour exposer l'activité de notre structure intercommunale.

Ce rapport d'activité, détaille pôle par pôle – développement économique, aménagement et animation du territoire, environnement et ressources - les actions de notre collectivité pour l'année 2019.

A travers la somme de ces réalisations, se dessinent on ne peut plus clairement les grands axes de notre politique communautaire.

En plus d'être une photographie de nos actions, ce document est un outil. Car si la vocation première de ce rapport est d'établir un bilan d'activité de notre collectivité, elle est aussi de vous livrer une information factuelle sur son fonctionnement. Ainsi, dans les premières pages vous trouverez quelques chiffres clés, un peu d'histoire, l'organisation des services et un rappel de nos compétences multiples et variées. Ce rapport d'activité vous présente également, en toute transparence, la situation comptable et budgétaire de notre collectivité.

Je vous souhaite une agréable lecture.

**Patrice LAURENT**  
**Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez**

# SOMMAIRE

## 1 - Pôle Développement économique

1. L'animation et les aides aux entreprises .....	4
2. La politique foncière.....	10
3. L'agriculture.....	13
4. Le commerce et l'artisanat.....	14
5. La contribution à la dynamique locale.....	15
6. Le tourisme .....	17

## 2 - Pôle Aménagement du territoire

1. Voirie.....	24
2. Eclairage public .....	26
3. Acquisitions de matériels et véhicules .....	32
4. Marchés à bons de commande .....	32
5. Espaces verts.....	33
6. Bâtiments.....	34
7. Urbanisme .....	44
8. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondation (GEMAPI)	48
9. Eau et assainissement.....	48

## 3 - Pôle Environnement

1. Les aides énergie.....	50
2. La production photovoltaïque .....	51
3. Le fonds dédié à l'agriculture .....	51
4. Le bilan à mi-parcours du PCAET .....	52
5. La gestion des déchets .....	52
6. Les risques technologiques et naturels .....	53
7. GEMAPI .....	54
8. La Trame verte et bleue .....	55

## 4 - Pôle Animation du territoire

1. L'enfance – L'enseignement .....	56
2. L'habitat.....	61
3. Les transports.....	64
4. La culture .....	66
5. Les politiques contractuelles .....	72

## 5 - Pôle Ressources

1. Les finances.....	77
2. La communication .....	81
3. L'informatique.....	83
4. Le personnel .....	85
5. La vie associative .....	87

# **1 - PÔLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Le budget 2019 consacré au développement économique a été largement réalisé. Les actions menées et les réalisations sont développées au travers des six chapitres suivants :

- 1 - L'animation et les aides aux entreprises
- 2 - La politique foncière
- 3 - L'agriculture
- 4 - Le commerce et l'artisanat
- 5 - La contribution à la dynamique locale
- 6 - Le tourisme

## **1. L'ANIMATION ET LES AIDES AUX ENTREPRISES**

### **1.1. Aides à l'immobilier d'entreprise**

#### **a) Soutien à l'investissement immobilier pour le développement de la SARL CHOUARD**

La SARL CHOUARD a été créée en 1989 et est implantée sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, à Artix, depuis 1999. Elle a investi et s'est accrue progressivement jusqu'à embaucher 17 personnes en 2019 et atteindre un chiffre d'affaires, en mars 2019, de 2 426 249 €.

La SARL CHOUARD, entreprise familiale, a une activité de production et de pose de charpentes traditionnelles et d'ossatures bois.

Il est à noter que M. CHOUARD est également le gérant de 2 autres entreprises implantées sur le territoire, Pyrénées Fermettes et Ossatures, implantée à Biron avec 6 employés et la SARL Conception Structure Bois qui compte 4 salariés à Artix.

Le projet portait sur l'extension des locaux administratifs d'environ 110 m<sup>2</sup> pour l'accueil de 7 postes de travail et d'une salle de réunion. Ce projet faisait suite à une augmentation régulière de l'activité depuis plusieurs années, l'entreprise se retrouvant alors à l'étroit dans sa configuration actuelle. De plus, 2 embauches étaient attendues rapidement, 4 pouvant suivre si le développement se poursuivait.

Le projet est estimé à 201 707,90 € HT, le permis de construire ayant déjà été obtenu. Quant à l'enveloppe de dépenses éligibles, elle est estimée à 200 085,80 € HT.

Le conseil communautaire, réuni le 4 novembre 2019, a décidé d'octroyer une aide de 20 008 €, soit 10 % d'une enveloppe de dépenses éligibles retenue à hauteur de 200 085,80 € HT. Le conseil départemental a retenu la même enveloppe éligible et a abondé l'aide communautaire de 20 008 € (10 %).

#### **b) Soutien à l'investissement immobilier de la SCI JULGUI au profit de la SARL B.G.M.S METALLISATION**

La SCI JULGUI porte le projet d'investissement immobilier nécessaire au lancement de l'activité B.G.M.S Métallisation. Le dirigeant majoritaire de la SCI JULGUI et de B.G.M.S Métallisation, en cours de constitution en 2019, est M. Julien COSTEDOAT, dirigeant de B.G.M.S à Os-Marsillon.

Créée en 2000, l'entreprise B.G.M.S a été reprise en 2014 par M. Julien COSTEDOAT, alors salarié. Initialement en location sur Artix, l'entreprise a fait construire un nouveau bâtiment en 2016 sur la commune d'Os-Marsillon. L'entreprise employait à ses débuts 6 salariés, puis 9 au moment de la reprise pour arriver à un effectif de 13 personnes à ce jour.

Soucieuse de pérenniser son activité, l'entreprise souhaite développer une structure de métallisation pour compléter son activité. Le projet sera porté par une nouvelle SARL, B.G.M.S Métallisation.

La création de B.G.M.S Métallisation est directement en lien avec B.G.M.S et s'inscrit dans une volonté de pérennisation et de développement de l'entreprise. L'objectif est d'optimiser les prestations de réparation de pièces de B.G.M.S en s'appuyant sur le procédé de métallisation. Ce procédé permettra également de renforcer des pièces et ainsi d'améliorer leur résistance, en projetant du métal en fusion ce qui permet ensuite de pouvoir retravailler la pièce.

B.G.M.S Métallisation créera 4 emplois minimum : un chargé d'affaire, un métalliseur / projeteur, 2 rectifieurs. B.G.M.S Métallisation sera équipée d'une cabine de métallisation, d'une cabine de sablage, d'un tour et d'une rectifieuse. L'investissement lié à la production représente 232 900 € HT.

B.G.M.S a acheté un terrain limitrophe de l'entreprise de 1 500 m<sup>2</sup> pour implanter son nouveau site afin de mutualiser certaines ressources et s'affranchir du transport des pièces. Le nouveau bâtiment fera 685 m<sup>2</sup>.

L'ensemble du projet immobilier, acquisition du terrain comprise, est estimé à 743 912,70 €. L'enveloppe de dépenses éligibles est de 694 959,49 €.

Le conseil communautaire, réuni le 4 novembre 2019, a décidé d'octroyer une aide de 69 496 €, soit 10 % de l'enveloppe de dépenses éligibles retenue à hauteur de 694 959,49 € HT.

### **c) Soutien à l'investissement immobilier pour la société PAYSIA VERT via la SCI ENOLA**

La SCI ENOLA, gérée par M. Yannig BERNARD, porte un investissement immobilier, zone Louis à Orthez, en vue d'accueillir la SARL PAYSIA VERT, créée en 2011, dont M. BERNARD est également le dirigeant.

La SARL PAYSIA VERT est aujourd'hui en location à Biron et réalise des prestations d'élagage, principalement pour les professionnels (60 %) et en particulier pour EDF, mais aussi pour des particuliers (40 %).

La SARL a souhaité à l'avenir occuper des locaux fonctionnels lui permettant d'avoir de meilleures conditions d'accueil des salariés, mais aussi de développer son activité vers le bois de chauffage. Le bâtiment, d'une surface d'environ 360 m<sup>2</sup>, comprendrait une grande partie « atelier » et 50 m<sup>2</sup> de locaux tertiaires et sanitaires.

Au-delà de l'aspect diversification de l'entreprise, cette activité lui permettra de confier de nouvelles missions à des salariés pour qui l'activité d'élagage sera devenue trop pénible. En effet, cette activité est très physique et requiert beaucoup de sérieux au regard des conditions de sécurité. L'entreprise cherchait, en 2019, deux élagueurs, avec beaucoup de difficulté.

L'estimation du projet immobilier s'élève à 320 307,65 € HT. L'enveloppe de dépenses éligibles est de 254 960 € HT.

Le conseil communautaire, réuni le 9 décembre 2019, a décidé d'octroyer une aide de 25 496 € HT, soit 10 % d'une enveloppe de dépenses éligibles retenue à hauteur de 254 960 € HT.

**d) Soutien à l'investissement immobilier pour la SARL ACM via la SCI CAMPORA**

La SCI CAMPORA, gérée par M. Jean-Paul CAMPORA, porte un investissement immobilier, zone du Pont Taulat à Viellenave d'Arthez, en vue de donner plus d'espace à la SARL ACM, créée en 2012, dont M. CAMPORA est également le dirigeant.

Ce projet consiste à créer une surface couverte de stockage de matières premières de 470 m<sup>2</sup> dans la continuité de l'atelier actuel (1 000 m<sup>2</sup>), celui-ci recevant une nouvelle machine liée à la diversification de la société ACM, spécialisée dans la serrurerie et la métallerie pour le bâtiment et l'industrie. Cette nouvelle machine (d'un coût de 132 500 € HT) va permettre de réaliser des marchés pour ses besoins propres et en sous-traitance pour des prestations de découpe et pliage au laser mais également d'effectuer un travail plus rapide et plus précis.

Ce développement conduira à l'embauche d'un métallier soudeur – opérateur machine courant 2020, et selon les marchés, d'un second en 2021.

La SARL ACM travaille à 70 % pour des professionnels et à 30 % pour des particuliers.

L'investissement immobilier est estimé à 50 000 € HT.

Le conseil communautaire, réuni le 9 décembre 2019, a décidé d'octroyer une aide de 5 000 €, soit 10 % d'une enveloppe de dépenses éligibles retenue à hauteur de 50 000 € HT.

**1.2. Animation économique et accueil de jeunes entreprises**

Le service animation et aides aux entreprises a continué les actions engagées depuis la reprise du réseau de pépinières d'entreprises en septembre 2016, programme d'animations au sein des pépinières d'entreprises et ouvert à tous, mais aussi développement d'animations / rencontres entre entreprises en pépinières et d'actions de prospection pour dynamiser et faire connaître le réseau.

**a) Le programme d'animations économiques**

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019, 23 animations ont été organisées, 8 à Artix, 6 à Biron, 5 à Monein, 4 à Orthez.

110 personnes se sont déplacées pour y assister, hors intervenants.

Date	Lieux	Thème
11/01/2019	Artix	Vous pensez intégrer plus de numérique dans votre entreprise, comment réussir cette transition numérique
25/01/2019	Biron	RSE, vecteur d'éco ; atelier participatif sur les bénéfices de la RSE autour de loi PACTE (octobre 2018)
08/02/2019	Monein	Atelier financement complémentaire et alternatif à la banque
22/02/2019	Artix	Rencontre des entrepreneurs
08/03/2019	Orthez Pôle I.Etech	Pourquoi adhérer à un OCA
22/03/2019	Artix	Vous venez de recevoir vos documents comptables. Face à ces données qui récapitulent l'activité de votre entreprise, pas toujours facile d'y voir clair ! Que comprendre et que retenir pour piloter votre entreprise au quotidien,
05/04/2019	Biron	Chef d'entreprise et prévoyance
19/04/2019	Artix	Rencontre des entrepreneurs
03/05/2019	Monein	Structurer sa démarche commerciale avec outils faciles
17/05/2019	Pôle I.Etech	Comprendre et être accompagné dans l'utilisation du compte personnel de formation (CPF)
07/06/2019	Artix	Améliorer sa gestion du temps et son efficacité professionnelle
14/06/2019	Biron	Manager la motivation pour soi et ses collaborateurs
28/06/2019	Monein	Réussir ses négociations achats ou comment contribuer à l'apport de valeur dans son entreprise
12/07/2019	Artix	Rôle du mangeur, intégration d'un salarié et formalités administratives
26/07/2019	Biron	Rencontre des entrepreneurs du territoire
06/09/2019	Monein	L'open data ? Ou communiquer sur les réseaux
20/09/2019	Artix	Le pitch commercial
04/10/2019	Biron	Prendre la vague de la transformation digitale pour piloter mon entreprise
18/10/2019	Pôle I.Etech	Réaliser sa réponse à un marché public, déposer son offre sur les plateformes de dématérialisation et facturer sur chrorusPro
31/10/2019	Artix	Rencontre des entrepreneurs du territoire
15/11/2019	Biron	Pour la réussite de votre projet de création d'entreprise : Tirez les bonnes ficelles !
29/11/2019	Pôle I.Etech	La santé et la sécurité au travail : un enjeu plus que réglementaire
13/12/2019	Monein	La gestion du stress du dirigeant

Le programme d'animations fait l'objet d'une préparation trimestrielle.

### **b) La formation**

La communauté de communes a repris les marchés de formation détenus par Eurolacq Entreprises. Cependant, la réglementation ne l'autorise à honorer des prestations que sur son territoire et pour ses administrés. Le personnel de l'association, transféré à la communauté de communes, a continué à assurer ces prestations.

Ces prestations peuvent aussi bien être des actions de formation dans le cadre de sessions collectives que des accompagnements dans le cadre de suivis individuels.

Voici les marchés honorés en 2019 générant 7 450 € HT de recettes et 449 € HT de dépenses, hors frais de personnel :

Intitulé du Marché	Acheteur
Lot 7 ATL (Atelier Pôle Emploi) : Dordogne, Landes, Lot et Garonne, Pyrénées-Atlantiques	Direction Régionale de Pôle Emploi Aquitaine, Limousin, Poitou Charentes
LOT n° 15 : Créa 40 - 64 Conseil à la création ou reprise d'activité	AGEFIPH

Ainsi, 36 personnes ont bénéficié d'un accompagnement ante-crédation.

### **c) L'accueil en pépinières**

#### **▪ Les entreprises hébergées en pépinières**

Au 31/12/2019 :

- 13 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises généraliste à Artix (bureaux + ateliers)
- 5 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises généraliste à Biron (bureaux + ateliers)
- 5 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises généraliste à Monein (bureaux + ateliers)
- 3 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises artisanale à Arthez-de-Béarn (ateliers équipés de vestiaires et d'un bureau).

26 entreprises occupent les locaux du réseau de pépinières.

Parmi les dirigeants (y compris cogérants), on compte 26 hommes, 3 femmes.

Les recettes en termes de loyers et charges s'élevaient à 235 214 € HT en 2019.

#### **▪ L'accueil de porteurs de projet**

Dans le cadre de son activité et dans la perspective de capter de nouveaux prospects à l'entrée en pépinières, le service animation et aide aux entreprises, ainsi que le service artisanat commerce, reçoivent des porteurs de projet à différents stades de maturité de leur projet. Certains sont également orientés vers la bourse aux locaux de la communauté de communes de Lacq-Orthez, vers les dispositifs et partenaires du développement économique (consulaires, Région, associations) et vers le programme Leader porté par le Pôle métropolitain Pays de Béarn.

### **d) L'accueil en espace de travail partagé et de coworking**

La communauté de communes de Lacq-Orthez compte un espace de travail partagé et de coworking à Orthez, au Pôle I.Etech, et à Artix à la pépinière d'entreprises.

Cette offre de service permet à toute entreprise, salarié, porteur de projet, indépendant, etc. de bénéficier d'un espace professionnel fonctionnel en dehors du domicile et de l'entreprise. Cela peut permettre à un indépendant sans local de recevoir un partenaire ou un client dans un endroit professionnel, à une jeune entreprise de démarrer avec des charges minimisées en n'utilisant le bureau que les jours nécessaires, etc.

Cela constitue donc une offre de service complémentaire en terme d'accueil d'entreprises. Parallèlement, cela permet de faire connaître notre offre d'immobilier d'entreprises.

L'utilisation se fait donc à la demande, sur réservation. Il est possible de réserver et d'utiliser un bureau individuel ou un espace de travail dans un bureau partagé ou la salle de réunion.

En 2019, 13 personnes avaient une convention d'utilisation active ; les utilisations sont très variables, de l'utilisation très ponctuelle à l'utilisation régulière. Cela représente 186 jours d'occupation.

Cette activité a généré une recette de 3 523 € TTC.

### **e) Le test d'activité : l'accueil en coopérative d'activité et d'emploi**

Depuis avril 2018, la communauté de communes de Lacq-Orthez a souhaité développer son offre de service en terme d'accompagnement à la création d'activité. Elle a conclu à cet effet un partenariat avec la SCIC Pau-Pyrénées, porteuse d'une coopérative d'activité et d'emploi. Cet outil complémentaire permet à des porteurs de projet de pouvoir tester en situation réelle une activité économique avant de se lancer seul et de façon indépendante.

L'objectif pour le territoire : être en capacité de proposer des outils et dispositifs complémentaires pour accompagner au mieux l'initiative entrepreneuriale.

A cet effet, 14 réunions d'informations collectives se sont déroulées en 2019.

9 personnes ont été rencontrées et 3 comités d'agrément ont été tenus en 2019.

5 contrats d'appui au projet d'entreprise (CAPE) ont été signés : 3 d'une durée de 6 mois et 2 d'une durée 12 mois reconductibles.

## **1.3. Actions transversales de services aux entreprises**

### **a) La signalétique économique**

Depuis 2015, la communauté de communes de Lacq-Orthez a lancé les études nécessaires à la mise en place d'une signalétique économique harmonisée sur l'ensemble du territoire.

Après une première phase consistant à la mise en place de la signalisation routière de jalonnement et de rabattement vers les zones d'activité en 2017, 2019 a vu l'implantation de la signalisation de position des zones d'activité, marquant l'entrée et la sortie des 23 zones et 4 plateformes industrielles du territoire pour un budget de 68 934 €.

### **b) Territoire d'industrie**

En 2019, Lacq-Orthez est l'un des 136 « Territoires d'industrie » au sein d'un espace interrégional allant de Lacq à Pau et Tarbes, désormais intitulé LACQ – PAU - TARBES.

Le territoire d'industrie LACQ – PAU – TARBES fait partie des territoires pilotes, un des premiers à contractualiser avec l'Etat en juillet 2019.

Lancée le 20 septembre 2018, l'initiative « Territoire d'Industrie » constitue le volet territorial de la politique industrielle du gouvernement. L'objectif est d'accompagner une centaine de territoires qui souhaitent faire de l'industrie un axe fort de leur développement. Il s'agit de coordonner au niveau local les outils de l'action publique au service des entreprises et d'articuler les différents leviers nécessaires à leur croissance : attractivité des métiers, accès aux compétences, attractivité des territoires, accès aux infrastructures et aux réseaux, etc.

Le pilotage associe les élus locaux, l'industrie, les conseils régionaux et l'Etat.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a fait remonter plusieurs projets industriels locaux et le projet d'extension de la plateforme Chemstart'up en vue de faciliter l'obtention de cofinancements publics.

## **2. LA POLITIQUE FONCIERE**

Les sommes totales allouées à la politique foncière en 2019, hors budgets annexes, se sont élevées à 146 718 € en dépenses et 133 022 € en recettes.

En intégrant les budgets annexes des zones d'activité, le montant total des recettes liées aux ventes s'élève à 876 101 €.

### **2.1. Les dépenses**

#### **▪ Pardies : acquisition de parcelles pour l'implantation de la déchetterie**

Trois parcelles d'une superficie totale de 2 142 m<sup>2</sup> ont été acquises à la commune de Pardies pour un montant de 1€ afin de compléter l'assiette foncière de la déchetterie.

#### **▪ Echange**

##### **→ Artix : acquisition de parcelles agricoles**

Afin de pouvoir réaliser un échange dans le but d'acquérir la parcelle AB 313 à Lacq, la communauté de communes de Lacq-Orthez a acheté 7ha 24a 45ca de terrains classés en zone agricole sur la commune d'Artix, pour un montant de 68 822 € à M. Philippe REY-BEDBEDER.

##### **→ Lacq : acquisition d'une parcelle pour l'implantation de Chemstart'up 4**

La parcelle cadastrée, sur la commune de Lacq, AB 313 d'une superficie de 2ha 29a 10ca a été acquise afin de pouvoir répondre à des besoins de développement et d'accueillir de nouveaux projets à proximité de Chemstart'up 3. En effet, la communauté de communes ne disposait plus de réserves foncières dans ce secteur.

La propriétaire de cette parcelle, Mme DE BREBISSON, a souhaité un échange de terrains plutôt qu'une vente. Pour cela, la communauté de communes de Lacq-Orthez a acquis 7ha 24a 45ca de terrains classés en zone agricole sur la commune d'Artix afin que cette surface serve de monnaie d'échange pour l'acquisition du terrain à Lacq.

L'échange de parcelles situées sur la commune d'Artix appartenant à la communauté de communes de Lacq-Orthez a été réalisé avec Mme DE BREBISSON afin d'acquérir la AB 3013.

La soulte de cet échange due par la communauté de communes était de 22 836 €.

#### **▪ Viellenave d'Arthez : Les Fruits de Trouffette**

La communauté de communes de Lacq-Orthez a acquis le terrain et le bâtiment appartenant à la commune de Viellenave d'Arthez afin de vendre l'ensemble à Mme OLIVEIRA conformément au contrat administratif signé en 2004. Il s'agit de la parcelle A 377 d'une superficie de 2 511m<sup>2</sup> et du bâtiment édifié sur cette parcelle. La communauté de communes a acquis cet ensemble pour 1 €.

### **2.2. Les recettes**

#### **▪ Artix - Centre Michel Carval : société APPOLO**

La société APPOLO représentée par MM. GIBOUT Bernard et LATRILLE Patrice est une société d'informatique spécialisée dans le développement Web et mobile d'applications métier avec des clients venant de domaines variés tels que les chambres consulaires, des collectivités territoriales ou des sociétés du bassin.

Elle a acquis le lot 6 du centre Michel Carval vendu par CONTINENTAL CHIMITECH. L'acquisition du lot 7 composé d'un bureau d'une superficie de 45,57 m<sup>2</sup>, contigu au lot 6, lui a permis de disposer d'environ 150 m<sup>2</sup> de bureaux au total. Le prix de vente a été fixé à 40 000 €.

- **Artix : société OLANO**

Dans le cadre de ses projets de développement (investissements d'environ cinq millions d'euros prévu), la société OLANO SERVICES a souhaité acquérir la parcelle cadastrée, sur la commune d'Artix, AE 559 d'une superficie de 1 765 m<sup>2</sup> située zone Eurolacq 1.

Cette parcelle restera en partie boisée et ne sera utilisée que dans sa partie attenante à la société, ceci pour maintenir un espace tampon entre les bâtiments industriels et la maison située sur la parcelle AE 189. Le prix de vente a été fixé à 20 € HT/m<sup>2</sup>, soit 35 300 € HT.

- **Baigts-de-Béarn**

Afin de régler un problème d'évacuation des eaux pluviales sur la zone du Balagué, la commune a acquis la parcelle cadastrée A 1027 d'une superficie de 191 m<sup>2</sup> appartenant à la communauté de communes de Lacq-Orthez pour 1€.

- **Lacq : garage FERREIRA**

M. FERREIRA était locataire, par crédit-bail, d'un terrain appartenant à la communauté de communes de Lacq-Orthez et situé à Lacq, cadastré AC 40 d'une superficie de 2 330 m<sup>2</sup>. M. FERREIRA a demandé la levée d'option du crédit-bail et la vente a eu lieu moyennant le prix forfaitaire de 500 € défini dans le contrat.

- **Viellenave d'Arthez : Les Fruits de Troufette**

Mme OLIVEIRA occupait, par l'intermédiaire d'un crédit-bail signé en 2004 pour une durée de 15 ans, un bâtiment d'environ 247 m<sup>2</sup> et son terrain d'assiette sur la commune de Viellenave d'Arthez (A 377). Le crédit-bail étant arrivé à son terme, Mme OLIVEIRA en a fait l'acquisition comme prévu dans le contrat.

Cette clôture de crédit-bail génère une recette de 2 163 €.

## **2.3. Les zones d'activité**

### **a) Zone Eurolacq 2 - Artix, Labastide-Cézéracq, Labastide-Monréjeau**

- **Société ALTERNATIVE FONCIERE**

Le lot 6G, d'une superficie de 2 726 m<sup>2</sup>, a été acquis par la société ALTERNATIVE FONCIERE au prix de 65 €/m<sup>2</sup> HT, soit un total de 177 190 € HT. Cette société porte la création de trois bâtiments qui seront revendus en vente futur d'achèvement (VEFA) pour 500 m<sup>2</sup> au CREDIT AGRICOLE, pour 200 m<sup>2</sup> à l'étude notariale MATTEI ET ASSOCIES et pour 250 m<sup>2</sup> au cabinet comptable CER FRANCE.

- **Société PREVENTION DES RISQUES ET DE SURVEILLANCE MEDICALE (PRISSM)**

La société PRISSM, actuellement locataire à Mourenx dans des locaux très vétustes, souhaite conforter sa présence sur le territoire en investissant dans la construction d'un local neuf. Pour cela, elle a choisi de s'implanter sur le lot 2A, zone Eurolacq 2, d'une superficie de 1 985 m<sup>2</sup> situé en entrée de zone. Ce lot a été vendu au prix de 60 €/m<sup>2</sup> HT, soit un total de 119 100 € HT.

- **Société AUTAA**

La société AUTAA, déjà implantée à l'entrée de la zone d'activité, a souhaité acquérir le lot 7 d'une superficie de 1ha 14a 93ca, ce qui lui permettrait de réaliser un bâtiment de 5 000 m<sup>2</sup> afin de développer une offre logistique. Ce projet permettra le recrutement d'environ 5 personnes. Le prix de vente a été fixé à 35 € HT/m<sup>2</sup>, soit 402 255 € HT.

- b) Zone N'haux- Arthez-de-Béarn**

- **Société SCI-CNM**

Le lot 4 d'une superficie de 497 m<sup>2</sup> a été cédé à la SCI-CNM afin de construire un bâtiment de 115 m<sup>2</sup> divisé en trois cellules commerciales. L'une est destinée à accueillir un salon d'esthétique et les deux autres seront proposées à la location-vente. Cette transaction a généré une recette de 10 934 € (HT).

- c) Zone de la Plaine - Os-Marsillon**

- **Société BGMS**

En 2014, le conseil communautaire autorisait la vente d'une parcelle pour l'implantation de la société BGMS zone de la plaine à Os-Marsillon. La société souhaite développer une offre de métallisation. Pour cela, elle doit agrandir son bâtiment de 550 m<sup>2</sup>. Elle a donc acquis une emprise de 1 500 m<sup>2</sup> de la parcelle AD301 moyennant la somme de 33 000 € HT.

- d) Zone Deus Poueys – Labastide-Cézéracq**

- **Société CAPL**

Cette société fait du contrôle technique automobile et poids lourds. Une grande partie de sa clientèle provient du bassin de Lacq et d'Orthez. Pour cela, M. DULUC, directeur, souhaite s'installer sur la zone Deus Poueys à Labastide-Cézéracq. Afin de compléter son emprise, M. DULUC a acquis une emprise appartenant à la communauté de communes de Lacq-Orthez de 680 m<sup>2</sup> pour un prix de 600 € HT.

Afin de tenir compte de la présence de réseaux sous cette emprise, cette vente a été conclue moyennant la création d'une zone non aedificandi pour qu'il n'y ait pas de construction sur les réseaux et d'une servitude d'accès à cette emprise pour les agents de la communauté de communes et les concessionnaires afin que les réseaux soient toujours accessibles (24h/24- 7j/7).

## **2.4. Orthez : ancienne Papèterie des Gaves (Saïca)**

- **En 2017**

L'établissement public foncier local (EPFL) Béarn Pyrénées a acquis pour le compte de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'ensemble immobilier Saïca pour un montant de 500 000 €. Une convention de portage financier de 8 ans a été signée entre l'EPFL et la communauté de communes de Lacq-Orthez.

- **En 2018**

L'ensemble des bâtiments du site, d'une superficie totale de 11ha 23a 85ca, a été démolé et une étude de programmation a permis de définir les grandes lignes du projet d'aménagement. Ce projet a été le point de départ pour la réalisation des dossiers de demande de subventions.

## ▪ En 2019

La Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA) a été retenue en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération : suivi de la rédaction des dossiers réglementaires et obtention des autorisations administratives, consultation pour les différentes maîtrises d'œuvre (zone d'activité, passerelle et zone de renaturation), suivi des travaux et commercialisation pour un montant de 133 760 € HT.

Une équipe de maîtrise d'œuvre a également été désignée pour réaliser les études urbaine, paysagère et technique. Il s'agit du groupement représenté par THAL ARCHI et comprenant ETEN ENVIRONNEMENT, APICAL PAYSAGISTE et OTCE (VRD) pour un montant de 53 040 € TTC.

Le bureau d'études ETEN ENVIRONNEMENT a par ailleurs été retenu afin de réaliser les études environnementales pour un montant de 18 984 TTC.

La procédure de mise en compatibilité du PLU d'Orthez a été lancée.

D'un point de vue financier, une promesse de vente a été signée avec le CENTRE HOSPITALIER DES PYRENEES pour la vente d'une superficie d'environ 5 250 m<sup>2</sup> au prix de 294 000 € TTC.

Le Département 64 et la Région Nouvelle Aquitaine ont octroyé une subvention d'un montant de 950 000 € chacun pour l'ensemble du projet.

Des demandes de subventions ont été faites au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du fonds LEADER.

### **3. L'AGRICULTURE**

#### **3.1. Les marchés de producteurs de pays**

Dans le cadre de la promotion des producteurs locaux auprès des consommateurs, la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé d'organiser des marchés de producteurs de pays. En s'associant à cette démarche portée par la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, les élus de la communauté de communes ont souhaité favoriser le maintien de l'emploi et le développement de ce secteur économique. Le respect de la charte « Marchés des producteurs de pays » vise à garantir aux consommateurs que les produits proposés proviennent directement et exclusivement des producteurs eux-mêmes.

En 2019, cinq marchés ont eu lieu sur notre territoire, respectivement à Lucq-de-Béarn, Mourenx, Orthez, Monein et Arthez-de-Béarn. Les producteurs ont proposé des assiettes dégustation très appréciées par les visiteurs. Le succès de ces manifestations est grandissant, les marchés d'Orthez et Monein arrivant dans le top 10 en terme de fréquentation des marchés organisés sur notre département.

#### **3.2. Autres subventions octroyées**

L'association IFOCAP Adour, qui est un institut de formation ouvert à l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural agréé par le ministère de l'agriculture, a perçu une subvention de 2 000 € afin de l'accompagner dans la réalisation de ses missions (formation, accompagnement, recherche et développement).

Une subvention d'un montant de 2 850 € a été octroyée au comice agricole de Lagor, une partie de cette subvention étant consacrée à l'association des éleveurs de blondes d'Aquitaine du territoire.

#### **4. LE COMMERCE ET L'ARTISANAT**

La collectivité est engagée depuis juin 2011 dans une opération collective de modernisation (OCM) de l'artisanat et du commerce. La seconde tranche a débuté en juillet 2013 et concerne tout le territoire hors la ville d'Orthez. Ce dispositif permet aux artisans et commerçants de bénéficier d'aides dans le cadre d'une création d'entreprise ou d'un projet de développement :

- aide au conseil architectural,
- aide au bilan-conseil,
- aide financière pour la réhabilitation ou l'aménagement de locaux et la modernisation de l'outil de travail.

En 2019, 51 487 € d'aides ont été attribués à 9 projets d'entreprise représentant au total 621 837 € d'investissements. 4 emplois ont été créés ou vont être créés suite à ces investissements.

La tranche 2 de l'OCM s'est terminée le 9 juin 2019 conformément à la convention FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) avec l'Etat.

Sur les 598 784 € prévus pour l'ensemble des actions de fonctionnement et d'investissement entre 2013 et 2019, 514 467 € ont été dépensés.

Plus spécifiquement sur les aides directes aux entreprises, ce sont 57 établissements qui ont été soutenus sur ces 6 années pour un montant total de 400 463 € (soit 70 000 € financés par la communauté de communes – le reste provenant de l'Etat, la Région et le Département). En retour, 5,3 millions d'€ ont été réinjectés dans l'économie locale via l'investissement dans le matériel de production et les locaux professionnels des commerçants et des artisans.

Au vu du bilan positif de l'OCM, les élus intercommunaux ont décidé, dans le cadre du budget primitif 2020, de maintenir un dispositif de soutien financier aux commerçants et artisans. La collectivité ne bénéficiant plus du soutien de l'Etat, de la Région et du Département, il sera donc nécessaire de refonder le règlement pour recentrer l'intervention de la communauté de communes en fonction de ses moyens et de ses propres objectifs.

Afin de compléter ce dispositif, la communauté de communes de Lacq-Orthez a soutenu l'activité de l'ADIE pour un montant de 4 950 €. Cette association permet d'aider au financement de projets portés par des personnes qui n'ont pas accès aux crédits bancaires « traditionnels ».

Les foires (Mourenx et Artix) et les marchés à thème (« Noël à Mourenx » et « Noël à Artix ») ont été réalisés à hauteur de 167 610 €.

La manifestation « Terrasses en Scène » créée en 2018 a été renouvelée en 2019 pour un coût de 6 000 €. 24 concerts musicaux ont été organisés (contre 18 en 2018) sur les terrasses de 18 cafés, restaurants et salons de thé (contre 14 en 2018), répartis sur 9 communes de la communauté de communes. L'objectif est de valoriser le commerce local, booster l'économie et animer les centres-villes/bourgs pour les locaux et les touristes en dehors des grandes manifestations.

Le dispositif « La Boutique à l'essai » mis en place à Orthez a été renouvelé suite au départ de la gérante d'une activité de prêt-à-porter en juin. Un appel à candidature a donc été relancé en octobre 2019. Grâce notamment au partenariat avec la Fédération Nationale, des loyers de locaux commerciaux ont été négociés et des baux dérogatoires ont été instaurés.

Nouvelle initiative sur Orthez, le service commerce, en partenariat avec le service plaçage de la Ville, a organisé 2 marchés nocturnes en juillet et en août 2019 qui ont rencontré un

franc succès. Environ 4 000 personnes ont flâné entre les 50 stands et les rayons des magasins restés ouverts pour l'occasion. L'ambiance d'un centre-ville animé et festif a été saluée par tous. En 2020, il était envisagé de développer l'évènement avec l'organisation de 3 marchés nocturnes en juillet et en août.

Le soutien aux offices de commerce et d'artisanat du bassin de Lacq et d'Orthez à hauteur de 55 000 € chacun a permis de valoriser l'offre locale en diffusant d'importantes campagnes de communication (annuaires des professionnels -180 adhérents à Orthez et 220 adhérents sur le bassin de Lacq-, guides thématiques, etc.), en créant des animations commerciales et en proposant une visibilité pour les adhérents sur les foires de Mourenx et Artix. Ces associations développent également les réseaux professionnels en organisant des rencontres thématiques et des formations.

Un dispositif de soutien aux commerçants impactés par les travaux du Cœur de Ville d'Orthez a été mis en place. L'objectif était de proposer des indemnités pour compenser le préjudice économique subi par les entreprises dans ce contexte de fortes contraintes. En 2019, 3 demandes ont été instruites. Les commerçants ont tous accepté les propositions d'indemnisation émises par le conseil communautaire sur avis de la commission spécifique d'indemnisation. Les 74 627 € attribués se répartissent comme suit :

- 27 353 € à LA BOULANGERIE BEAUFUME (sur la base des bilans comptables 2017 et 2018),
- 20 000 € à FRED COIFFURE (bilan comptable 2017),
- 20 000 € à TABAC DES HALLES (bilans comptables 2018).

## **5. LA CONTRIBUTION A LA DYNAMIQUE LOCALE**

Au-delà des questions d'investissement, la communauté de communes de Lacq-Orthez a soutenu, en 2019, de nombreuses initiatives dans le domaine économique mais également des associations et organisations qui travaillent au quotidien au développement du territoire ainsi qu'à l'insertion économique.

Ainsi, le montant attribué en 2019 s'est élevé à 709 810,83 €, somme qui inclut les cotisations/participations statutaires et les subventions aux associations.

Parmi les bénéficiaires de ces aides, on peut noter, entre autres, pour les associations en charge de l'animation économique :

- **Lacq Odysée** : l'association a bénéficié d'une subvention de 61 100 €.
- **Lacq Plus** à qui une subvention de 12 825 € a été attribuée.
- **Chemparc** : la participation statutaire pour Chemparc s'est élevée à 80 000 €.
- **Plate-forme d'initiative locale (PFIL) Initiative Béarn**

Elle soutient les créateurs de petites entreprises en leur accordant un prêt d'honneur. Une subvention de 6 300 € lui a été attribuée en 2019.

- **Les unions locales de syndicats du complexe industriel :**

Une subvention globale de 12 825 € a été accordée aux trois organisations syndicales présentes sur le complexe industriel.

Enfin, la collectivité a versé une subvention de 3 000 € à la SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) Pau Pyrénées, partenaire du réseau des pépinières d'entreprises pour la mise en place d'un maillon complémentaire dans la chaîne de la création d'activité.

Quant aux associations œuvrant pour l'insertion économique, en ont été destinataires :

- **Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance des Pyrénées-Atlantiques** : la subvention s'est élevée à 10 000 €.
- **Job Express** qui a bénéficié d'une subvention de 5 508 €.
- **Centre social Lo Solan**

L'association Lo Solan mène des actions en faveur de l'insertion dans la vie professionnelle et des activités à caractère éducatif et de formation.

La communauté de communes Lacq-Orthez lui a alloué une somme de 29 926,80 € pour réaliser les actions suivantes :

- 19 227 € pour l'auto-école associative code et conduite, afin de permettre à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle et/ou sociale d'accéder à la mobilité par le biais de la formation au code de la route et à la conduite, ce qui facilitera d'autant plus leurs recherches d'emplois.
- 2 070,60 € pour la lutte contre l'illettrisme, pour répondre aux besoins et aux demandes de formation de la population du bassin d'emploi Lacq-Oloron-Orthez notamment en direction des femmes et des jeunes déscolarisés.
- 8 629,20 € pour l'espace bien-être et solidaire. Cette action vise à un accompagnement autour de la valorisation de l'image auprès de personnes en démarche d'insertion sociale et professionnelle.

- **Association Transition, porteur du PLIE du bassin de Lacq**

L'association TRANSITION, créée le 8 mars 2000, déclarée au Journal Officiel, a pour objet d'animer et de gérer diverses missions visant à contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation ou en voie d'exclusion du marché du travail, ainsi que toutes actions favorisant le développement local, l'économie solidaire et l'emploi.

Le PLIE, plateforme partenariale sur le territoire, réunit les acteurs concernés autour d'objectifs quantitatifs et qualitatifs pour faciliter l'accès à un emploi durable à des personnes en « difficulté ». Il assure une ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant à la construction de parcours vers l'emploi pour les participants.

Pour atteindre son objet, il se fixe les axes suivants, déclinés en actions concernant le public, les entreprises et le territoire :

- animation et ingénierie territoriale,
- structuration et coordination des parcours,
- intégration du poste de mission clauses d'insertion dans les marchés publics.

Il conçoit des projets qui concourent à l'amélioration et à la diversification de l'offre d'insertion. Il mobilise les acteurs dans des dynamiques de projets innovants.

Il apporte une plus-value aux dispositifs et outils existants. Il utilise la complémentarité des différents acteurs sur le territoire en reconnaissant le rôle de chacun. Il anticipe préventivement les interventions.

Pour 2019, la collectivité a apporté son concours pour un montant total de 147 840 € avec comme axes d'intervention :

- Pour un montant de 123 515 € :
  - Animation territoriale et ingénierie territoriale,
  - Structuration et coordination des parcours,
  - Intégration du poste de mission clauses d'insertion dans les marchés publics.
- Pour un montant de 14 325 € :
  - Financement d'actions spécifiques : la gestion du poste d'entretien du centre Yves Dréau, poste mutualisé entre la Mission locale, le Greta Béarn-Soule et la communauté de communes de Lacq-Orthez.
- Pour un montant de 10 000 € :
  - Financement de la plateforme mobilité.

#### • **Mission Locale Jeunes Mourenx**

Les objectifs de la Mission locale jeunes des territoires de Mourenx-Oloron-Orthez sont :

- de coordonner, favoriser et promouvoir toutes actions et initiatives destinées à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, en s'attachant en priorité à prendre en compte les publics les plus défavorisés du territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- d'associer les publics à la conception des actions qui sont mises en place pour eux,
- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale d'insertion les concernant,
- de susciter une concertation permanente entre l'association et tous les partenaires qui ont un rôle à jouer dans la réalisation de ces objectifs en vue de relayer, renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci dans le cadre de leurs compétences propres. La Mission locale pourra être amenée, dans certains cas et sous réserve de l'accord de son conseil d'administration, à développer des actions spécifiques intéressant tout ou partie des territoires concernés,
- d'accompagner les politiques de développement économique de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- de suivre l'accompagnement des jeunes en emploi d'avenir,
- d'organiser les rencontres de l'emploi,
- de développer le plan d'actions de l'espace métier Aquitaine (EMA).

La communauté de communes de Lacq-Orthez s'est donc engagée en 2019 à soutenir l'objectif général que la Mission locale s'emploie à mettre en œuvre, à savoir l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans. Elle a apporté son concours pour un montant total de 204 315,83 €.

## **6. LE TOURISME**

### **6.1. La promotion du tourisme - Office de tourisme (OT) Cœur de Béarn**

Suite à la loi NOTRe du 7 août 2015, la promotion du tourisme est devenue une compétence obligatoire des communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec notamment la création d'un office de tourisme (OT) intercommunal.

Par délibération en date du 26 septembre 2016, la communauté de communes de Lacq-Orthez a approuvé ses statuts.

**Par délibération en date du 9 décembre 2019, la communauté de communes de Lacq-Orthez a approuvé la signature de la convention de partenariat et d'objectifs qui court du 01/01/2020 au 31/12/2022.** La communauté de communes lui délègue

les missions touristiques d'accueil, d'information, de promotion et de commercialisation.  
**Pour l'année 2019, une subvention de 418 000 € lui a été attribuée.**

Le comité de direction est composé de 15 membres répartis en deux collèges : celui des élus de la communauté de communes (8 titulaires et autant de suppléants) et celui des professionnels (7 membres titulaires et 6 suppléants). **En 2019, 5 comités de direction ont eu lieu : 05/03, 13/05, 26/09, 04/11 et 03/12.**

**Une nouvelle demande de classement en deuxième catégorie a été faite par délibération en date du 04/11/2019** et il a été obtenu par arrêté du 24/02/2020 pour 5 ans.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a financé en investissement **quatre bornes d'information touristiques** : Monein en 2014 (vitrine OT), Arthez-de-Béarn en 2015 (vitrine de la bibliothèque), Mourenx en 2016 (Mix) et Orthez en 2018 (vitrine OT). Coût de fonctionnement 2019 : 4 710,36 €.

Le lancement de la maîtrise d'œuvre pour les **travaux pour l'antenne de l'OT à Orthez** a eu lieu le 14/04/2017 et le lancement effectif des travaux le 08/12/2017.

La maîtrise d'œuvre a été confiée le 10/04/2017 au groupement TARAN / GUILBOT et AQUITEN (16 826,40 € HT), pour le contrôle technique à SOCOTEC (2 870 € HT) et pour la coordination SPS à VEGEIS (1 224 € HT).

Les marchés travaux se sont élevés à 184 852,57 € HT pour l'aménagement du rez-de-chaussée, la réfection des façades et l'aménagement de l'entrée.

L'OT a ouvert ses portes au mois de juin 2018.

Les travaux extérieurs de la façade ont été reportés en raison d'une demande d'enfouissement des réseaux (délibération 12/11/2018 pour participation de la communauté de communes de 14 746,91 €). **Les travaux d'enfouissement ont débuté le 18/03/2019 pour se terminer le 08/11/2019. Le ravalement de la façade a commencé le 18/11/2019 pour se terminer le 11/02/2020.**

Mandaté 2019 : 38 437,39 €.

Une demande de subvention FEADER a été sollicitée pour un montant de 71 778,96 € (délibération du 21/03/2018). La convention attributive de subvention a été reçue le 10/12/2019 pour un montant de 72 576,83 €.

## **6.2. Les aides au classement touristique**

Afin de promouvoir une image qualitative du territoire, le règlement d'intervention économique de la communauté de communes de Lacq-Orthez prévoit trois types d'aides au tourisme :

- aide au classement des hébergements touristiques,
- aide au classement des restaurants au titre de « maître restaurateur »,
- aide à l'obtention du label Cuisinerie gourmande.

L'aide accordée s'élève à 60 % pour une dépense plafonnée à 800 € TTC (coût de la visite d'accréditation) et à 40 % pour une demande de renouvellement. En contrepartie de l'aide allouée, l'hébergeur s'engage à être partenaire de l'Office de Tourisme Coeur de Béarn pendant 5 ans.

**En 2019, 11 propriétaires ont été aidés** par la collectivité pour le classement de leurs hébergements touristiques ou de leur restaurant **pour un montant total de 862 €.**

TYPE D'AIDE	BÉNÉFICIAIRES	COMMUNE	CLASSEMENT	MONTANT AUDIT	AIDE
CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME	ALLEMAND Florence	ORTHEZ	3*	130,00 €	78,00 €
CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME	RANQUE LABASSE Monique	CASTEIDE-CAMI	2*	150,00 €	90,00 €
CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME	KNEPPERS Lambert	CESCAU	3*	150,00 €	60,00 €
CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME	GRECO Michel	MONEIN	3*	150,00 €	90,00 €
CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME	COSTEDOAT Alain	BALANSUN	3*	150,00 €	90,00 €
CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME	COURTIADE Albertine	LAA MONDRANS	3*	160,00 €	64,00 €
CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME	GOARRE Patrice	BIRON	2*	150,00 €	90,00 €
CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME	DE LESTAPIS Wanda	LACQ	3*	150,00 €	60,00 €
CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME	LEON Frédéric	LUCQ DE BEARN	4*	150,00 €	60,00 €
CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME	GALIPIENZO Mireille	BELLOCQ	3*	150,00 €	90,00 €
CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME	M. et MME RUSSIER	ORTHEZ	2*	150,00 €	90,00 €

### 6.3. Taxes de séjour

#### a) Taxe de séjour récoltée

**Dernière délibération en vigueur : 25/06/2018.**

Catégories d'hébergements	Taxe de séjour
Palaces	0,90 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme <b>5 étoiles</b>	0,90 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme <b>4 étoiles</b>	0,90 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme <b>3 étoiles</b>	0,70 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme <b>2 étoiles</b> , villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,50 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme <b>1 étoile</b> , villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,40 €
Terrain de camping/caravanage 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 h	0,40 €
Terrain de camping/caravanage 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,22 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	5 %

Taxe collectée du 01/03 au 31/10 au réel.

**Montant récolté en 2019 : 39 257,78 €.**

35 332 € ont été reversés à l'OT Cœur de Béarn.

**b) Taxe additionnelle à la taxe de séjour (TATS) du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques (CD64)**

La communauté de communes de Lacq-Orthez reverse 10 % de la taxe de séjour au Conseil départemental au titre de la taxe additionnelle. **TATS 2018 versée en 2019 : 2 521,15 €.**

**6.4. Participation à l'AADT**

L'Agence d'attractivité et de développement touristiques du Département 64 (AADT64) assure la promotion du Béarn et du Pays basque et participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du schéma touristique départemental.

**La participation 2019 à l'AADT s'est élevée à 9 163,20 €.**

**6.5. Base de loisirs Orthez-Biron**

**a) Bilan de la saison 2019**

Les tarifs sont identiques depuis 2014 : adulte et à partir de 13 ans 3€, enfant (2 à 12 ans inclus) 1,5€, tarif réduit (groupes 10 pers, étudiant, demandeur d'emploi, PMR sur présentation d'un justificatif) 2,5€, abonnement adulte 30€, abonnement famille 60€, centres de loisirs CCLO gratuité, pédalos ½h 3€ les 2 places et 6€ les 5 places, paddle 9€ l'heure.

La baignade surveillée sur la plage de la base de loisirs a été ouverte du 29/06 au 01/09 tous les jours de 11h à 19h.

La période d'ouverture comprenait 65 jours. Il y a eu 16 jours de pluie et 8 jours de canicule.

Au niveau du poste de secours :

- des petites interventions dans l'eau.
- aucune intervention des pompiers.
- des petites interventions sur la plage : petites blessures, coup de soleil et de chaleur, piqûres d'insecte...

**Bilan de fréquentation :**

	2017		2018		2019	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
<b>Adultes</b>	10 169	30 507	10 832	32 496	10 770	32 310
<b>Enfants</b>	6 092	9 138	6 843	10 264,5	6 472	9 708
<b>Tarif réduit</b>	1 773	4 432,5	3 236	8 090	1 493	3 732,50
<b>Abt adulte</b>	6	180	15	510	46	1 380
<b>Abt famille</b>	7	420	8	480	1	60
<b>Pédalos</b>	758	2 274	952	2 856	995	2 865
<b>TOTAL</b>	<b>18 805</b>	<b>46 951,50</b>	<b>21 886</b>	<b>54 696,50</b>	<b>19 777</b>	<b>50 055,50</b>

**L'espace aquatique a été fréquenté par 19 777 personnes pour une recette totale de 50 055,50 €.** La fréquentation a baissé de 10,66 % par rapport à 2018 (- 2 109 personnes).

La fréquentation moyenne par jour est de 304 personnes.

La fréquentation journalière maximale est de 888 personnes (841 en 2018).

Il y a eu 14 journées de moins de 100 personnes, 38 journées entre 100 et 500 personnes et 13 journées de plus de 500 personnes.

**23 centres de loisirs hors territoire CCLO ont été accueillis ce qui représente 758 personnes.**

**La communauté de communes de Lacq-Orthez a obtenu le label Handiplage niveau 2 pour 5 ans à compter du 21 mars 2017.**

La structure ludique gonflable aquatique Aquazone s'est installée sur le lac pour 3 années (2017 à 2019).

#### **b) Frais de fonctionnement de la base de loisirs**

Les frais de fonctionnement (hors animations) se sont élevés à **63 721,13 € HT** : fournitures d'entretien et de petit équipement, contrats, maintenance, entretien, assurances, locations, fourniture de sable, fournitures plage, contrôle ARS de l'eau, entretien du plan d'eau (épandage nautex, arrachage de la jussie), etc.

Le label tourisme et handicap pour les pontons de pêche a été renouvelé pour 5 ans le 4 octobre 2018.

#### **c) Investissements réalisés**

- Terrain multi-sports : 47 989 € HT,
- Pyramide de cordes : 14 580,50 € HT,
- Mobilier : 18 481,10 € HT,
- Sonde à ultra-sons : 8 000 € HT,
- Ponton flottant : 4 144,80 € HT,
- Moteur bateau : 1 479,17 € HT.
- Service espaces verts : jardin zen 11 720 €, chemin de long du gave 11 275 €, zone de stockage 8 168 €, bancs pierres 3 920 €, plantations 2 512 €.

**Total : 94 674,57 € HT**

#### **d) Loyers base de loisirs**

- Ski nautique : 4 512,80 € HT et TTC,
  - Buvette plage : 833,34 € HT et 1 000 € TTC,
  - Topwatt : 1 829,39 € TTC,
  - Fermages : 1 423,63 € HT et TTC,
  - Tir à l'arc : 300 € TTC,
  - Gaule orthézienne : 300 € TTC,
  - Aquazone : 3 000 € HT et 3 600 € TTC.
- Total : 12 199,19 € HT et 12 965,85 € TTC.**

#### **e) Animations base de loisirs**

##### **• La fête du lac samedi 15 juin 2019**

- Programme avec parcours découverte et lots à gagner :
  - Cours de yoga de 9h à 12h30.
  - Jeux pour enfants : 4 structures gonflables, 5 jeux en bois et 4 karts à pédales avec circuit
  - Trampolines à élastiques.
  - Balades en poneys.
  - Initiation au tir à l'arc.
  - Découverte de la pétanque.
  - Initiation au volley.

- Baby ski pour les enfants de 6 à 9 ans.
  - Voiturettes électriques.
  - Paintball.
  - La ferme en balade.
  - Atelier sténopé.
  - Initiation par la Croix-Rouge.
  - Sur la plage : animation APSPG 64 – Centre socio-culturel Orthez (pédalos, disc golf et homeball).
  - 19h45 à 21h45 : soirée tapas/concert au Gourmet du lac.
  - 23h : feu d'artifice en musique avec l'harmonie municipale d'Orthez.
- Budget : **9 971,38 € HT.**
  - Plus **de 5 200 personnes** ont été comptabilisées sur la base de loisirs jusqu'à 18h30.
- **Autres animations :**
  - Animation APSPG / Centre socio-culturel d'Orthez en juillet : permanences d'accueil tous les jours de 13h à 18h et animations le jeudi. Coût : 500 €.
  - Animations scolaires avec la FD des chasseurs : matin animation faune et flore à la Saligue et après-midi parcours d'orientation ou chasse au trésor à la base de loisirs. 1 école en 2019.

#### **f) Accueil de manifestations**

- 06/01/2019 : Foulées Fébus.
- 30/03 : Kayak championnat féminine.
- 23/05 : école de pêche.
- 09/06 : kayak.
- 16/06 : finale jeunes kayak.
- 19 et 20/06 : sandball.
- 13/07 : marche handi Amicale des pompiers.
- 21/07 : initiation Croix-rouge.
- 03/08 : beach soccer Elan football.
- 29/09 : Triathlon.
- 27/11 : cross semi-départemental.
- UNSS : en avril, mai juin et septembre les mercredis.

### **6.6. Plan local de randonnées**

La communauté de communes de Lacq-Orthez a créé et gère 60 chemins de randonnées sur environ 650 km

**Budget de fonctionnement réalisé en 2019 : 103 679,92 €.**

#### **a) Entretien du PLR**

- Entretien des chemins (fauchage manuel et mécanique, balisage) : 94 035,74 €.
- Petits travaux et mobilier : 3 471,19 €.

#### **b) Animations scolaires**

Animations des sentiers d'interprétation de Monein, Mourenx et Lendresse. Prestations animations : 2 275 €

Sentier Mourenx : 10 écoles.

Sentier Lendresse : 3 écoles.

### c) Journée rando 2019

13<sup>ème</sup> journée randonnée organisée à Hagetaubin le 29/09 en partenariat avec les associations de marcheurs (randonneurs de Maslacq, Mourenx évasion, section marche du Foyer des Soarns). 70 bénévoles mobilisés.

- Programme :
  - Boucle n°1 8 km.
  - Boucle n°2 13,5 km.
  - Boucle n°3 20,5 km.
  - Restauration et buvette sur place.
  - 16h : tombola (3 lots offerts par l'Office de tourisme Cœur de Béarn et la CCLO).
  - 16h : vin de l'amitié offert par la mairie.
- **Fréquentation : 549 marcheurs.**
- Budget communication : 5 052,61 € TTC.
- **Budget organisation (1 497,99 €) :**
  - Secours : 420 €
  - Frais de réception : 1 077,99 €

### d) Labellisation FFRP

Labellisation de 12 chemins : 2 400 €.

Boucles labellisées : 2 Orthez médiéval, 43 Sallespisse, 7 Monein, 15 Doazon, 28 Monein Laring, 30 Cuqueron, 35 Mesplède, 36 Abos, 37 Vieilleségure, 46 Lanneplàà, 49 Crêtes Puyoô-Ramous, 51 St-Girons.

### 6.7. Pays d'art et d'histoire Orthez Béarn des gaves

Par délibération en date du 26 septembre 2016, la communauté de communes de Lacq-Orthez a accepté le portage du label PAH à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, suite à la dissolution du Syndicat mixte du Béarn des gaves au 31 décembre 2016. Une convention de fonctionnement a été signée entre la CCLO et la communauté de communes du Béarn des gaves jusqu'à la fin du label en juin 2020.

**Participation de la communauté de communes 2019 : 38 950 €.**

	<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Salaires</b>	<b>46 000</b> 41 000 5 000	<b>44 160,40</b>	CDI depuis le 01/05/2017 Mise à disposition S. Lafont Stagiaire (travail sur la signalétique patrimoniale)
<b>Communication</b> 6236 (flyers, tickets régie) 611 (infographie) 611 (distribution) 6188 (site internet)	<b>10 200</b> 6 000 3 200 1 000	<b>6 743,05</b> 2 655,60 2 693,20 907,90 486,35	Rendez-vous printemps 2000, été 3000, automne 2000.
<b>Service éducatif</b> 60632 (fournitures équipement) 6064 (fournitures adm) 6182 (documentation)	<b>2 500</b> 1 000 1 000 500	<b>558,63</b> 487,28 71,35	Ateliers : 9 écoles. Visites : 19.
<b>Visites guidées</b> 611 (prestations visites) 6257 (réception, flambeaux) 611 (visites théâtre)	<b>12 500</b> 9 000 500 3 000	<b>10 205,74</b> 8 613,00 17,12 1 575,62	49 visites. 677 personnes (511 payant et 166 gratuit)
<b>Animations</b> 6188 (JEP) 6236 (exposition temporaires) 611 (intervenants) 6257 (réception)	<b>3 500</b> 1 000 1 000 1 000 500	<b>9 379,10</b> 3 155,17 4 320,00 1 884,00 19,93	Exposition sur le patrimoine de l'eau : Focus sur 1000 ex et 10 panneaux expo. 08/06 RV aux jardins (atelier land'art). 15/06 Fête du lac Orthez : atelier sténopé. 21 et 22/09 JEP « Arts et divertissements » (4 visites et expo sur les lieux de divertissements à Orthez). 19 et 20/10 JNA (2 visites).
<b>Déplacements</b> 6256 (missions)	<b>500</b> 500	<b>919,95</b> 919,95	
<b>Amortissements (6811)</b>	<b>5 700</b>	<b>5 556,72</b>	
<b>Total</b>	<b>80 900</b>	<b>77 523,59</b>	

## **2 - PÔLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

L'année 2019 a ceci de particulier qu'elle correspond au dernier exercice complet avant le changement de mandature, offrant encore la possibilité d'ouvrir des chantiers, sous différentes formes, y compris celle du bilan. Année charnière, donc, qui peut être « celle de l'après », comme « celle de l'avant ».

Après une année 2018 très difficile, le budget d'investissement dédié à l'activité aménagement est d'environ 6 M€, réparti à parts égales de 3 M€ entre le budget primitif (BP) et le budget supplémentaire (BS). Il permet de remettre à niveau les revêtements de quelques tronçons du patrimoine routier. Mais surtout, il facilite l'achèvement d'opérations d'aménagement en communes, annoncées et donc attendues depuis longtemps, avant la fin de la mandature.

L'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « aménagement » ayant été repris une seconde fois par délibération du 10 décembre 2018, son application a pris effet à compter du 2 janvier 2019. Dans ce contexte de retour aux communes de certaines compétences, le pôle aménagement a souhaité proposer sous forme de contrepartie une nouvelle offre d'accompagnement technique et administratif avec une réflexion sur la création d'un service commun engagée fin 2018. En mars 2019, dans un cadre légal, le service commun au bénéfice des communes est ainsi créé.

Le début de l'année 2019 correspond aussi au transfert aux Syndicats en place de la compétence Gemapi prise un an plus tôt, sur les principaux axes hydrographiques que sont notamment le Gave de Pau et le Luy de Béarn.

Puis, 2019 est l'année de l'adhésion à l'Agence d'Urbanisme des Pyrénées-Atlantiques (Audap), organisme auquel il est demandé une première prestation, à savoir dresser un bilan de l'urbanisation du territoire sur les 10 dernières années. Le pilotage de cette étude est assuré par le pôle avec un groupe de travail transversal impliquant d'autres pôles et services.

Ces réflexions du pôle aménagement se situent dans un contexte plus large de diagnostic et de bilan avec l'audit confié par la collectivité au cabinet MS Conseils sur les fusions, les finances et les compétences de la CCLO.

Comme en 2018, un an et demi après, jour pour jour, les 12 et 13 décembre 2019, des inondations importantes consécutives à des précipitations orageuses durables affectent tout le territoire, entraînant l'activation d'une cellule de crise pendant ces deux journées et des dommages à la voirie et à ses équipements, et d'une manière plus générale aux espaces publics. Sur cet aspect, dans un pays d'eau et de coteaux, les années se suivent et se ressemblent, etc.

Enfin, le dénominateur commun de cet exercice est la recherche de l'optimisation de la sécurité de l'ensemble des agents en situation de travail à travers des actions diverses : acquisitions d'EPI, animation hygiène et sécurité, CHSSCT, arbre des causes, etc. Il s'agit de prévenir encore un peu plus les accidents de travail et les pathologies quelle qu'en soit la nature (troubles musculosquelettiques ou TMS, risques psycho-sociaux ou RPS).

### **1. VOIRIE**

#### **1.1. Les principaux investissements**

Pour l'ensemble des communes, les travaux de voirie du budget primitif 2019 ont porté sur les opérations suivantes :

- Patrimoine : pérennisation des revêtements routiers.

- Fin de l'aménagement du cœur de ville d'Orthez.
- Aménagement de la rue Bergoué à Arthez-de-Béarn.
- Aménagements liés à la PVR de la rue Félix et Charles Moureu à Artix.
- Aménagement de la route du lac à Doazon.
- Aménagement cami de Gaston lo crotzat à Sauvelade.
- Deuxième tranche de l'aménagement de la rue principale à Tarsacq.
- Renforcement du chemin de l'Espérance à Bellocq.
- Aménagement de la route d'Arthez à Artix.
- Aménagement de la rue du docteur Roux à Mourenx.
- Aménagement de la rue la Carrère à Biron.

Auxquels s'ajoutent les participations aux aménagements d'espaces publics dans le cadre de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage aux communes :

- Participation aux aménagements des espaces publics aux abords de la mairie de Labastide-Monréjeau.
- Participation aux aménagements des espaces publics aux abords de la salle des fêtes d'Audéjos à Lacq.

### **1.2. Recettes attendues**

Les recettes attendues pour l'ensemble des travaux proviennent du Conseil Départemental :

- Opérations au titre de l'aide aux demandes de tiers pour travaux sur routes départementales (ADTRD) ; Arthez-de-Béarn rue Bergoué, Artix route d'Arthez, Biron rue la Carrère et Tarsacq rue principale.
- Aide à la voirie communale.

Mais aussi de l'Etat ; DETR sur l'aménagement du cœur de ville d'Orthez.

Et enfin de la commune d'Artix ; reversement de la quote-part sur la PVR de la rue Félix et Charles Moureu à Artix.

### **1.3. Travaux d'entretien de la voirie**

#### Travaux externalisés aux entreprises

Ce programme comprend une diversification des techniques employées : Grave Emulsion (GE), béton bitumineux à froid (BBF), enduits Superficiels d'Usure (ESU), béton bitumineux semi-grenu (BBSG 0/10 ou 0/6), grave non traitée (GNT) :

NATURE TRAVAUX	Montant	Linéaires en ml
Aménagement VRD	395 800.00 €	650
BBF	172 250.00 €	8750
BBSG 0/10	472 500.00 €	6400
Trottoirs BBSG 0/6	177 300.00 €	
GNT+ESU	292 250.00 €	12800
GE	259 600.00 €	6060
Total général	1 769 700.00 €	34010

### **1.4. La création du service commun**

Par délibération du conseil communautaire du 18 mars 2019, le service commun d'ingénierie et d'assistance technique aux communes a été créé. Par voie de convention rappelant les motifs de la mise en place de ce service, toutes les communes y ont adhéré. La convention précise également les domaines d'intervention du service en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, essentiellement dans le domaine « infrastructures ». Sans contrepartie financière, le service commun est composé, pour une

partie de leur temps de travail uniquement d'agents de la CCLO, des agents du pôle aménagement, mais aussi des agents de services support (finances, marchés publics, SIG).

Sans impact sur l'organisation, les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis car en lien avec le retour aux communes de certaines compétences communautaires fin 2018, le service commun est une forme de mutualisation pour une mission opérationnelle, rendue possible par la loi. Il est désormais assis sur une base juridique solide.

Même s'il ne concerne pas le seul service voirie, il est tout de même très orienté vers des opérations globales d'aménagement et de requalification d'espaces publics avec un rôle d'ensemblier assuré par ce service. Il donne lieu à un suivi régulier des opérations par le bureau d'études du pôle.

### **1.5. La gestion des inondations des 12 et 13 décembre 2019**

Evènement majeur ayant débuté dans la nuit du jeudi 12 au vendredi 13 décembre, il est consécutif à des abats d'eau importants (150 à 200 mm sur 2 jours) après une période de pluie. Favorisé également par la fonte nivale, il est accompagné de vents forts.

Il donne lieu à la constitution d'une cellule de crise avec une permanence téléphonique la journée du 13 entre 6h00 et 21h00, et des interventions coordonnées des équipes par secteur : dégagements de chaussées, mises en sécurité, approvisionnement de blocs pour la protection des habitations, patrouilles. Des liens permanents sont entretenus avec les services de gendarmerie, du SDIS, du CD 64 et les communes. Le service communication accompagne la gestion de crise : réponses à la presse, posts Facebook, brèves Internet.

Comme l'année précédente, avec l'apport des eaux pluviales, les enveloppes inondées de certains secteurs urbains (Mourenx, Os-Marsillon) par rapport aux crues débordantes de la Baise et du Luzoué ont largement dépassé les contours des zones inondables aux Plans de Prévention du Risque d'Inondation pour une crue centennale « calculée » et modélisée. La montée du Laà avec l'inondation de Laà-Mondrans est de nouveau constatée. Le Gave de Pau monte également de manière significative sur Orthez et à partir d'un certain niveau, il est décidé la fermeture de la base de loisirs, comme de la zone Eurolacq 2 à l'amont.

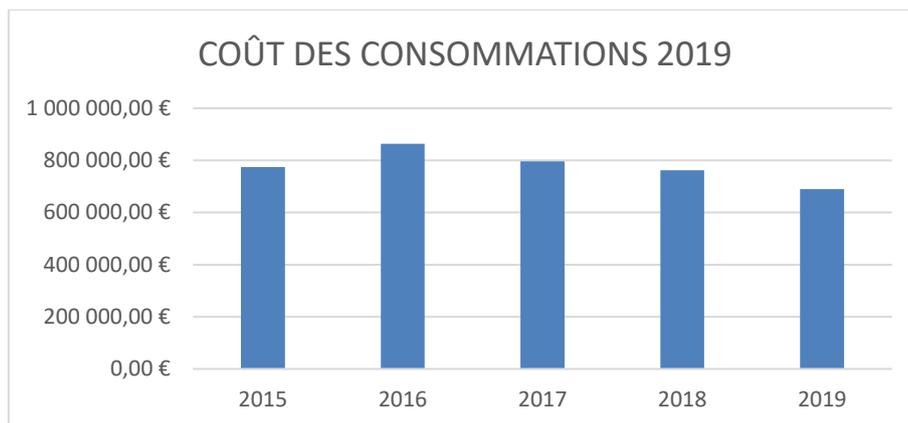
Les interventions se sont poursuivies le samedi 14 décembre puis au début de la semaine suivante. Un débriefing a été réalisé lors de la réunion de service du lundi 16, en présence du vice-président en charge de l'aménagement. Les réactions ont été unanimes sur la qualité des services rendus.

Le pôle aménagement a aussi contribué à la caractérisation de la crue avec différents organismes : DDTM, Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau, bureaux d'études prestataires.

## **2. ECLAIRAGE PUBLIC**

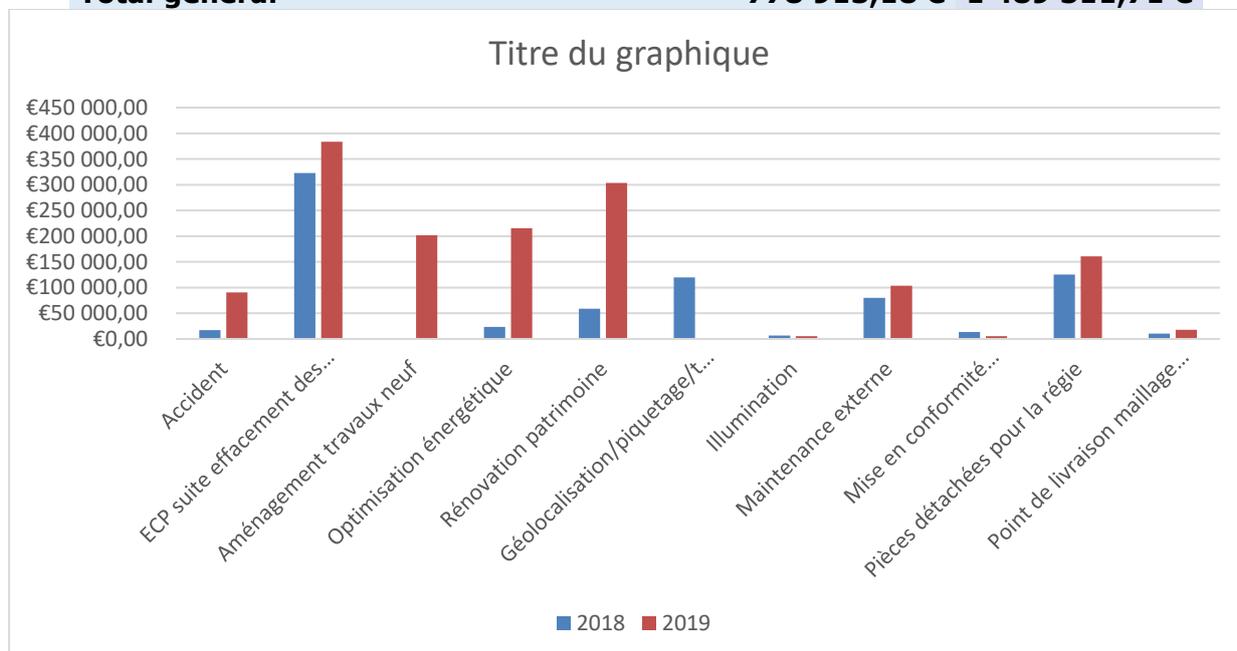
### **2.1. Energie**

<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>773 901,78 €</b>	<b>863 620,00 €</b>	<b>796 343,40 €</b>	<b>761 775,11 €</b>	<b>689 650,08 €</b>



## 2.2. Coût par activité

Étiquettes de lignes	2018	2019
Accident	16 931,71 €	90 750,83 €
ECP suite effacement des réseaux	323 063,98 €	383 358,43 €
Aménagement travaux neuf	0,00 €	201 700,05 €
Optimisation énergétique	23 733,36 €	215 177,09 €
Rénovation patrimoine	59 098,79 €	303 689,91 €
Géolocalisation/piquetage/traçage	119 917,09 €	878,40 €
Illumination	6 951,84 €	5 610,78 €
Maintenance externe	79 925,26 €	103 842,39 €
Mise en conformité électrique et contrôle	13 800,00 €	5 520,00 €
Pièces détachées pour la régie	125 222,41 €	160 853,56 €
Point de livraison maillage réseau	10 268,74 €	17 930,27 €
<b>Total général</b>	<b>778 913,18 €</b>	<b>1 489 311,71 €</b>



## 2.3. Rénovation du patrimoine

694 luminaires ont été changés par des lanternes LED divisant par 2 les consommations électriques :

- 228 luminaires lors de l'effacement des grosses puissances,
- 466 luminaires dans le cadre du renouvellement.

## 2.4. Projets neufs

### Enfouissement des réseaux :

<b>Commune</b>	<b>Désignation des travaux</b>	<b>Montant TTC</b>
ARTHEZ DE BEARN	Remaillage réseau et changement câble aérien suite enfouissement	4 277,16 €
PUYOÛ	Rue du stade et cité Rigoulet	45 528,36 €
ARTIX	Rue de la côte de Pondix, impasses Beau Soleil, Pic d'Anie, Pic d'Orhy	107 643,93 €
ORTHEZ	Rue des Jacobins	17 626,03 €
SERRES-SAINTE-MARIE	Dépose de réseau aérien et des poteaux bétons chemin Lartigau	4 770,00 €
BIRON	Enfouissement du réseau ECP HIA de PÈRE	74 950,30 €
PUYOÛ	Enfouissement du réseau éclairage public rue du 08 mai 1945	21 468,72 €
VIELLENAVE-D'ARTHEZ	Chemin Moulou et chemin Suzanne	22 425,10 €
PARDIES	Rue Henri IV	84 668,83 €

Le coût de l'éclairage public sur les opérations d'effacement des réseaux est de **383 358,43 € TTC.**

## 2.5. Points de livraison et remaillage des réseaux

Le remaillage des réseaux d'éclairage public permet d'équilibrer, de diminuer et soulager les phases électriques. Cela permet de diminuer les chutes de tension et de diminuer le cumul des défauts d'isolement.

- Création de 11 points de livraison.

**Coût = 17 930,27 € TTC.**

## 2.6. Maintenance externalisée

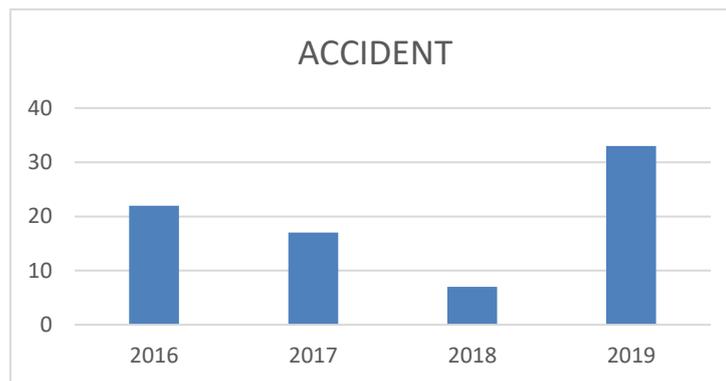
- 20 interventions externalisées sur le réseau éclairage public et feux tricolores.
- Mise en sécurité, travaux de maintenance nécessitant une logistique lourde.

**Coût = 103 842,39 € TTC.**

## 2.7. Accidents -Vandalisme

L'augmentation du nombre d'accidents en 2019 est liée à l'absence de budget pour cette opération en 2018 (il s'agit d'un rattrapage).

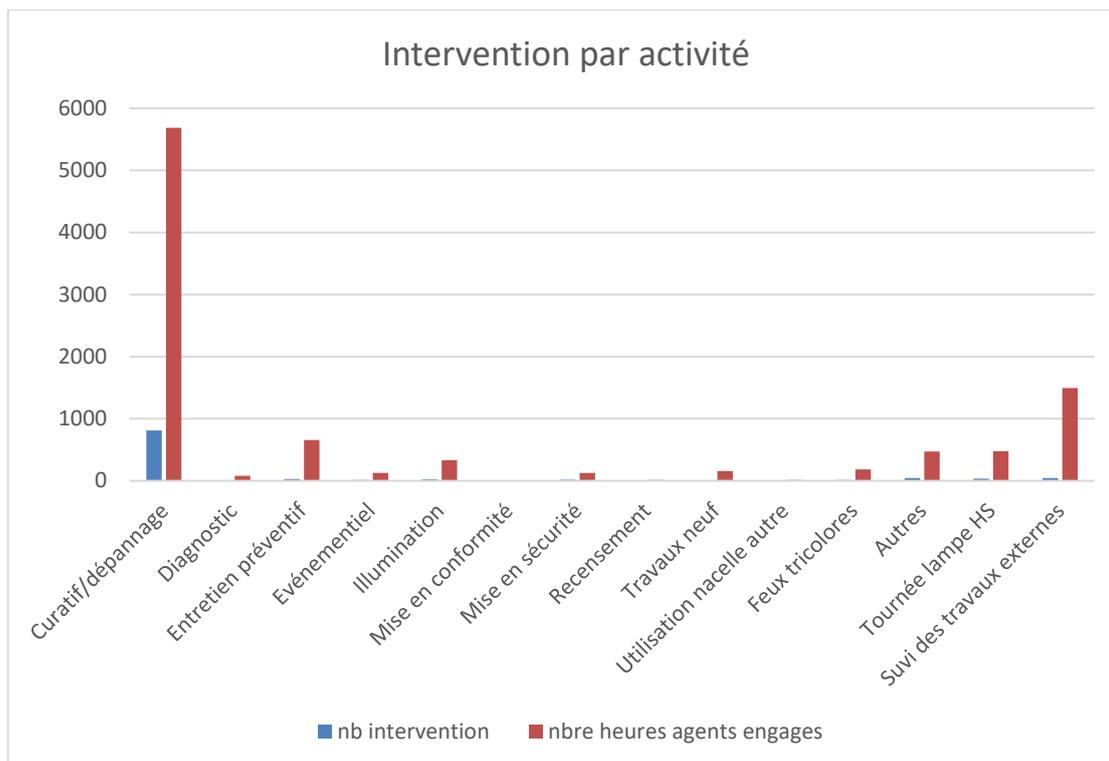
	2016	2017	2018	2019
<b>ACCIDENTS</b>	22	17	7	33



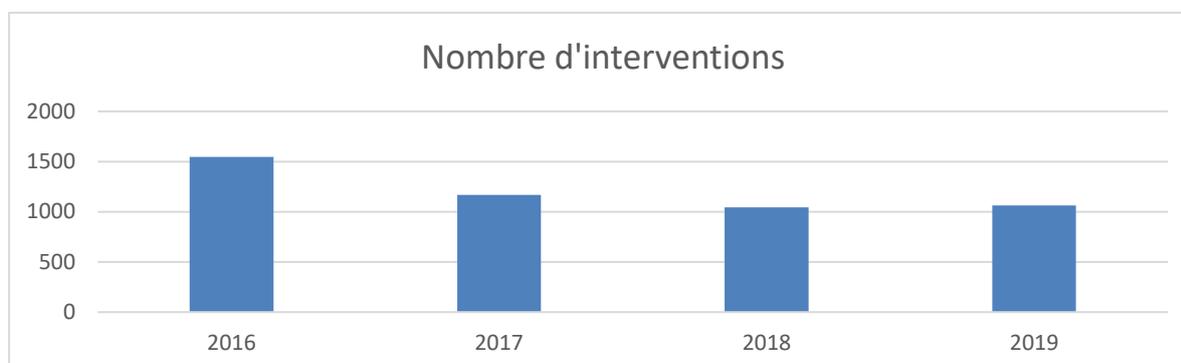
**Coût = 90 750,83 € TTC. Pas de vandalisme à déplorer.**

## **2.8. Maintenance interne**

<b>Activité</b>	<b>Nb interventions</b>	<b>Nb heures agents engagées</b>	<b>Repart. Nb heures agents engagées</b>
Curatif/dépannage	813	5687,50	57,86%
Diagnostic	10	79,00	0,80%
Entretien préventif	30	659,00	6,70%
Événementiel	16	129,00	1,31%
Illuminations	24	331,00	3,37%
Mise en conformité	1	10,00	0,10%
Mise en sécurité	18	125,50	1,28%
Recensement	1	16,00	0,16%
Travaux neufs	9	155,50	1,58%
Utilisation nacelle autre	2	14	0,14%
Feux tricolores	13	181	1,84%
Autres	46	473,5	4,82%
Tournée lampes HS	32	477	4,85%
Suivi des travaux externes	47	1492,5	15,18%
<b>Total en 2019</b>	<b>1062</b>	<b>9830,5</b>	<b>100%</b>



Année	Nombre d'interventions
2016	1 547
2017	1 169
2018	1 045
2019	1 062



**Remarque :** Le nombre d'interventions curatives augmente légèrement. Les pannes sont de plus en plus complexes et chronophages, sans compter les conditions météo exécrables de fin d'année.

## 2.9. Traitement des DT, DICT et ATU

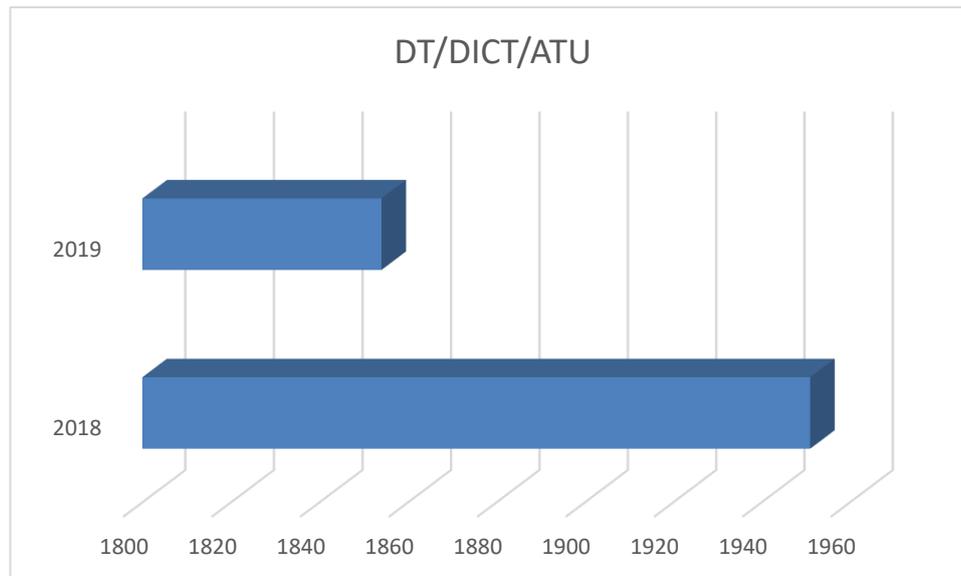
Le service ECP a traité en 2019 : 1854 ATU, DT, DICT et DT/DICT conjointes :

- soit 245 ATU dont 113 non numérisées (manuel),
- 1 609 DT, DICT et DT/DICT conjointes dont 534 « manuel ».

Evolution par année du nombre total des demandes :

- Année 2018 = 1 951.

- Année 2019 = 1 854 (en légère baisse).



### **2.10. Rappel de nos objectifs**

- Maitriser le vieillissement du parc,
- Assurer une sécurité,
- Limiter la maintenance,
- Faire des économies d'énergie,
- Eclairer juste,
- Diminuer la pollution lumineuse.

Le potentiel de réduction des consommations est énorme. Notre parc est obsolète et énergivore, il surconsomme. Près de 70 % de nos luminaires en service ont plus de vingt ans.

Pour notre collectivité, l'investissement initial nécessaire à la rénovation de notre parc d'éclairage public peut sembler important, mais il faut désormais raisonner en coût global et tenir compte :

- de la performance des lampes, des luminaires et des systèmes qui les gèrent, ainsi que de leur dégradation dans le temps,
- des coûts d'exploitation, de maintenance et de recyclage pour toujours garantir un service de qualité.

L'association Française de l'Eclairage (AFE) a tiré la sonnette d'alarme sur le vieillissement de l'éclairage public et le manque de moyens des communes françaises pour le rénover. L'éclairage public représente aujourd'hui 12 % de la consommation électrique de l'hexagone, soit 56 TWh d'électricité consommée chaque année ou 37 % sur la facture des collectivités locales.

Toutes les actions de renouvellement doivent être combinées avec l'optimisation énergétique. On devrait pouvoir réduire systématiquement la puissance par 2 grâce à la technologie LED.

Rappelons qu'une lanterne installée par la régie a une rentabilité sur le prix d'achat de 3 ans grâce à l'économie d'énergie effectuée.

#### Conclusions :

La collectivité devrait accroître ses efforts pour lutter contre le vieillissement du parc. Il faudrait atteindre à minima un taux de renouvellement de 5%.

La communauté doit continuer ses efforts sur la mise en conformité électrique des installations et mettre en place un contrôle mécanique externalisé.

Le parc est vétuste, il faut le surveiller de très près.

### **3. ACQUISITIONS DE MATERIELS ET VEHICULES**

822 760.72 € TTC ont été consacrés principalement au remplacement de véhicules et matériels dont 198 699.72 € TTC ont été inscrits pour l'acquisition de matériels pour le service déchets. Ces acquisitions comprennent :

- une chargeuse pelleteuse d'occasion pour le service voirie,
- un fourgon 7 places pour le service voirie équipe désherbage,
- deux véhicules utilitaires pour le service voirie,
- un tracteur agricole équipé d'une faucheuse débroussailleuse pour le service voirie (fauchage),
- deux pilonneuses pour le service voirie,
- une machine « redresse potelet »,
- un lot « petits matériels » pour le service voirie,
- une benne à compression de feuilles pour le service espaces verts
- un tracteur agricole d'occasion équipé d'une faucheuse débroussailleuse pour le service espaces verts
- une tondeuse autotractée pour le service espaces verts
- petits matériels (souffleurs, tailles haies) pour l'entretien des voiries et espaces verts
- une benne à ordures ménagères 16 m3 pour le service collecte
- un véhicule utilitaire électrique pour le service déchet
- trois renouvellements de compresseur air (atelier et bâtiments)

Ces remplacements ont permis de maintenir en bon état de fonctionnement le parc véhicules et matériels de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Toutes ces acquisitions ont permis de mieux prendre en compte les travaux à réaliser sur les 61 communes de notre structure intercommunale et qui concernent l'ensemble des services. Un travail est à faire sur l'optimisation des matériels alternatifs aux produits phytosanitaires concernant le désherbage.

### **4. MARCHES A BONS DE COMMANDE**

Les marchés à commandes en cours sont les suivants :

- Travaux d'entretien et d'amélioration de bâtiments intercommunaux,
- Acquisition et maintenance de défibrillateurs, consommables et services associés,
- Fourniture électrique et spécifique éclairage public,
- Prestation de service de qualification et d'insertion professionnelle sur le territoire ouest de la CCLO,
- Fourniture de mâts et de consoles d'éclairage public,
- Fourniture de candélabres résidentiels et de luminaires de styles pour la CCLO,
- Vérification, maintenance et remplacement du matériel de lutte contre l'incendie,
- Prestation de maintenance des véhicules routiers gamme PTAC < 3500 kg du parc routier,
- Entretien du patrimoine végétal du territoire de la CCLO,
- Fourniture de carburants,
- Fourniture, installation et entretien d'équipements de signalisation verticale,
- Fourniture de balais pour balayeuses de voirie et accessoires pour le service nettoyage et propreté.

## **5. ESPACES VERTS**

### **5.1. Evolutions du service au cours de l'année 2019**

Au cours de l'année 2019, le service espaces verts s'est adapté à trois contraintes : la réduction des effectifs par les départs en retraite sans renouvellement, les absences longue maladie sans remplacement et une augmentation sensible des surfaces à entretenir.

### **5.2. Adaptation du service à la protection et à la réduction du personnel**

Dans la continuité des mesures d'organisation introduites en 2018 avec l'intention principale d'éviter les apparitions de troubles musculosquelettiques par la répétition des tâches, les équipes techniques sont constituées de manière à alterner les activités par agent. Cette solution d'affectation d'équipe réalisant l'entretien complet sur un secteur défini, implique davantage les agents sur le territoire confié.

La réduction des effectifs a contraint le service de remettre à l'entreprise par le biais d'un marché, l'entretien des espaces verts sur trois communes : Labastide-Monréjeau, Maslacq et Urdès.

Les marchés de désherbage de voirie sous la responsabilité du service voirie sont arrivés à terme en fin 2018. Les entreprises titulaires des marchés d'entretien des espaces verts ont accepté d'associer les missions de désherbage de voirie à leurs contrats sous la responsabilité des chargés de secteur du service espaces verts.

### **5.3. Réalisations du service**

Soucieux de l'impact sur l'environnement, de la préservation de la faune et de la flore lors des activités d'entretien, le service espaces verts poursuit le développement de l'entretien plus extensif. La population accepte la vue de grands espaces avec des hautes herbes et apprécie de revoir dans le paysage des fleurs oubliées. Les plantes vivaces remplaçant les fleurs saisonnières dans les massifs permettent de réduire l'entretien et de limiter les apports hydriques voire les stopper pour les plantes installées depuis plus d'un an.

Le service espaces verts s'est associé au service tourisme afin d'embellir et accroître l'attractivité de la base de loisirs. Un jardin Zen a été créé entre la plage et le Gave de Pau, Les allées ont été rafraichies, l'aire de détente a été développée en dispositifs d'activités physiques et agrémentée de végétaux.

Le nettoyage et la mise en conformité des anciens sites industriels, Rio Tinto et Célanèse ont été poursuivis lors des périodes d'activités moins soutenues pour le service.

Avec les étés de plus en plus secs et les multiples coups de vents, le patrimoine arboré se trouve fragilisé. De ce fait, les activités de mise en sécurité des arbres, de réduction de branches, d'abattage d'arbres morts et de ramassage de branches sollicitent de plus en plus de main d'œuvre.

Les principales réalisations au cours de l'année :

- printemps et automne : remplacement des végétaux morts et comblement des massifs,
- remplacement des tapis de fleurs par des plantes persistantes, dernière tranche,
- Arthez-de-Béarn, route de Cantinat : création d'un massif longitudinal en bord de route,
- Artix, rond-point Simin Palay : remplacement d'un massif d'Eleagnus par des vivaces,
- Casteide-Candau, mairie : réaménagement des massifs,

- Labastide-Cézéracq : plantation d'arbres colonnaires en alignement de part et d'autre d'un chemin restauré,
- Maslacq, centre-bourg : réaménagement des massifs,
- Mont – Arance, rue de la Carrère remplacement d'une haie vieillissante
- Mourenx, boulevard de la République : plantation de poiriers en alignement et création de massifs,
- Mourenx, parvis de l'église : réaménagement du massif,
- Orthez, stade de Sainte-Suzanne : plantation d'arbres en double alignement et création de massifs,
- Orthez, cimetièrre de Départ : remplacement d'une haie écran vieillissante,
- Orthez, boulevard Charles de Gaulle : remplacement de haies vieillissantes,
- Pardies, nouvelle déchetterie : installation des végétaux en massif et haies,

#### 5.4. Les marchés en cours

- entretien des espaces verts (2 marchés, 46 communes), jusqu'à fin 2021,
- entretien de la zone Eurolacq II, jusqu'à fin 2020,
- broyage des surfaces enherbées, jusqu'au 3 mai 2024,
- entretien du patrimoine végétal, jusqu'au 14 octobre 2022,
- prestations d'insertion, travaux de nettoyage, secteur Est, jusqu'au 21 mai 2022,
- prestations d'insertion, travaux de nettoyage, secteur Ouest, jusqu'au 24 juin 2023,
- fourniture d'arbres et arbustes d'ornement, jusqu'au 11 juin 2024,
- fourniture d'engrais et semences, jusqu'au 5 mars 2020,
- fourniture de matériaux d'aménagement, jusqu'au 3 août 2020,
- collecte et valorisation des bois issus de l'abattage et de l'élagage, jusqu'au 22 avril 2020.

### 6. BATIMENTS

#### 6.1. L'équipe régie

##### a) Rappel des missions

Les interventions de l'équipe régie s'articulent autour de métiers et d'activités précis.

METIERS	ACTIVITES
Aide aux autres services	Aide aux autres services
Bâtiments	Bâtiments CCLO
	Bâtiments communaux
Evènementiel	Affichage sucettes
	Réparation sucettes
	Logistique manifestation CCLO
	Prêt matériel
Location chapiteau	Location chapiteau

##### b) Activités et temps passé

Pour rappel : déduction faite de la ½ heure de pause méridienne et du ¼ h de débauche, l'activité d'un agent travaillant en journée continue (durée = 7 heures) ne peut excéder 6h15.

En 2018, la régie a effectué **1 026 interventions** dans le cadre de ses missions (soit + 12,4 % par rapport à 2018) pour une durée totale « agents » (durées interventions \* nombre agents mobilisés) de **6 665,15 heures** (soit - 14,5 % qu'en 2018).

Bien que compensée par un renfort de 3 mois de M. TROQUEREAU (fin de carrière à la CCLO), la différence en heures entre 2018 et 2019 s'explique par :

- une mauvaise nouvelle : **des jours d'arrêts maladie doublés par rapport à 2018** : 200 jours en 2019 (soit 1400 heures) contre 107 jours en 2018 ⇒ soit pratiquement 1 E.T.P.
- une bonne nouvelle : **l'augmentation des jours de formations** : 20 jours en 2019 (soit 140 heures) contre 13 jours = 81 heures.
- **Réactivité**

Nous notons également que la clôture de :

- **25 %** des demandes se fait **dans la journée** (urgence notamment),
- **50 %** des demandes se fait **sous 3 jours** au lieu de 4 en 2018,
- **75 %** des demandes se fait **sous 11 jours** (comme en 2017) au lieu de 12 en 2018.

Ces délais de gestion ne prennent en compte que **les demandes relatives aux bâtiments et non à l'évènementiel** car ces dernières, formulées très tôt dans l'année pour des interventions en fin d'année, perturberaient les statistiques.

Les statistiques mettent en évidence cet objectif atteint car **74 % (contre 65 % en 2018) des interventions sont menées par un agent seul.**

L'optimisation des trajets et le nombre croissant d'interventions menées par 1 seul agent a permis de réduire le délai de gestion de 75 % des demandes d'une journée (11 contre 12 en 2018).

- **Temps de trajet**

En 2019, nous avons revu notre manière de comptabiliser les déplacements : au lieu d'affecter une durée forfaitaire à chaque intervention selon la commune concernée (aller/retour) chaque agent affecte une durée de déplacement réelle, intervention par intervention. L'objectif est de mieux « coller » à la réalité car :

- un agent ne réalise des allers/retours systématiques de Mourenx (la base du service) au lieu d'intervention que pour des chantiers l'occupant toute la matinée,
- le plus souvent, il quitte la base de Mourenx avec un certain nombre de fiches d'intervention et ne revient que pour la pause déjeuner ou la débauche.

La durée totale des **déplacements** est réduite drastiquement par rapport à 2018 puisqu'elle est de **461 heures, soit - 35,8 % par rapport à 2018** (718 heures). Les déplacements représentent **6,9 %** de la durée totale des interventions (9,2 % en 2018).

Les agents interviennent donc uniquement depuis ce site où sont implantés leurs véhicules, leurs matériels, leurs fournitures.

- **Nombre d'interventions par métier**

METIERS	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Aide aux autres services	31	382,62 h	5,70 %
Bâtiments	913	5 535,75 h	83,10 %
Evènementiel	82	746,78 h	11,20 %
Location chapiteau	0	0,00 h	0,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>1026</b>	<b>6 665,15 h</b>	

**83 % des interventions sont menés dans les bâtiments** ⇒ le recentrage des moyens humains sur l'entretien du patrimoine bâti est abouti grâce à l'externalisation de l'affichage sucettes actée par les élus lors du vote du budget 2019 et pilotée par le service communication. La dernière tournée d'affichage par la régie date du 25 novembre 2019 : l'impact de l'arrêt de cette mission devrait donc être plus représentatif en 2020.

▪ **Nombre d'interventions par activité**

ACTIVITES	Nbre interv.	Durée interv.	Part temps passé
Aide aux autres services	31	382,62 h	5,70 %
Bâtiments CCLO	902	5 386,76 h	80,80 %
Bâtiments communaux	11	149,00 h	2,20 %
Affichage sucette	26	335,49 h	5,00 %
Réparation sucettes	4	3,00 h	0,00 %
Logistique manifestation CCLO	33	360,53 h	5,40 %
Prêt matériel	19	47,75 h	0,70 %
Location chapiteau	0	0,00 h	0,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>1026</b>	<b>6 665,15 h</b>	

▪ **Temps passés au Mix**

	2016	2017	2018	2019
<b>Nombre interventions</b>	64	57	73	<b>75</b>
<b>Durée interv. (agents)</b>	458,00 h	158,50 h	351,25 h	<b>262,50 h</b>

En 2019, les interventions ont baissé de **25 % du temps passé par rapport à 2018**. Il s'agit de travaux de réparation et remise en état suite à vandalisme ou mauvais usage des équipements et installations.

A noter que la régie est intervenue 2 fois pendant 3 heures au total à la cyberbase d'Orthez.

▪ **Temps passés sur les sites dédiés aux gens du voyage**

Gens du voyage	Nbre interv. 2018	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
AGV Mourenx	33	40	158,25	59,70 %
TF Mourenx	7	17	36,42	13,70 %
AGP Orthez	4	10	53,50	20,20 %
TF Orthez	5	3	17,00	6,40 %

En 2019, l'équipe est intervenue **70 fois** (49 en 2018) sur les sites dédiés aux gens du voyage pour un total de **265 heures** (178 heures en 2018).

Chaque demande d'intervention est traitée en priorité par la régie car il s'agit d'habitations, les seules que la CCLO gère. En règle générale, les problèmes techniques à résoudre sont

simples mais réguliers : ils sont dus à de mauvaises manipulations et utilisations des équipements : coupure électrique suite à disjonction (donc plus de chauffage ni d'eau chaude sanitaire), réseaux eaux usées bouchés, etc.

Cette année, nous avons réparé, à plusieurs reprises suite à vandalismes et mauvais usages, les bornes de l'aire de grand passage d'Orthez et les remettre leurs **équipements électriques aux normes** : pour ce faire, compte-tenu de la réactivité attendue, les interventions ont été réalisées en régie par Rémy Rose, agent compétent actuellement en contrat PEC, et non pas externalisées.

▪ **Temps passés dans les structures « petite enfance »**

<b>STRUCTURES PETITE ENFANCE</b>	<b>Nbre interv.</b>	<b>Durée interv. (agents)</b>	<b>Part temps passé</b>
Artix	39	129 h	9,60 %
Baigts-de-Béarn	22	168 h	12,50 %
Lagor	48	284 h	21,20 %
Monein	21	54 h	4,00 %
MPE Mourenx	31	96 h	7,20 %
Crèche provisoire Orthez	1	1 h	0,10 %
MPE Orthez	41	578 h	43,20 %
Sault-de-Navailles	14	28 h	2,10 %
<b>TOTAL</b>	<b>217</b>	<b>1 336 h</b>	
Rappel 2018	230	1 303 h	

⇒ **Les interventions dans les crèches représentent pratiquement 1 ETP sur l'année.**

Compte-tenu de la nature des usagers (enfants en bas âge), les problèmes techniques remontés par mail par les directrices puis enregistrés via l'application ISIGEO donnent lieu à une planification des interventions en priorité. C'est pourquoi 25 % des demandes sont traitées dans la journée et 50 % en moyenne sous 2,25 jours (contre 3,5 en 2018).

Par contre, les demandes de travaux et d'aménagements non urgents sont traités comme le reste des demandes.

▪ **Temps passés dans les déchetteries**

<b>Sites</b>	<b>Nbre interv.</b>	<b>Durée interv. (agents)</b>	<b>Part temps passé</b>
Arthez-de-Béarn	5	113 h	26,00 %
Décharge Artix	0	0 h	0,00 %
Lucq	1	2 h	0,40 %
Maslacq	1	2 h	0,30 %
Monein	1	2 h	0,40 %
Mourenx	2	6 h	1,30 %
Orthez	2	6 h	1,30 %
ISDND Orthez	20	229 h	53,00 %
Pardies	6	66 h	15,20 %
Ramous	2	9 h	2,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>433 h</b>	

La régie a effectué + **55 % d'interventions par rapport à 2018** (22) **pour un total de 433 heures** (361 heures en 2018) : cela s'explique par les interventions post-ouverture de la nouvelle déchetterie de Pardies et la rénovation des vestiaires de l'ISDND.

- **Temps passés dans les bâtiments « développement économique »**

- **Les pépinières d'entreprises**

Sites	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Arthez-de-Béarn	9	64,40 h	12,20 %
Artix	52	408,70 h	77,20 %
Biron	8	30,20 h	5,70 %
Monein	6	16,90 h	3,20 %
Mourenx	3	9,00 h	1,70 %
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>529,20 h</b>	

De nombreux travaux de rénovation et de dépannage ont été réalisés à la pépinière d'Artix, ce qui explique **l'augmentation de + 59 % du nombre d'interventions par rapport à 2018** (32), pour une durée totale d'interventions équivalente.

- **Le reste du parc immobilier**

Bâtiments Dév. Eco	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Ancienne Caserne pompiers MX	2	3,30 h	0,30 %
Base de loisirs	24	568,70 h	48,90 %
Canoë 1	1	3,00 h	0,30 %
Canoë 2/3	2	19,00 h	1,60 %
Centre Maurice Faure	0	0,00 h	0,00 %
Centre Michel Carval	7	44,30 h	3,80 %
Centre Yves Dréau	35	177,20 h	15,20 %
Chemstart'Up	0	0,00 h	0,00 %
CIEL	0	0,00 h	0,00 %
GFI	0	0,00 h	0,00 %
Hôtel entreprises Pesqué	2	3,00 h	0,30 %
Maison Fordin	1	2,00 h	0,20 %
OT Monein	2	3,80 h	0,30 %
OT Orthez	12	76,70 h	6,60 %
Pôle IeTech	20	229,40 h	19,70 %
Pôle santé	9	23,30 h	2,00 %
Restaurant inter-ent. Pardies	4	9,30 h	0,80 %

⇒ **121 interventions d'une durée totale de 1 162,8 H ont été menées**, soit un peu moins d'1 ETP (en 2018 : 107 interventions pour 1 682 heures).

⇒ Explications :

- **¾ du temps passé sont effectués à la base de loisirs et au pôle IeTech** du fait des chantiers d'ampleur réalisés (cf. paragraphe dédié en page 11)
- **Le centre Yves Dréau génère plus d'interventions de dépannage que les autres** car c'est le bâtiment le plus fréquenté de cette liste (remplacement de luminaires, remise en état des stores enroulants intérieurs, le tout par Rémy Rose, sans externalisation donc contrairement auparavant).

▪ **Temps passés dans l'entretien des espaces publics**

<b>DOMAINE PUBLIC</b> (hors sucettes)	<b>Nbre interv. 2018</b>	<b>Nbre interv. 2019</b>	<b>Durée interv. (agents) 2019</b>	<b>Part temps passé 2019</b>
Arbres urbains P/M Curie MX	2	0	0 h	0,00 %
Bassin McDo MX	2	10	5 h	47,20 %
Bassin place FM MX	2	4	3 h	28,30 %
Bassin Orthez	0	1	3 h	24,40 %
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>10 h</b>	

▪ **Temps passés dans les bâtiments occupés et les installations utilisées par les services de la CCLO**

<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<i>Nbre interv. 2018</i>	<b>Nbre interv.</b>	<b>Durée interv. (agents)</b>	<b>Part temps passé</b>
Aire stockage infra Mourenx	1	4	29 h	1,80 %
Antenne CCLO	33	17	109 h	7,10 %
Bâtiment Duclos Artix	2	6	23 h	1,40 %
Bâtiment Lagouardette	1	7	53 h	3,40 %
Blockhaus	2	1	1 h	0,10 %
Centre technique MX	35	65	517 h	33,30 %
Centre technique OTZ	22	27	156 h	10,10 %
Grange Durrey	1	1	1 h	0,00 %
Hôtel CCLO	145	181	546 h	35,20 %
Maison Nédellec	9	11	118 h	7,60 %
<b>TOTAL</b>	<b>251</b>	<b>320</b>	<b>1 552 h</b>	

Sans surprise, les deux bâtiments les plus fréquentés de la liste, l'Hôtel CCLO et le centre technique de Mourenx, sont ceux qui mobilisent le plus la régie.

On note toute même que le **nombre d'interventions a augmenté de 21,60 % par rapport à 2018**.

▪ **Chantiers d'importance (durée ≥ 20 heures) réalisés par la régie en 2019**

- Remise en peinture des 3 cages d'escalier de l'Hôtel CCLO,
- Fabrication et pose de nombreuses étagères à la crèche et au RAM d'Orthez,
- Remise en peinture du cabinet médical de l'Hôtel CCLO,
- Remise en peinture de tous les appuis de fenêtres du pôle IeTech,
- Nettoyage des façades du pôle IeTech,
- Remise en peinture de 6 bureaux à l'Hôtel CCLO,
- Rafraîchissement d'un ensemble de bureaux à la pépinière d'entreprises d'Artix,
- Remise en état du chalet de l'accueil de la base de loisirs : peinture extérieure, sols intérieurs après renforcement du plancher,
- Remise en état de la terrasse de la buvette de la plage de la base de loisirs,
- Remise en état et aménagement du chalet des maîtres-nageurs de la base de loisirs : peinture extérieure, modification du placard pour intégration frigo et micro-ondes, installation d'un évier, remplacement du sol souple,
- Remise en peinture des garde-corps de la passerelle de Noguères pour le PLR,
- Remise en état d'un promontoire PLR sur les hauteurs d'Orthez,
- Remise en état de l'intérieur du lot 4 de l'aire des gens du voyage de Mourenx entre 2 locataires,
- Suppression de la cloison de la salle détente du centre technique d'Orthez,
- Aménagement du local Lagouardette afin que le service éclairage public stocke des illuminations,
- Fabrication et pose d'un brise-soleil contre le local gardien de la déchetterie de Pardies,
- Fabrication et pose d'étagères dans le local du service éclairage public au centre technique de Mourenx,
- Remise en peinture des poteaux métalliques multicolores de la crèche de Baigts,
- Remise en peinture du soubassement béton des façades du centre Yves Dréau,
- Remise en peinture des 2 salles de réunion de l'antenne CCLO,
- Rénovation (intérieur/extérieur) du local gardien de la déchetterie d'Arthez-de-Béarn,
- Remise en peinture des locaux photocopieurs/baie brassage de la pépinière d'entreprises d'Artix,
- Travaux d'électricité (éclairages, prises) à la pépinière d'entreprises d'Artix,
- Remise en peinture du réfectoire du centre technique de Mourenx,
- Fabrication et installation d'un local de stockage sous l'escalier extérieur de la crèche de Lagor,
- Remise en état des éléments galvanisés de l'escalier extérieur de la crèche de Lagor,
- Pose de stores dans tous les bureaux de la pépinière d'entreprises d'Arthez-de-Béarn,
- Remplacement des luminaires de salles de réunions de l'Hôtel CCLO par des LED,
- Rénovation des douches de l'ISDND,
- Levée des réserves formulées par DEKRA lors de la vérification annuelle des installations électriques des bâtiments (*fin de chantier : janvier 2020*),
- Remise en peinture de la totalité des cloisons du bâtiment B du centre Michel Carval (*fin de chantier : janvier 2020*),
- Création d'une nouvelle salle détente, plus grande que l'actuelle, à la pépinière d'entreprises d'Artix (*fin de chantier : janvier 2020*).

**c) Répartition des interventions dans les bâtiments selon les principales compétences de l'intercommunalité**

Répartition par compétences	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Administration générale	320	1551,70 h	27,90 %
Domaine public (hors sucette)	15	10,20 h	0,20 %
Petite enfance	217	1336,10 h	24,10 %
Mix / Cyberbase	75	265,60 h	4,80 %
Déchetteries	40	432,70 h	7,80 %
Gens du voyage	70	265,20 h	4,80 %
Pépinières d'entreprises	78	529,20 h	9,50 %
Dév. Eco. (hors évènementiel)	121	1162,80 h	20,90 %
<b>TOTAL</b>	<b>601</b>	<b>5 553,50 h</b>	

**d) Evolution des interventions d'entretien des bâtiments communaux**

Communes	Nbre interventions				
	2015	2016	2017	2018	2019
Cardesse	4				2
Castetner			1		
Cescau	1	2			
Cuqueron		2	2	3	2
Labastide-Cézéracq	3				1
Labastide-Monréjeau	2				
Lacommande	1				
Lagor				5	4
Lanneplà	1		2		
Noguères	2				
Ramous					1
Serres-Sainte-Marie	1				1
Urdès	15	12	1	1	
<b>TOTAUX</b>	<b>30</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>11</b>

Pour rappel, les agents de la régie ont continué d'intervenir à Lagor en début d'année suite à l'accord que vous aviez donné en 2018 pour effectuer de menus travaux pendant l'arrêt maladie de l'agent technique communal.

## e) Missions d'évènementiel

### ▪ Logistique manifestations organisées par la CCLO

Logistique évènementielle	Nbre interv. 2018	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Aménagement salles pour réunions	23	25	108,00 h	30,00 %
Base de loisirs	3	1	1,50 h	0,40 %
Foire Artix	1	1	8,00 h	2,20 %
Foire Mourenx	2	2	183,50 h	50,90 %
Inaugurations / 1ère pierre	2	3	42,00 h	11,60 %
PLR	2	1	17,50 h	4,90 %
<b>TOTAL</b>	<b>46 *</b>	<b>33</b>	<b>360,50 h</b>	

\* la liste des évènements n'est pas exhaustive : elle n'intègre que les évènements de 2019 (pas ceux organisés en 2018 et pas renouvelés en 2019)

⇒ **l'aménagement de salles** (principalement la salle du Conseil et la maison Nédellec) **représente plus de la moitié des demandes d'intervention**

⇒ **de par son ampleur, la Foire de Mourenx reste évidemment la manifestation mobilisant le plus d'agents** (préparation, évènement le WE, démontage).

### ▪ Prêt de matériels aux communes

Prêts de matériels	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Balansun	1	2,50 h	5,20 %
Biron	1	2,00 h	4,20 %
Bonnut	1	2,00 h	4,20 %
Hagétaubin	1	3,00 h	6,30 %
Lucq-de-Béarn	2	5,50 h	11,50 %
Mourenx	3	2,50 h	5,20 %
Ozenx-Montestrucq	1	6,00 h	12,60 %
Parbayse	1	6,30 h	13,30 %
Saint-Boès	1	2,70 h	5,60 %
Salles-Mongiscard	1	3,00 h	6,30 %
Urdès	1	1,50 h	3,10 %
Viellenave-d'Arthez	2	6,00 h	12,60 %
Vielleségure	3	4,80 h	9,90 %
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>47,75</b>	

⇒ **comme l'an dernier, 19 communes sur 61 ont sollicité l'intercommunalité pour prêter son matériel.**

## 6.2. Les prestations externalisés

	2018	2019
Affaires clôturées	520	509
Affaires en cours	7	90
Affaires suspendues *	9	19
<b>TOTAL</b>	<b>536</b>	<b>618</b>

\* les dépenses correspondantes étant imputées en investissement, elles sont inscrites dans le PPI du service et seront soumises au vote des élus ⇒ elles sont donc considérées comme « suspendues ».

**Conclusion : le nombre de dossiers traités en 2019 a augmenté de 15,3 % par rapport à 2018.**

**Ces dossiers s'ajoutent au suivi des 15 contrats de maintenance indispensables pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité des installations.**

Quelques explications :

- Le patrimoine bâti vieillit, les dossiers d'entretien et de dépannages se multiplient : l'augmentation du temps passé à ces tâches est compensée par la diminution de celui dédié au suivi des opérations d'investissement depuis juin 2018.
- La limitation des sommes dans les budgets d'investissement et donc de prise en compte des problématiques dans leur globalité, certaines réparations et/ou travaux de mise en sécurité sont traités en fonctionnement (car ne peuvent pas attendre – exemple : cheminées et lucarnes de toit de l'office du tourisme d'Orthez, infiltration WC du centre technique d'Orthez, etc.).
- Les bâtiments neufs livrés en 2018/2019 nécessitent un suivi tout au long de l'année de parfait achèvement :
  - crèche d'Orthez : 117 demandes d'intervention dans le cadre de la G.P.A.
  - Canoë 2/3 : 36 demandes d'intervention dans le cadre de la G.P.A. à ce jour (fin de l'année de P.A. le 24 avril 2020).

En moyenne, **110 affaires en cours** sont **suivies en même temps** par le service.

\*\*\*\*\*

### **OPERATIONS REALISEES :**

- Remplacement de la couverture de la pépinière d'entreprises d'Artix,
- Installation de caméras de vidéo-protection sur le site de la C.C.L.O. de Mourenx,
- Installation de caméras de vidéo-protection dans le hall du Mix,
- Installation de caméras de vidéo-protection sur l'aire de stockage du service infrastructures avenue Tovar à Mourenx,
- Travaux d'isolation acoustique à la crèche de Monein,
- Démolition de l'ancienne caserne de pompiers de Mourenx,
- Remplacement des automates GTC de la chaufferie et de la sous-station de l'Hôtel C.C.L.O.,
- Remplacement des menuiseries du SAS niveau parking côté accueil de l'Hôtel C.C.L.O.,
- Achat d'un défibrillateur pour le Mix,
- Remplacement de la chaudière de l'office du tourisme d'Orthez,
- Modification des locaux photocopieurs / baie de brassage de la pépinière d'entreprises d'Artix,
- Réfection des dessous de toit du restaurant inter-entreprises de Pardies.

## **7. URBANISME**

### **7.1. Organisation du service**

L'accroissement et la complexification significatifs de la charge de travail du service urbanisme observés en 2018 (cf. rapport précédent) se sont confirmés en 2019.

Pour y palier sur le volet instruction du droit des sols, et malgré les mesures organisationnelles prises (suppression des permanences en mairie et des déplacements terrain, instauration de plages de travail sans accueil téléphonique et physique), le recrutement d'un agent instructeur supplémentaire, est apparu indispensable dès le début du 2<sup>ème</sup> trimestre.

Le renfort du service urbanisme ayant été validé en juin, une mobilité interne a été proposée à l'essai en octobre. S'étant révélée infructueuse, les effectifs du service se sont retrouvés en fin d'année 2019, plus que jamais, en surcharge d'activité engendrant une demande de création de poste au budget 2020.

### **7.2. Planification**

En 2019, ont été finalisées des procédures, engagées de longue date, avec l'approbation au 1<sup>er</sup> semestre des PLU d'Artix, de Lacq, de Bellocq et de Castétis.

En lien avec deux bureaux d'études, l'élaboration du PLU de Loubieng s'est poursuivie, celle du PLU de Lacadée, en suspens depuis 2017, a été reprise. Les travaux sur les cartes communales de Boumourt et Sallespisse, ainsi que sur le PLU de Labastide-Monréjeau, ont également avancé.

Le service a finalisé en régie :

- la procédure de modification du PLU d'Orthez nécessaire à l'installation du pôle hospitalier sur le site de la Papeterie des Gaves,
- les procédures de modifications simplifiées des communes de Mont, Maslacq, Lacommande et Bézingrand

Il a par ailleurs pleinement accompagné la commune d'Orthez sur 3 nouvelles procédures se chevauchant en 2019 : une modification simplifiée, une révision allégée (ISDI) et une mise en compatibilité par déclaration de projet d'intérêt général pour la requalification de la rive gauche du site de la Papeterie des Gaves.

Pour rappel, une seule personne est à ce jour affectée au suivi du volet planification.

**Là où on observe qu'un agent à temps plein assure en moyenne le suivi de 6 à 8 procédures par an, c'est 17 procédures qui ont été menées de front en 2019.**

Cette charge de travail, l'absence de budget pour de nouvelles procédures de révision et la problématique liée à la production cartographique soulevées en 2018 n'ont pas permis d'accepter les demandes d'évolutions de documents exprimées par 7 autres communes.

Certaines de ces demandes reflètent des problématiques ayant toutefois vocation à s'inscrire dans une réflexion à plus large échelle que les seuls territoires communaux.

Pour amorcer de tels échanges à l'échelle intercommunale, la CCLO a confié à l'AUDAP la réalisation d'un bilan de l'urbanisation de son territoire sur les 10 années passées. Le résultat de cette étude et les questionnements qu'elle peut soulever ont été présentés en conférence des maires de décembre 2019.

PROCEDURES MENEES EN 2019	ASSISTANCE TECHNIQUE	PRISE EN CHARGE FINANCIERE
Suivi élaboration PLU de LOUBIENG	CCLO + bureau d'étude	CCLO
Finalisation PLU de LACQ	CCLO + bureau d'étude	CCLO
Finalisation PLU d'ARTIX	CCLO + bureau d'étude	CCLO
Elaboration PLU LACADEE	CCLO + bureau d'étude	CCLO
Finalisation PLU de CASTETIS	CCLO + bureau d'étude	CCLO
Finalisation PLU de BELLOCQ	CCLO + bureau d'étude	COMMUNE
Suivi élaboration PLU de LABASTIDE MONREJEAU	CCLO + bureau d'étude	COMMUNE
Finalisation modification PLU d'ORTHEZ	CCLO	CCLO + COMMUNE
Finalisation modification simplifiée PLU de MONT	CCLO	COMMUNE
Finalisation modification simplifiée PLU de MASLACQ	CCLO	COMMUNE
Finalisation modification simplifiée PLU de LACOMMANDE	CCLO	COMMUNE
Modification simplifiée PLU de BESINGRAND	CCLO	COMMUNE
Suivi Révision Allégée PLU d'ORTHEZ	CCLO	COMMUNE
Suivi Mise en Compatibilité PLU d'ORTHEZ	CCLO	COMMUNE
Suivi modification simplifiée PLU d'ORTHEZ	CCLO	COMMUNE
Suivi élaboration CC BOUMOURT	CCLO + bureau d'étude	CCLO
Suivi élaboration CC SALLESPISE	CCLO + bureau d'étude	CCLO

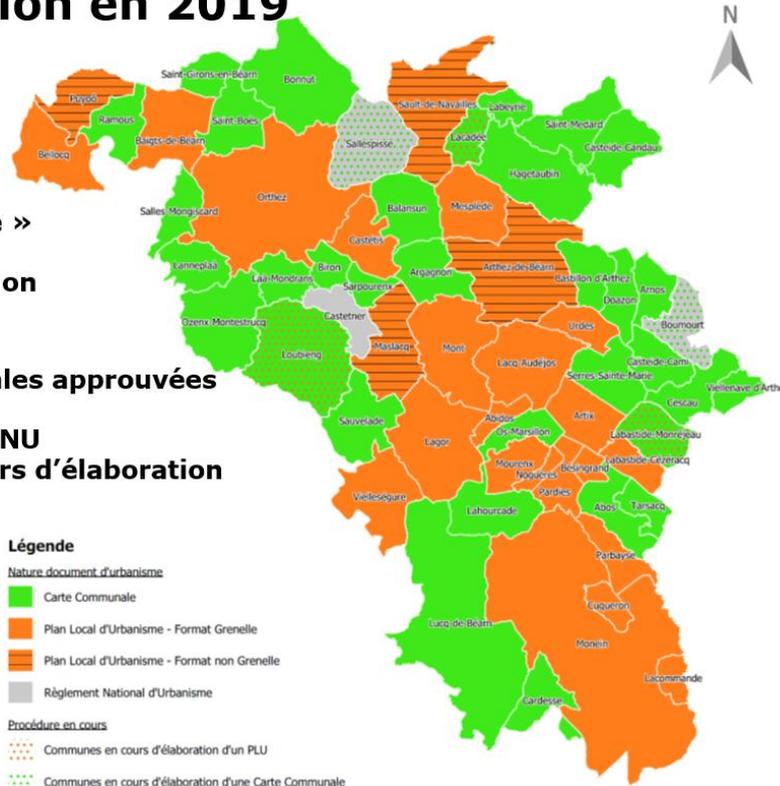
## La planification en 2019

25 PLU approuvés  
dont 4 non « Grenelle »

2 en cours d'élaboration  
– 1 en reprise

33 Cartes Communales approuvées

3 communes sous RNU  
dont 2 avec CC en cours d'élaboration

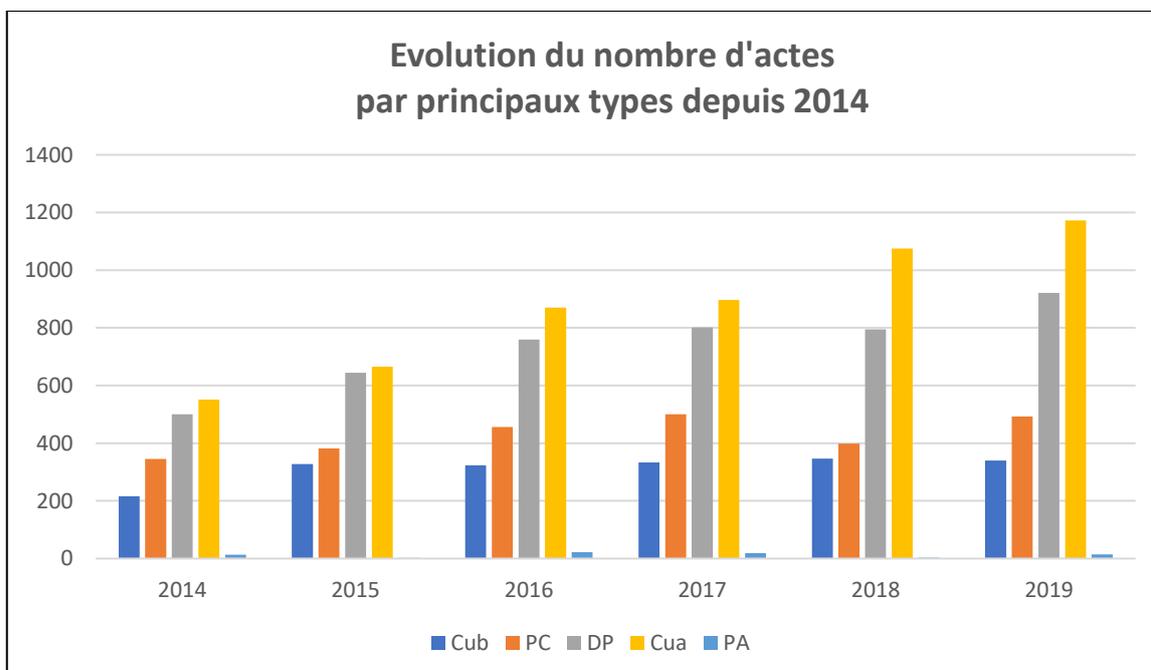
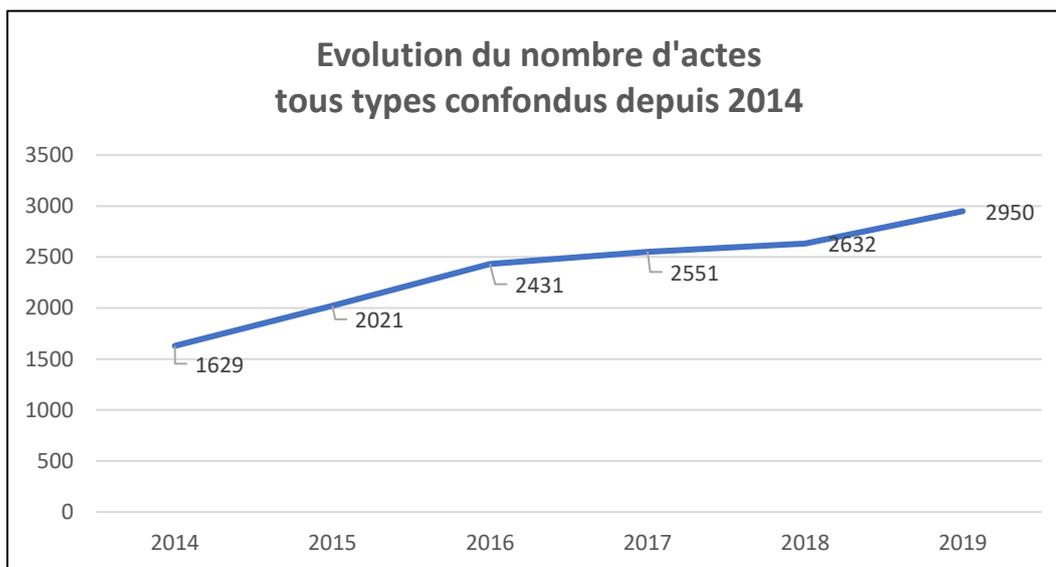


### 7.3. Application du droit des sols

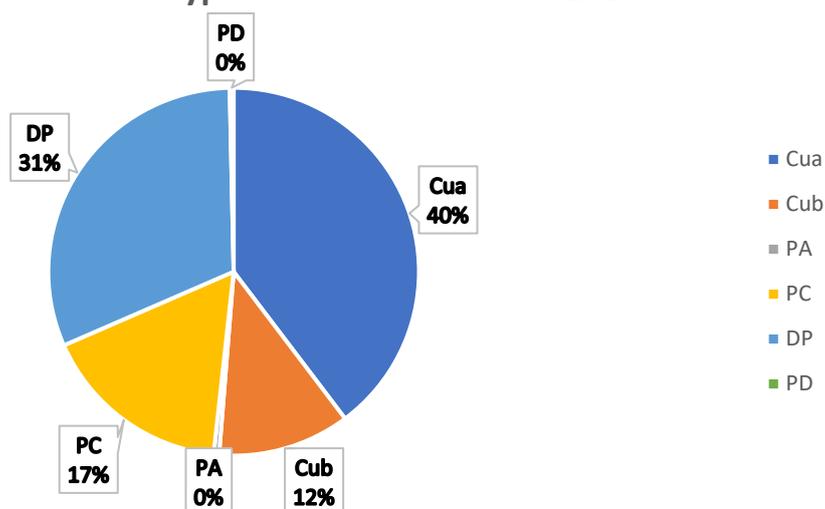
En 2019, le service a traité 2950 dossiers d'urbanisme, tous actes confondus, soit 318 actes en plus que l'an passé pour une moyenne **de 54 dossiers traités mensuellement par chaque instructeur**.

Ce chiffre confirme l'augmentation constante du nombre d'actes traités depuis la fusion des anciennes CCL et CCO et a justifié le principe de créer un poste d'instructeur supplémentaire en fin d'année.

Le recours à la décision tacite n'a pas été souhaité, celle-ci présentant de nombreux écueils juridiques et n'allégeant pas dans les faits la charge de travail des instructeurs.



## Répartition des types d'actes instruits en 2019



Globalement, la part des types d'actes instruits en 2019 reste similaire à celle de 2018.

On observe toutefois une légère augmentation de la part des permis de construire.

Néanmoins, la part des permis de construire correspondant **à la création de logements neufs baisse depuis 2018.**

### ■ Proportion des Permis de Construire correspondant à la création de logements neufs

Années	Nb de PC délivrés	Pour maisons individuelles	Pour logements collectifs ou intermédiaires	Total pour logements neufs	Part des PC pour logements neufs
2015	382	113	10	123	35%
2016	456	143	8	151	33%
2017	500	168	7	175	35%
2018	399	118	5	123	30%
20/11/2019	408	116	8	124	28%

Années	Changement destination pour logements	Part des PC
2015	5	1,30%
2016	9	1,97%
2017	9	1,80%
2018	7	1,75%
2019	6	1,47%

En prévision de l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le chantier de la dématérialisation de l'instruction du droit des sols reste à ouvrir. A cette date, il sera effectivement fait obligation aux communes de plus de 3 500 habitants de pouvoir, de façon dématérialisée, recevoir toutes demandes d'autorisations d'urbanisme et les instruire en ligne, l'idée étant d'offrir cette possibilité à l'ensemble des communes de la CCLO.

## **8. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS OU GEMAPI**

Pour rappel, c'est un pan d'activités du pôle rentrant exclusivement dans le plan de charges du responsable de pôle en binôme avec la responsable du pôle environnement.

Cette étroite collaboration avait permis de préparer concrètement le dispositif Gemapi et l'exercice de la compétence prise en 2018. C'est également vrai pour le transfert de cette compétence à quatre syndicats à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec modification de leurs statuts respectifs :

- le Syndicat Intercommunal des Gaves d'Oloron et de Mauléon et affluents (SIGOM)
- le Syndicat du Bassin versant des Luys (SBL)
- le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP)
- le Syndicat Intercommunal des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et affluents (SIGOAO)

Comme l'exercice précédent, pour 2019, la Taxe Gemapi a permis d'allouer des ressources à hauteur de 800 000 €, inscrites en dépenses au budget général de la communauté de communes.

Avec ce transfert, le rôle de la CCLO, en tant que courroie de transmission entre les syndicats désormais compétents et les communes est affirmé. Des visites de terrain ont ainsi pu être organisées avec les techniciens des syndicats, alors que les élus communautaires désignés participent aux assemblées syndicales.

Dans le prolongement des priorités mises en avant fin 2018, d'une part, les premiers travaux sont réalisés (nettoyage du Saubagnac à Puyoô, intervention à l'amont d'une passerelle à Lacadée, autres) et, d'autre part, des études amont sont engagées et/ou suivies (Plan Pluriannuel de Gestion Baise, étude hydraulique Gave aval, étude hydraulique Baise).

L'année 2019 a permis d'engager également par voie de convention le transfert des ouvrages de protection contre les inondations au Syndicat du Mixte du Bassin du Gave de Pau.

En lien avec la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) mise en œuvre par le Syndicat sur le Gave de Pau, plus généralement, cette activité Gemapi est fortement corrélée avec les événements majeurs consécutifs aux fortes pluies, tels que les inondations de décembre 2019 évoquées au 1.6, de plus en plus fréquents, localisés et intenses.

Progressivement, ces événements imposent une réflexion de type analyse coûts/bénéfices préalablement à tous travaux structurants, lourds et coûteux, et une orientation vers la combinaison de plusieurs solutions, y compris des protections individuelles.

## **9. EAU ET ASSAINISSEMENT**

La loi n°2018-702 du 3 août 2018 prévoyait la possibilité de repousser le transfert de l'une ou l'autre des compétences eau et assainissement en 2026 par l'expression d'une minorité de blocage. En pratique, le transfert obligatoire de ces compétences au 1er janvier 2020 était bien maintenu, sauf dans le cas d'une opposition d'au moins 25 % des communes membres de notre communauté de communes (16) représentant au moins 20 % de la population (environ 11000 habitants), à la condition de délibérer avant le 1er juillet 2019.

Tout début 2019, les délibérations de quelques communes venaient compléter les délibérations déjà prises par bon nombre de communes entre novembre et décembre 2018 pour s'opposer au transfert de la compétence à l'EPCI. C'est ainsi qu'au total, 37 communes représentant 44 406 habitants constituaient la minorité de blocage prévue par la loi.

Par ailleurs, une autre disposition de la loi précitée séparait la gestion des eaux pluviales urbaines de l'assainissement. Les communes restent compétentes en matière d'assainissement pluvial, conformément à l'article L 2224-10 du Code général des Collectivités Territoriales. La communauté de communes assure cette compétence pour la seule gestion des réseaux pluviaux (fossés, collecteurs) associés à la voirie.

C'est pourquoi, dans la mesure où les apports des eaux de pluie contribuent pour une part importante à la formation et au développement des inondations comme celles de décembre 2019, sur proposition des représentants de l'EPCI, le groupe de travail technique en appui du COPIL de la réforme « eau et assainissement » a poursuivi ses travaux plus spécifiquement sur ce sujet majeur de la gestion des eaux pluviales avec comme objectif la promotion de Schémas directeurs d'assainissement pluvial, l'optimisation du fonctionnement des réseaux existants et la recherche de solutions alternatives au « tout tuyau ».

Ainsi, en 2019, des Schémas directeurs d'assainissement pluvial sont lancés sur diverses communes : Serres Sainte Marie, Monein, 11 communes adhérentes du Syndicat Gave et Baise. Des intentions s'expriment également sur d'autres communes, comme Artix.

Le groupe de travail se réunit régulièrement tous les quatre mois pour assurer le suivi de ces démarches et les structures en place organisées (syndicats, CCLO) tiennent le rôle d'assistants à maître d'ouvrage auprès des communes pour la mise en place des schémas directeurs. La CCLO exerce cette mission dans le cadre du Service commun évoqué au 1.4.

Il est à noter que dans le cadre de certaines démarches (Plans d'Aménagement et de Prévention des Inondations, par exemple), les cofinanceurs potentiels, et notamment l'Etat vérifieront que les communes bénéficient **d'un zonage pluvial** sur leur territoire. C'est un autre intérêt de la démarche engagée, dont il faut préciser qu'elle l'a été par les deux EPCI situés à l'amont sur le Gave de Pau (CC Pays de Nay et Agglomération de Pau).

## **Conclusion**

Les éléments de conclusion 2018 quant au rôle transversal du pôle aménagement au sein de la collectivité et à la question de la durabilité du patrimoine (voirie, éclairage public, espaces verts, bâtiments) sont bien sûr toujours d'actualité : 1400 km de voies communales, 120 km de routes départementales en agglomération, plus de 300 ouvrages d'art (ponts), 14 000 points lumineux, 360 ha d'espaces verts plus 200 ha de terrains industriels en voie de reconversion, 63 bâtiments communautaires.

La question de la contrepartie financière de l'obligation d'entretien communautaire des équipements de lotissements d'initiatives communales ou privées à l'intégration dans le domaine public communal, qui n'a pas trouvé d'issue consensuelle, reste elle aussi d'actualité.

Malgré les redéfinitions de l'intérêt communautaire à 2 reprises, fin 2015 et fin 2018, l'exercice de la compétence optionnelle « aménagement » à l'échelle d'un territoire de 61 communes est consommateur de ressources financières et mobilisateur de moyens humains pour pérenniser ce patrimoine. Il reste donc très difficile dans un contexte budgétaire contraint.

Le sujet se pose d'autant plus que dans les cinq années à venir, une partie des cadres du pôle va faire valoir ses droits à la retraite. Ainsi, au cours de la mandature qui débutera en 2020, cinq agents de la génération 1960 sont susceptibles de partir entre fin 2020 et 2022 et quatre autres agents de la génération 1965 pourraient cesser leur activité cinq ans après.

Dans ce contexte, la transmission des savoirs et des expériences est cruciale.

### **3 - PÔLE ENVIRONNEMENT**

#### **1. LES AIDES ENERGIE**

Le budget 2019 alloué au Budget principal et aux particuliers était de 200 000 € et celui aux communes était de 150 000 €.

Le montant des aides aux particuliers s'est élevé à 204 259 € et celui des communes a été de 130 596 €. Il y avait pour les communes, un report de budget 2018 de 6 295 €. Une part du budget des particuliers a été transférée à celui des communes en fin d'année.

	<b>Initial</b>	<b>Réalisé</b>
<b>Particuliers</b>	<b>200 000 €</b>	<b>204 259 €</b>
<b>Communes</b>	<b>150 000 €</b>	<b>130 596 €</b>
<b>RAR 2018</b>	<b>6 295 €</b>	
<b>Total</b>	<b>356 295 €</b>	<b>334 855 €</b>

#### **1.1. Aides Habitat Energie aux particuliers**

Pour l'année 2019, les aides aux particuliers ont été déclinées sur le règlement du programme de l'ANAH « PIG Bien Chez soi ». Il restait des aides pour les programmes « Energie » et « Centre Bourg » qui se sont arrêtés en 2017. Le bilan global de ces aides se répartit de la façon suivante :

<b>Règlement</b>	<b>Nombre de dossiers subventionnés</b>	<b>Montant des travaux</b>	<b>Montant total subvention CCLO</b>	<b>% de la subvention</b>
Energie	2	17 089 €	1 411 €	8 %
PIG Bien Chez soi	54	1 892 215 €	187 215 €	10 %
Centre Bourg	1	22 521 €	5 630 €	25 %
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>2 037 945 €</b>	<b>204 259 €</b>	<b>10 %</b>

Les règlements des aides aux particuliers Energie et Centre Bourg ont été arrêtés en septembre 2017. Tous les dossiers ont été soldés en 2019 ou sont hors délai.

#### **1.2. Aides énergie aux communes**

Le bilan global, pour l'année 2019, des aides aux communes est le suivant :

<b>Commune</b>	<b>Lieu</b>	<b>Montant total de la subvention</b>
ARTIX	Service technique et bâtiment administratif	3 197 €
BELLOCQ	Ecole	30 868 €
BONNUT	Salle polyvalente	12 095 €
CASTETNER	Mairie	1 840 €
CESCAU	Ecole	11 688 €
MONEIN	Mairie	32 147 €
ORTHEZ	Salle polyvalente	17 368 €
OS-MARSILLON	Salle polyvalente	3 949 €
PARBAYSE	Ecole	831 €
RAMOUS	Salle polyvalente & école	16 613 €
	<b>Total</b>	<b>130 596 €</b>

Le règlement des aides aux communes a été arrêté en septembre 2017. Tous les dossiers ont été soldés en 2019.

### **1.3. La subvention TEPCV**

Le 11 octobre 2016, la collectivité a signé une convention TEPCV avec L'Etat et en particulier avec le ministère de l'Environnement pour un montant de subvention de 500 000 €. Sur ce montant, 450 000 € concernent les aides Habitat Energie.

Les règlements éligibles étaient :

- PIG Bien Chez Soi,
- Aides Energie,
- Centre bourg,
- Logements communaux.

Les conditions d'attribution sont :

- Les notifications doivent être faites entre le 11/10/2016 et le 31/12/2017,
- Les paiements doivent avoir lieu avant le 11/10/2019 (ou la fin de l'année),
- 80% de l'aide versée par la collectivité nous est reversée.

En 2018, la collectivité a demandé une avance de 200 000 € et elle a été versée en 2019. Le montant à ce jour encaissé est de 400 000€. Le solde a été demandé en octobre 2019 et versé le 3 juillet 2020.

## **2. LA PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE**

La production des 112 panneaux photovoltaïques poly-cristallins installés en verrière sur la cour intérieure de l'hôtel de la communauté de communes de Lacq-Orthez facturée en recette en mars 2019 est de 8 833 kWh. La recette associée est de 4 261,66 €.

## **3. LE FONDS DEDIE A L'AGRICULTURE**

Le fonds Energie à l'agriculture a été transformé en 2018 en fonds Climat Air Energie à l'agriculture. Le montant du fonds pour mémoire est de 20 399,46 €.

Les orientations retenues sont :

- Une animation auprès des exploitants agricoles avec ACCLIMATERRA et la Chambre d'Agriculture,
- Une participation pour des procédés existants pour le suivi des polluants,
- L'amélioration des équipements pour un changement de pratiques agricoles,
- Les actions en faveur du rapprochement de la production et de la consommation.

### **a) Une animation auprès des exploitants agricoles avec ACCLIMATERRA et la Chambre d'Agriculture**

Elle a eu lieu le 11 octobre 2019 et elle comprenait deux volets : une intervention de S. Pellerin, chercheur de l'INRA et membre d'Aclimaterra sur le changement climatique et l'agriculture au lycée agricole d'Orthez et de la projection du film « Bienvenue les vers » au cinéma Pixel en présence de son réalisateur. Le montant de cette animation a été de 1 328,39 €.

### **b) Une participation pour des procédés existants pour le suivi des polluants**

Une Mesure Agro-environnementale et climatique MAEc élevage et polyculture est en cours sur le territoire. Cette action se fait en partenariat avec la chambre d'agriculture. La collectivité propose une participation à l'achat ou la location du logiciel de suivi des intrants sur l'exploitation. Le montant de la participation est de 70% plafonnée à 150 €. Le nombre

d'exploitations pouvant demander l'aide est de 91. En raison du calendrier de la MAEc, l'action se réalisera en 2020.

### **c) L'amélioration des équipements pour un changement de pratiques agricoles**

Il y a la demande d'un agriculteur pour la mise en place d'une cuve à eau pour limiter sa dépendance à l'eau du réseau. Le montant prévisible de l'aide est de 1 000 €.

## **4. LE BILAN A MI-PAROURS DU PCAET**

L'article R229-51 du code de l'environnement prévoit : « Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public ».

Un bilan à mi-parcours a donc été établi au conseil communautaire du 19 décembre 2019. Des temps de présentation et d'échanges autour de ce bilan ont eu lieu dans le cadre d'une conférence des maires, d'une réunion de chefs de service ainsi que le comité de pilotage de suivi du PCAET.

Le bilan met en évidence des données factuelles de certaines consommations et des productions énergétiques. Les consommations de gaz et d'électricité ont augmenté entre 2012 et 2014 et depuis elles ont fortement diminué. La production d'énergies renouvelables et de récupération est passée de 170 MW en 2012 à 249 MW en 2018 soit une augmentation de 46%. La pose de la première pierre pour la centrale photovoltaïque a eu lieu en octobre dernier. De nouveaux industriels dans le domaine des énergies renouvelables - électricité solaire, biogaz, valorisation énergétique des déchets ultimes - vont arriver sur notre territoire et c'est le fruit de plusieurs années de prospection, de négociations, de réflexion collective entre public et privé. Les industriels, réunis sur un pôle multi-énergies, pourront échanger et mutualiser leurs ressources, dans une démarche d'économie circulaire et de transition énergétique.

Ce bilan fait aussi le point d'avancement de la programmation des actions : plus de 75% des actions sont soit commencées, soit finies.

La gouvernance est aussi abordée : le comité de pilotage a été ouvert à des acteurs extérieurs représentatifs des secteurs visés (industrie, résidentiel, transport, agriculture, etc.). Des liens avec d'autres actions en cours et non inscrites dans le PCAET sont aussi indiqués. Le contrat local de santé aborde l'aspect environnement-santé et l'étude Trame Verte et bleue, l'aspect environnement-écologie.

Il apparaît que la stratégie déployée sur le Territoire est appropriée et répond bien aux enjeux du PCAET. En effet, il ressort qu'il faut :

- maintenir les trajectoires pour atteindre les objectifs fixés,
- poursuivre la mobilisation des acteurs et des habitants,
- amplifier le « réflexe » climat air énergie dans tous les comportements,
- accentuer les liens entre « santé et environnement » et « environnement et écologie »,
- faire de cette démarche un avantage comparatif du territoire pour son attractivité.

## **5. LA GESTION DES DECHETS**

Le détail précis de l'activité du service déchets se retrouve dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Celui-ci a pour but de présenter les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles la communauté de communes de Lacq-Orthez exécute le service public d'élimination des déchets dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Certains travaux ou réflexions sont cependant à mettre en exergue.

Ainsi, la réflexion sur la mise en œuvre de la tarification incitative a débuté. Le groupement des bureaux d'études AJBD et CITEXIA a réalisé une étude pour un montant de 25 680 € HT subventionnée à hauteur de 70% par l'ADEME. Ce document de travail doit maintenant aider les nouveaux élus pour avancer dans la réflexion sur ce dispositif, qui est un outil pour atteindre les objectifs règlementaires de la loi LTECV.

De même, le 9 décembre 2019, le Conseil Communautaire a adopté un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers pour la période 2019-2024. Celui-ci doit permettre de réduire les Déchets Ménagers et Assimilés grâce à un plan d'actions déclinées par thématique.

Egalement, d'importants travaux sur les déchetteries sont à signaler. Ainsi, la déchetterie de Pardies a ouvert dès le 4 mars et a enregistré près de 40 000 entrées. Son vaste haut de quai et son espace de stockage au sous-sol en font un outil très fonctionnel, apprécié des agents et des usagers. L'opération d'un montant total de 1 050 000€ TTC a bénéficié de la DETR de 228 000 €. Sur les déchetteries d'Arthez et de Maslacq, un quai a été rajouté pour permettre l'installation d'une benne à meubles. Des travaux de reprise des enrobés ont également été réalisés. Ces 3 déchetteries ont été équipées d'un système de vidéoprotection. Sur la déchetterie de Monein, la construction d'un bâtiment d'une surface de 120 m<sup>2</sup> accueillant le bureau du gardien et du stockage a démarré en septembre.

Toujours dans un souci de valorisation des déchets, une campagne de densification du parc de bornes à textiles (+ 32) a été menée en vue d'améliorer les tonnages collectés. Ce sont à présent 74 points de collecte qui sont répartis sur le territoire (domaines public et privé).

Par ailleurs, une convention de partenariat avec la Recyclerie Créa'locale a été signée en avril. Ce partenariat permet de répondre à une mesure inscrite dans la feuille de route gouvernementale pour l'économie circulaire et vise à « renforcer l'offre des acteurs du réemploi, de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité ». Cette association récupère des déchets déposés à la déchetterie d'Orthez en vue du réemploi.

En ce qui concerne la fiscalité déchets en 2019, elle est restée identique à 2018 soit un taux de TEOM de 10.05%. Par délibération, certaines entreprises qui en ont fait la demande, ont pu bénéficier de l'exonération de TEOM pour l'année 2019, car elles ne bénéficiaient pas de la collecte des déchets, ayant leur propre filière de traitement.

## **6. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS**

### **6.1. Les Plans Particuliers d'Intervention**

La révision des PPI a été initiée en 2019 en commençant par celui de la plateforme de Pardies puisque depuis son approbation, les unités Celanese et Yara ont cessé leur activité.

Le nouveau rayon du PPI d'Alfi est désormais de 850m.

Des groupes de travail ont été constitués pour disposer d'une trame commune à tous les PPI en associant tous les acteurs du risque dont les Maires concernés et la CCLO. Ces travaux se finaliseront certainement en 2020.

2 exercices PPI ont été organisés en 2019 : le 28 juin à Arkema Mont pour un rayon dans un rayon de 900 mètres et le 21 novembre à Arkema-Induslacq dans un rayon de 4890 mètres.

### **6.2. Activités de la commission de Suivi de Site du bassin de Lacq**

La Commission de Suivi de Site (CSS) du Bassin de Lacq a été créée en septembre 2016 par arrêté préfectoral (fusion du SPPPI et du CLIC).

Elle s'est réunie en 2019 pour traiter essentiellement de la problématique nuisances olfactives sur Induslacq, mise en exergue par quelques riverains d'induslacq en juin 2015.

Cette CSS est une instance d'échanges entre les services de l'Etat, les industriels, les collectivités, les salariés et les associations. Tous les comptes rendus de ces séances sont consultables sur le site internet de la Préfecture.

### **6.3. Moyens d'alerte des populations : Système d'appels en masse : Téléalerte**

Le dispositif d'appel en masse est opérationnel depuis le 31 mars 2016.

Il permet d'alerter dans les plus brefs délais la totalité ou une partie de la population de la CCLO, en cas de situation de crise liée à un événement majeur connu, pouvant avoir un impact sur la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement (accidents industriels, phénomènes climatiques, accidents de transports de matières dangereuses). De nouvelles inscriptions sont intervenues en 2019, mais le dispositif n'a pas été déclenché.

### **6.4. Surveillance de la qualité de l'air**

Atmo Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur un réseau de 70 de stations fixes et mobiles et plus de 250 analyseurs, pour mener à bien ses missions de surveillance en Nouvelle-Aquitaine.

Le dispositif sur le bassin de Lacq est composé de 4 stations de proximité (Lacq, Lagor, Maslacq, Mourenx bourg) mesurant le SO<sub>2</sub> et le NO<sub>2</sub> et d'une station rurale (Labastide-Cézeracq) mesurant les PM<sub>10</sub>, l'O<sub>3</sub>, le SO<sub>2</sub> et le NO<sub>2</sub>.

A cela s'ajoute 3 stations météorologiques situées sur les communes de Lacq, Lagor et Lendresse.

Le bilan de la qualité de l'air pour l'année 2019 est consultable sur le site internet d'Atmo Nouvelle Aquitaine ([www.atmo-nouvelleaquitaine.org](http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org)).

## **7. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)**

La CCLO compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour la « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI) a transféré par délibération le 24 septembre 2018, cette compétence à 4 syndicats : le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP), le syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), le Syndicat Mixte des gaves d'Oloron, Aspe et Ossau (SMGOAO) et le syndicat Mixte des gaves d'Oloron et Mauléon (SIGOM), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'année 2019 a également été l'année d'instauration de la taxe gemapi, pour un produit annuel attendu de 800 000 euros, ce qui s'est traduit après calcul par les services fiscaux par l'application des taux suivants : TH : 0,398%, TFB : 0,308%, TFNB : 0,887%, CFE : 0,497% sur les ménages et les professionnels.

Un document explicatif de 4 pages réalisé par le service communication de la CCLO a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres pour expliquer le pourquoi de cette taxe et son mode de calcul.

Ce produit a permis essentiellement de financer par le biais d'une participation, les 4 syndicats selon des critères préalablement définis et validés au sein de ces syndicats composés de plusieurs intercommunalités.

## **8. LA TRAME VERTE ET BLEUE**

En mars 2019, le conseil communautaire a décidé de faire un diagnostic de son patrimoine naturel dans le cadre d'un appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine.

Il a été confié au Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN).

Pendant la période d'avril à septembre, le CEN a effectué 58 jours de terrain par 2 salariés et un stagiaire. Ils ont exploré et cartographié 5 400 ha soit 5,6% du territoire.

Une présentation du diagnostic a été faite en conférence des Maires en février 2020.

Le montage financier a été le suivant :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne : 22 279,51 €,
- Département : 5 032,22 €,
- CCLO : 7 500 €.

La collectivité a été retenue dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Territoire Vert et Bleu pour poursuivre le travail entamé. Le montant de la subvention accordée est de 30 000 € pour partie au CEN et l'autre pour la collectivité.

## 4 - PÔLE ANIMATION DU TERRITOIRE

### 1. L'ENFANCE – L'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Enfance

##### a) **Financement de deux RAM et de deux LAEP**

Le Syndicat Mixte du Pays de Lacq soutenait financièrement l'Association AMAYRA qui gère le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) depuis 2004 ainsi que le Lieu d'Accueil Parents (LAEP) (soutien depuis 2009). Cette compétence a été transférée à la Communauté de communes de Lacq au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le centre social Lo Solan a repris en gestion directe le LAEP « Lo Petit e tots ».

- Participation de la communauté de communes de Lacq-Orthez versée au RAM : 80 000 € (financée par la CAF à hauteur de 41 136 €).
- Participation de la communauté de communes de Lacq-Orthez versée au LAEP : 27 133 € (financée par la CAF à hauteur de 12 384 €).

En 2019, le renforcement du LAEP existant « Lo petit e tots » sur Mourenx et Artix s'est traduit par une subvention supplémentaire de la CCLO de 6 050 € ; la CAF a également augmenté sa participation de 5 827 euros.

La communauté de communes de Lacq-Orthez gère directement :

- le RAM d'Orthez (2 RAM couvrent donc l'ensemble du territoire) : 71 617 € (financée par la CAF et le Département à hauteur de 67 686 €),
- depuis janvier 2018, elle gère également un LAEP à Orthez (2 LAEP couvrent désormais l'ensemble du territoire). Après une phase d'expérimentation, le LAEP d'Orthez a été labellisé le 5 novembre 2018 avec l'ouverture de la maison de la petite enfance. Une réorganisation du service, sans crédit supplémentaire, a permis cette création : 11 291 € qui correspond à des charges de personnel affecté (financée par la CAF à hauteur de 8 499 €).

En 2019, le territoire compte 254 assistantes maternelles agréées en activité (capacité d'accueil théorique : 747 places). 105 ont fréquenté les RAM.

Les 2 LAEP ont accueilli 1 900 enfants et 1 726 parents sur 227 séances.

Le travail de collecte, de synthèse et de partage de données démographiques, de fonctionnement des structures a été poursuivi par le service, en 2019, dans le cadre de l'observatoire de l'enfance.

Les objectifs de l'observatoire de l'enfance sont de :

- disposer d'une base de données actualisée commune et partagée permettant une connaissance et une analyse de l'adéquation des services d'accueil vis-à-vis des besoins du territoire,
- réaliser annuellement un diagnostic des services d'accueil de l'enfance au vu des besoins du territoire,
- permettre aux diverses structures d'accueil du territoire ainsi qu'aux divers partenaires d'accéder à cette base de données.

Les partenaires de cet observatoire sont les crèches publiques et associatives, les 2 RAM, les LAEP, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Une restitution orale des données 2018 a été présentée lors du comité de pilotage du 5 juillet 2019.

## **b) Gestion des crèches intercommunales**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la communauté de communes de Lacq-Orthez est compétente en matière de petite enfance. Elle exerce la compétence optionnelle telle qu'elle figure dans ses statuts « Action sociale d'intérêt communautaire : création, aménagement, extension et gestion d'établissements et de services d'accueil des enfants de 0-4 ans à l'exclusion de l'accueil périscolaire et des accueils de loisirs sans hébergement (ASLH) ». C'est ainsi que l'intercommunalité gère directement, depuis 2014, les crèches publiques d'Orthez, de Lagor. Les mini-crèches de Baigts-de-Béarn et de Sault-de-Navailles ont ouvert en janvier 2015.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la CCLO a intégré la crèche d'Artix.

Elle assure également l'entretien des bâtiments des crèches associatives de **Monein** (16 605 € en 2019) et de **Mourenx** (4 974 €) et elle les aide financièrement (80 000 € + 287 531 €) ; la CCLO perçoit des aides de la CAF (respectivement : 29 044 € et 117 744€).

Point fort 2018 : ouverture de la maison de la petite enfance à Orthez le 5 novembre 2018.

Une équipe pluridisciplinaire, composée notamment d'un psychologue et d'un médecin référent, intervient dans chaque crèche.

Un pool de remplacement, composé de 3 agents, pallie les absences.

135 places dans les structures publiques ont permis l'accueil de 269 enfants en 2019 (soit 19 de plus qu'en 2018).

73 places dans les structures associatives permettent l'accueil de 152 enfants en 2019.

### **▪ La crèche « les Canailous » d'Orthez - 50 places à compter du 5 novembre 2018**

Déménagement en novembre 2013 dans les ALGECOS : solution temporaire choisie par l'ex CCCO, le temps des travaux de reconstruction de la crèche.

Avec la fusion en 2014, les travaux d'aménagement intérieur et extérieur ont été engagés. La nouvelle intercommunalité a mis tout en œuvre pour améliorer l'accueil des enfants dans ces bâtiments et les conditions de travail du personnel.

Le 5 novembre 2018 : ouverture de la maison de la petite enfance rue Darget, autorisée par la PMI avec une capacité de 50 places.

Le bâtiment est également composé d'un RAM et d'un LAEP agréé et répond parfaitement aux besoins.

- 21 agents + 1 cuisinière du restaurant municipal d'Orthez + 1 secrétaire soit 18,5 ETC
- CA 2019 : 1 010 442 € dont 84.5 % de charges de personnel
- Taux d'occupation facturé 99 %

Les 3 EJE ont trouvé leur place dans ce nouvel établissement organisé par secteur d'âges mélangés avec des responsabilités confiées au sein des 3 structures : crèche, RAM, LAEP en fonction de leurs savoir-faire.

Meilleur service rendu aux familles avec le RAM, la crèche et le LAEP sur un même lieu : accès plus facile aux informations pour les familles.

Baisse du prix de revient cette année encore.

▪ **La crèche du « Soleil-Levant » de Lagor – 25 places, dont 5 réservées à TORAY**  
(partenaire privé qui participe à hauteur de 52 000 €/an)

- 12 agents dont une infirmière (12h/semaine) – 10 ETC,
- CA 2019 : 468 073 € dont 84.28 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé 78 %.

Prix de revient à nouveau à la hausse. 2018 était le plus bas depuis l'ouverture avec une augmentation du nombre d'heures réalisées.

Le volume d'heures en baisse en 2019 peut s'expliquer par :

- la baisse du nombre de contrats réguliers de 5 jours,
- dans 16 familles, un des parents n'est pas en activité, les contrats sont réduits,
- les familles peuvent poser toutes leurs absences en congés,
- 2 familles (3 enfants) se sont retrouvées sans emploi et ont modifié les contrats à la baisse,
- 6 journées de grève : 4 fermetures et 2 ouvertures à effectifs réduits.

Dans un souci d'offrir aux enfants une alimentation saine et de qualité, la CCLO et notamment les crèches d'Artix et de Lagor participent depuis 2019 au dispositif « manger Bio et local » initié par le département.

Dans le cadre de la labellisation « Ecocert En cuisine » et grâce à une grande implication de la cuisinière, la structure a obtenu sa 1<sup>ère</sup> « carotte » avec 34,5 % de produits BIO + 14,5 % de produits locaux proposés dans l'assiette des enfants.

Les parents sont très satisfaits de cette démarche.

Cette année 2019, nous avons fêté les 10 ans de la crèche.

▪ **La crèche « L'ilot P'tits Pieds » d'Artix – 30 places**

Cette structure a été transférée à la CCLO au 1<sup>er</sup> janvier 2016. De nombreuses améliorations ont été apportées en 2016 (Stabilisation du poste de direction, présence d'un médecin référent, recrutement d'une psychologue, d'une auxiliaire à 21h/semaine en complément des temps partiels, remplacements effectués par des agents diplômés, formations croissantes, apports et soutien du service petite enfance : réunions, journée annuelle pédagogique) : stabilité de l'équipe

- 12 agents soit 11 ETP,
- CA 2019 : 497 365 € dont 87.6 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé : 75 % (accueil occasionnel nécessaire et mis en place cette année).

Arrivée de la nouvelle directrice, Marylise MERIOT, le 24 juin 2019.

Dans le cadre de la labellisation « Ecocert en cuisine », la crèche d'Artix a obtenu sa 1<sup>ère</sup> carotte. Les parents sont très satisfaits de cette démarche.

La CCLO gère également les mini-crèches de Baigts-de-Béarn et Sault-de-Navailles qui ont ouvert le 4 janvier 2015.

▪ **La crèche « graines d'éveil » de Baigts-de-Béarn – 15 places**

- 6 agents + 1 agent de cuisine et d'entretien soit 5 ETP,
- CA 2019 : 268 464 € dont 84 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé : 79 %.

Baisse du taux d'occupation et de facturation due notamment à l'application des déductions de tous les congés des parents.

▪ **La crèche « les mini poussettes » de Sault-de-Navailles – 15 places**

- 5 agents + 1 agent de cuisine et d'entretien soit 5 ETP,
- CA 2019 : 321 144 € dont 87.3 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé : 91 %.

Effectif complet cette année sans besoin d'accueil des communes limitrophes, tel qu'il ressortait du diagnostic élaboré par l'ex CCCO.

Année de stabilité dans l'équipe – un agent se trouve en situation de congé de longue maladie avec une restriction au port de charge inférieur à 5 kg.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a en charge l'organisation d'un vaste service en direction de la petite enfance fondamental dans la confirmation de l'attractivité du bassin de Lacq-Orthez.

Pour exercer cette compétence dont les dépenses (en baisse) se sont élevées à 3 162 837 € (frais de bâtiments compris), l'intercommunalité a été aidée en 2019 à hauteur de 64.5 % (soit 2 039 153 € / des recettes supplémentaires qui s'élèvent à 147 000 €).

Le reste à charge pour la CCLO en 2019, déduction faite de la participation des partenaires institutionnels -essentiellement la CAF- et des usagers, est de 1 123 684 euros pour l'ensemble des structures (7 crèches + 2 RAM + 2 LAEP).

Soit une baisse de 187 000 euros par rapport à 2018 due aux recettes supplémentaires et à la baisse des dépenses.

## **1.2. Enseignement**

### **a) Les aides aux collèges et lycées**

La communauté de communes de Lacq-Orthez a revu à la baisse en 2018 le montant des subventions habituellement allouées aux établissements scolaires (collèges Arthez-de-Béarn, Artix, Monein, Mourenx et Orthez, lycées de Mourenx et d'Orthez, Maison Familiale Rurale de Mont) et à leurs associations, à savoir :

- Subventions aux foyers socio éducatifs .....	3 269 €
(Réduction de 50% en 2018)	
- Subventions aux associations sportives .....	3 150 €
(Réduction de 50% en 2018)	
- Aides aux projets et voyages pédagogiques .....	11 250 €
(Réduction de 50% en 2018)	
<b>Total : .....</b>	<b>17 669 €</b>

### **b) Aides financières diverses**

- Sections sportives football, collège d'Artix et Lycée de Mourenx et Collège Daniel Argote Orthez : nouveauté (même montant mais partagé en 3) : ..... **12 000 €**
- La communauté de communes de Lacq-Orthez soutient les actions en faveur d'une politique linguistique :

## Schema d'aménagement linguistique

· Association Oc per tots .....	19 600 €
· Association Cultura de Noste .....	16 200 €
· Comité des relations extérieures du Pays d'Arthez (CREPA) .....	850 €
· Coopérative scolaire de l'école maternelle de Monein (politique linguistique Iniciativa) .....	300 €
· Association « Les Petits Vendangeurs » de l'école maternelle de Monein (politique linguistique Iniciativa) .....	600 €
· Ecole de Lagor (politique linguistique Iniciativa) .....	300 €
<b>Total :</b>	<b>37 850 €</b>

Afin de mettre en lumière et perspectives les métiers du bassin de Lacq et d'Orthez, la communauté de communes de Lacq-Orthez a soutenu le carrefour des métiers à hauteur de **998,10 €** cette année 2019.

### c) Les aides financières aux étudiants (70 000 € inscrits au budget au lieu de 140 000 € en 2017)

#### - Aides aux études supérieures

Des aides financières pour la poursuite des études supérieures sont attribuées selon un barème d'octroi défini par les élus aux étudiants dont le foyer fiscal se situe sur le territoire de la Communauté de communes de Lacq-Orthez. L'aide varie de 150 à 400 € par personne et par an.

**43 350 €** d'aides aux études supérieures ont été attribuées à **207** étudiants, se répartissant de la manière suivante :

Montant octroyé	Nombre de bénéficiaires	Budget par Montant octroyé
150 €	37	5 550 €
200 €	12	2 400 €
250 €	71	17 750 €
300 €	11	3 300 €
350 €	9	3 150 €
400 €	28	11 200 €

#### - Aides aux stages obligatoires

La communauté de communes de Lacq-Orthez participe également aux frais de stages obligatoires : **7 306,27 €** ont été attribués à **44** étudiants.

**Total des aides versées : 50 656,27 €**

### d) Aide aux devoirs (bilan décembre 2019)

#### - Aide aux devoirs dans les écoles primaires

35 écoles ont bénéficié de ce service et 38 communes étaient concernées.  
85 intervenants et 4 coordonnatrices ont pris en charge 704 enfants inscrits.

Au total, de janvier à décembre 2019, 7 606 heures sur 34 semaines ont été rémunérées par la communauté de communes de Lacq-Orthez, soit 223 heures en moyenne/semaine et 6,5 équivalents temps plein.

## **e) Accès à la piscine pour tous les élèves des écoles primaires**

Les piscines de Mourenx, Orthez, Arthez-de-Béarn et Salies de Béarn accueillent les écoliers de la communauté de communes de Lacq-Orthez qui s'y rendent gratuitement.

Frais de transports + frais d'entrées : **202 284,89 €**

## **2. HABITAT**

### **2.1. Bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat**

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté en décembre 2016, doit règlementairement faire l'objet d'un bilan à mi-parcours.

Aussi, un travail en partenariat avec l'AUDAP (agence d'urbanisme) a été mené courant 2019. Les grands enseignements de ce bilan ainsi que du bilan de 10 ans d'urbanisation ont été présentés et débattus en Conférence des maires de Novembre.

Le rapport final sera rendu 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

### **2.2. Soutien à l'amélioration de l'habitat privé : Guichet unique Habitat/Energie**

Conformément aux enjeux mis en exergue dans le Programme Local de l'Habitat (PLH), la communauté de communes de Lacq-Orthez a souhaité poursuivre une politique forte en matière de requalification du parc privé et de lutte contre la précarité énergétique dans le cadre de son Guichet Unique Habitat-Energie.

En 2019, plus de 500 personnes ont été conseillées et accompagnées par le Guichet Unique. En fonction de leur projet, les propriétaires privés ont pu être orientés vers le dispositif approprié à leur situation.

Ainsi, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Bien Chez Soi 2 » mis en place par le Département 64 en décembre 2018 et auquel la communauté de communes de Lacq-Orthez est partenaire, 58 projets ont été soutenus financièrement en 2019 pour un montant de 204 259 €, pour un total de travaux de 2 037 945 €.

L'objectif du PIG « Bien Chez Soi 2 » est de poursuivre les actions engagées depuis plus de 10 ans sur 4 priorités :

- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- la lutte contre la précarité énergétique,
- l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie pour l'adaptation de leur logement,
- la production d'une offre de logements à loyers conventionnés dans les centres-villes et centres-bourgs dans un objectif de redynamisation des centralités et de lutte contre la vacance.

Il est à noter, par ailleurs, que 138 dossiers ont été déposés auprès du Département pour les aides ANAH Agilité (Agence Nationale de l'Habitat). Chaque dossier est subventionné soit à 35 % du montant HT de la facture si le foyer est modeste, 50 % si le foyer est très modeste.

Les types de travaux aidés concernent essentiellement l'isolation et le chauffage dans le cadre de l'amélioration énergétique.

Ces 138 dossiers ont été soutenus financièrement en 2019 par l'ANAH et les Caisses de retraite à hauteur de 365 805 € pour un total de travaux de 941 354 €.

Dans le cadre de la politique Habitat-Energie, la communauté de communes de Lacq-Orthez avait été retenue en 2016 par l'Etat au dispositif TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte).

Ce programme a permis à la communauté de communes d'obtenir une aide de 400 000 € de l'Etat. Le solde de 100 000 € est en attente de réception.

### **2.3. Lancement d'une étude pour la requalification du centre-ville d'Orthez**

Le PLH a fixé l'objectif de mettre en place un dispositif volontariste de requalification de l'habitat du centre ancien d'Orthez, afin de redonner de l'attractivité à la ville, enjeu essentiel pour le fonctionnement de la ville elle-même mais aussi pour l'ensemble du territoire intercommunal, dont elle est l'une des centralités principales.

Il s'agit de mettre en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU), dispositif encadré par l'ANAH et soutenu par le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Plus encore que toute OPAH, l'OPAH-RU intègre nécessairement un volet urbain, un volet immobilier, un volet social, des actions foncières, et en tant que de besoin des actions coordonnées de lutte contre l'habitat indigne (insalubre notamment), des actions dans le domaine économique (notamment le commerce).

Avant d'entrer en phase opérationnelle, la réalisation d'une étude est obligatoire. Fin 2019, sous la co-maitrise d'ouvrage de la ville d'Orthez et de la communauté de communes, le bureau d'études ALTAIR a été retenu avec l'objectif de finaliser l'étude pour fin 2020.

Le montant de cette étude s'élève à 49 500 € TTC financée à hauteur de 20 625 € par l'ANAH, 9 900 € par le Département et 9 947 € par la Ville d'Orthez.

### **2.4. Soutien à la production de logements publics à prix maîtrisés**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016 – 2021, la communauté de communes de Lacq-Orthez s'est fixée l'objectif de produire 195 logements locatifs sociaux avec plusieurs critères à respecter :

- Prioritairement à Orthez et dans les pôles secondaires,
- Pas de nouveau projet à Mourenx afin de diversifier l'offre de logements de la ville (hors projet de logements spécifiques destinés aux personnes âgées),
- 50 à 60 logements destinés aux personnes âgées,
- 50% de logements à produire dans le parc existant (acquisition-amélioration) ou en renouvellement urbain (dents creuses des centres-villes),
- 75% des logements en T2 ou T3,
- 30% des logements financés en PLAI.

Les opérations portées par l'OFFICE 64 de L'HABITAT de 6 logements locatifs dans le bourg de Labastide-Cézéracq et de 8 logements locatifs à Arthez-de-Béarn quartier N'Haux ont été livrées l'été 2018.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a apporté son concours financier à hauteur de :

<b>OPERATION</b>	<b>Versement 2018</b>	<b>Versement 2019</b>	<b>Total versé</b>
Labastide-Cézéracq	34 034 €	10 544 €	44 578 €
Arthez-de-Béarn	15 308 €	72 027 €	90 335 €

HABITELEM a réalisé une opération de 13 logements dont 7 destinés à des personnes âgées à Pardies. L'intercommunalité apporte son concours financier à hauteur de 75 304 € dont le premier acompte de 37 652 € a été versé en 2019.

Les communes de Boumourt et Hagetaubin ont réalisé des projets de réhabilitation de logements communaux conventionnés. Pour son projet de 2 logements dans l'ancien logement de l'instituteur, Boumourt a été soutenue financièrement par la communauté de

communes à hauteur de 10 101 €. Pour son projet de création de 2 logements dans l'ancienne école, Hagetaubin a été soutenue à hauteur de 17 535 €.

## **2.5. Approbation du projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande du Logement Social et d'Information de Demandeur**

Conformément aux obligations portées par la loi ALUR de 2014, la communauté de communes de Lacq Orthez a élaboré son Plan Partenarial de Gestion de la Demande du Logement Social et d'Information de Demandeur (PPGDID) qu'elle a approuvé par délibération du 24 juin 2019.

Ce plan partenarial, d'une durée de six ans, définit les orientations concernant la gestion partagée de la demande et les actions permettant de satisfaire le droit à l'information du demandeur.

Sur un territoire sans tension véritable sur le logement social et sans dysfonctionnement majeur dans la gestion de ce parc, les enjeux portent principalement sur trois aspects :

- la simplification des démarches des demandeurs avec une amélioration du niveau d'information sur l'offre existante, le système d'accès au logement social,
- l'optimisation de l'offre existante via une meilleure mise en relation de la demande avec l'offre de l'ensemble des bailleurs présents sur la CCLO,
- l'attractivité du parc social pour des ménages qui se tournent aujourd'hui vers des solutions autres.

Avant l'adoption définitive de ce plan, la communauté de communes de Lacq-Orthez a créé, conformément à ses obligations, une Conférence Intercommunale du Logement (CIL), installée le 3 juin 2019.

Cette nouvelle instance de dialogue et de concertation, co-pilotée par le Préfet et le Président de l'intercommunalité, réunit tous les acteurs de l'habitat social (les maires de l'EPCI, le Département, les bailleurs HLM, les associations). Cette instance de pilotage a pour mission de définir et d'organiser la politique communautaire en matière de mixité sociale.

L'une des premières actions mise en œuvre dès l'adoption du PPGDID a été la création du service d'accueil et d'information des demandeurs de logements sociaux avec deux points d'infos logement social à Orthez et Mourenx.

## **2.6. Politique d'accueil des gens du voyage**

Conformément à l'une de ses compétences obligatoires, la communauté de communes de Lacq-Orthez assure la gestion locative des équipements d'accueil des gens du voyage : 16 logements adaptés et 8 emplacements de terrains familiaux à Mourenx et 6 emplacements de terrains familiaux ainsi que l'aire de grand passage à Orthez.

Pour être soutenue dans la gestion des différents sites, l'intercommunalité a confié une prestation de médiation locative à l'association Gadjé Voyageurs 64 pour un montant annuel de 15 214 €. Ainsi, Gadjé accompagne les familles pour leurs questions et problématiques liées au logement et assure l'interface avec les services de la communauté de communes.

Concernant la gestion de l'aire de grand passage d'Orthez qui fait office d'aire de stationnement toute la période hivernale, la communauté de communes a confié la gestion de l'aire à l'entreprise de sécurité BPSI pour un montant annuel de 12 312 €.

Concernant le bilan relatif aux grands passages, deux groupes de 170 caravanes chacun se sont installés à Biron sur des terrains privés et à Orthez autour du Lac du Grecq. Un petit groupe d'une dizaine de caravanes a occupé illicitement le domaine public de l'école de Biron, de Salles-Mongiscard et enfin d'un terrain privé à Orthez.

Plus globalement sur la politique d'accueil des gens du voyage, l'année 2019 a été consacrée à la réalisation du nouveau schéma départemental relatif à l'accueil et l'habitat des gens du voyage. Ce schéma, validé début 2020, fixera les objectifs à atteindre par territoire intercommunal.

### **3. TRANSPORTS**

#### **3.1. Le service de transport à la demande (TAD)**

Il a été ouvert le 15 mai 2012 avec 6 communes de destinations (Artix, Arthez-de-Béarn, Monein, Lagor, Mourenx et Orthez). Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la fusion entre la Communauté de communes de Lacq et la Communauté de communes du Canton d'Orthez a permis l'extension du service aux 61 communes que composent la Communauté de communes de Lacq-Orthez. 2 communes de destination ont été ajoutées, Puyoô et Sault-de-Navailles, et une ouverture du service du lundi au samedi pour ces 8 communes de destination. Des points de ramassage supplémentaires passant de 171 points à 231 points, et toujours un service de prise en charge au domicile pour les personnes de plus de 70 ans.

En 2019, 11 987 trajets ont été effectués via le service de TAD, avec un taux de groupage de 29 %. 720 clients uniques pour qui le TAD est quasiment le seul moyen de transport accessible pour eux.

Le coût de fonctionnement du service pour 2019 s'élève à 229 053,87 € financés à hauteur de 43 % par le Conseil Régional et 22 000 € par les usagers.

#### **3.2. Transport ferroviaire**

La CCLO est signataire du contrat d'axe ferroviaire du Béarn 2017-2020 (Axe Puyoô-Pau-Montaut-Bétharam) conclu par la Région avec l'ensemble des intercommunalités concernées par la ligne. Dans ce cadre, ont été réaménagés les abords de la gare d'Artix en accompagnement de la rénovation de la gare.

Aucun comité de pilotage, ni comité technique, ne s'est tenu depuis 2018.

#### **3.3. Transport scolaire**

La communauté de communes de Lacq-Orthez participe aux frais de transport scolaire pour les écoliers, collégiens et lycéens. La participation pour l'année 2019 s'élève à 174 885 €, soit 35 € par écolier et 70 € pour les collégiens et lycéens. La Région Nouvelle-Aquitaine, compétente en matière de transports depuis la loi NOTRe, supprime à compter de 2020 l'appel à participation de la collectivité pour les transports scolaire des écoliers, collégiens et lycéens.

#### **3.4. Transports interurbains**

Ils relèvent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : il n'y a pas eu de modification (ni ajout, ni suppression de ligne) par rapport à l'année 2016 ni 2017. La communauté de communes de Lacq-Orthez est attentive à disposer d'éléments de connaissance de la fréquentation des lignes pour une desserte plus adaptée du territoire.

Aussi, la Région, dans le cadre de son Plan régional des services de transports routiers de voyageurs 2020-2030 a sollicité la CCLO afin de recueillir des observations et propositions pour préfigurer le futur réseau routier régional. Suite à la présentation du diagnostic transport par la Région lors de la conférence des maires de septembre 2019 et échanges sur les perspectives d'amélioration de l'offre, la CCLO a sollicité une revalorisation du mode de financement du service de TAD ainsi que la recherche d'optimisation des lignes présentes (lignes 801 et 802).

### **3.5. Plan de Mobilité Rurale**

La communauté de communes de Lacq-Orthez, compétente par délégation de la Région dans le domaine du transport à la demande (TAD), a souhaité, dans le cadre de son projet de territoire et du Plan Climat Air Energie Territoire, porter une réflexion particulière sur la mobilité et a lancé, en mars 2018, la démarche du Plan de Mobilité Rurale (PMR).

L'élaboration du projet de plan est fait d'une démarche partenariale entre la communauté de communes de Lacq-Orthez, les collectivités, l'Etat, les acteurs de l'insertion sociale et de l'économie, etc.

Ainsi, au terme des travaux menés et des rencontres entre les acteurs du territoire, 3 axes stratégiques ont été retenus et validés lors du conseil communautaire du 9 décembre :

- Axe 1 : accompagner au changement.
- Axe 2 : favoriser les mobilités solidaires.
- Axe 3 : favoriser l'intermodalité.

Chaque axe fera l'objet d'une déclinaison dont la traduction se fera par la proposition d'un programme d'actions opérationnel. Ce temps s'inscrira sur le premier semestre 2020 et sera le fruit d'une démarche partenariale de l'ensemble des acteurs du territoire et des collectivités voisines. Pour la bonne conduite de cette opération, des crédits seront proposés au BP 2020.

### **3.6. Mobilités**

La loi d'orientation des mobilités (LOM) promulguée le 24 décembre 2019, prévoit une couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM), afin de construire des solutions de mobilité adaptées aux enjeux locaux y compris pour les territoires peu denses.

La CCLO, en tant que communauté de communes, devra se positionner d'ici le 31 mars 2021 sur une prise de la compétence mobilité sur son ressort territorial.

Au titre de la compétence mobilité, les AOM pourront organiser :

- des services réguliers de transport public de personnes,
- des services à la demande de transport public de personnes,
- des services de transport scolaire,
- des services de mobilité active,
- des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (covoiturage, auto-partage) ou contribuer au développement de ces usages,
- des services de mobilité solidaire et verser des aides individuelles.

A l'échelle du Pays de Béarn, le principe d'une analyse des mobilités a été retenue pour éclairer la réflexion et le positionnement des intercommunalités sur la prise de compétences prévue dans le cadre de la Loi LOM de décembre 2019 et, par ailleurs, pour peser collectivement sur les politiques « supra » Régionale et Nationale.

Le Pays de Béarn a sollicité l'AUDAP pour la réalisation d'un diagnostic visant à faire émerger des enjeux de mobilité, tant en termes d'accessibilité au territoire que de fonctionnement et flux internes au Béarn. Ce diagnostic, présenté en novembre 2019, constitue une première étape dans l'appréhension des enjeux de ce territoire. Il nécessite d'être amendé et enrichi par les besoins et projets propres à chaque EPCI. Pour ce travail complémentaire là, des ateliers ont été organisés avec les collectivités en décembre. De nouvelles rencontres et échanges seront organisés en 2020.

La Région, dans le cadre de ses nouvelles compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (Chef de file de l'intermodalité), a procédé en 2018 à la création d'un syndicat mixte des transports, le SMINA, à l'échelle du périmètre de la Région Nouvelle-Aquitaine, avec pour compétences la coordination des offres de transport, l'information voyageurs, la tarification coordonnée. Un comité de bassin à l'échelle du département des PA et du sud Landes devrait regrouper les AOT pour la mise en œuvre des projets d'envergure locale. La CCLO a participé en tant qu'invitée à un groupe technique en septembre 2019.

### **3.7. Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la gestion du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), compétence de la communauté de communes de Lacq-Orthez suite à la fusion de la communauté de communes de Lacq et la communauté de communes du Canton d'Orthez, a été confiée à l'association « Gaves et Bidouze », support du Réseau Gérontologique et de la MAIA sur le territoire de la collectivité et d'un CLIC sur le territoire du Béarn des Gaves. Un agent de la communauté de communes de Lacq-Orthez est mis à disposition pour l'animation du CLIC (financé par le département).

En 2019, l'association Gaves et Bidouze a connu une mutation importante dans le cadre de la mise en œuvre de la Plateforme Territoriale d'Appui des Pyrénées Atlantiques. Elle se dénomme désormais ICA Santé 64 pour Informer, Coordonner et Animer avec des missions exercées à l'échelle départementale et un conseil d'Administration représentatif du nouveau territoire départemental.

Le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'agent CLIC de la CCLO auprès d'ICA 64 a été préparé selon les mêmes conditions financières, à savoir un remboursement total du coût du poste par l'association, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour 3 ans. Il a par ailleurs été confirmé en 2019 la poursuite d'une représentation de la CCLO au CA de l'association ICA 64.

## **4. CULTURE**

### **4.1. Centre Culturel**

Le centre culturel a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> février 2016 et a été inauguré officiellement le 28 mai 2016. Le restaurant a ouvert juste avant la Foire, le lundi 4 avril 2016.

Tous les occupants du Mi[x] ont vu leur public augmenter. Les objectifs de fréquentation qu'ils s'étaient donnés ont même été largement dépassés.

Le cinéma est ouvert tous les jours du lundi au dimanche.

Le restaurant est ouvert du lundi au vendredi à midi et le soir, uniquement sur réservation.

Quand elle présente une exposition, la galerie d'art est ouverte au public mardi, mercredi, vendredi et samedi.

La Médiathèque et la cyber-base sont ouvertes au public 37h par semaine, du lundi au samedi. Les matinées, les groupes sont reçus sur rendez-vous.

Depuis 2018, après étude des fréquentations, la Médiathèque et la cyber-base sont passées aux horaires d'été. Ces horaires d'été ont été élargis aux vacances scolaires.

Au total, 26 agents sont affectés au fonctionnement de la médiathèque, de la cyber-base et du MIX dont 7 en recrutement externe et 3 en mobilité interne.

Le Comité d'Orientation Stratégique regroupant les représentants de la CCLO, de la commune de Mourenx et des entités accueillies au Mi[x] n'a pas pu se réunir en 2019, mais a été décalé à février 2020.

Il a examiné le bilan détaillé de fonctionnement du Mi[x] de 2019, au vu des objectifs fixés dans le projet d'établissement et a fixé les orientations pour 2020 en matière d'animations collectives et de communication.

Par ailleurs, un comité technique regroupant les professionnels des entités du Mi[x] se réunit tous les mois pour échanger des informations sur le fonctionnement du Mi[x], les animations portées par chacun et pour mettre en place des actions communes. Ces échanges réguliers permettent la mise en place d'une synergie au sein du Mi[x], comme prévu dans le projet d'établissement.

Le budget global de fonctionnement du MIX s'est élevé en 2019 à 1,491 M€ dont 253 k€ pour les charges communes de fonctionnement partagées entre la CCLO et la commune.

#### **4.2. Pôle lecture**

En 2019, le Pôle lecture est constitué de 22 bibliothèques : 1 tête de réseau (Mourenx), 1 médiathèque tête de territoire (Orthez), 2 bibliothèques têtes de territoire (Arthez-de-Béarn et Monein), 11 bibliothèques relais (Baigts-de-Béarn, Bellocq, SIVU Biron/Castetner/Sarpourenx, Hagétaubin, Labastide-Monréjeau, Lacq-Audéjos, Lucq-de-Béarn, Maslacq, Mont, Puyoô, Sault-de-Navailles), 4 points lecture (Casteide-Candau, Cescau, Labastide-Cézéracq et Viellenave-d'Arthez) et 3 haltes-lecture (Balansun, Sainte-Suzanne, Sallespisse).

##### **a) Acquisitions**

Au 31 décembre 2019, le fonds de la Médiathèque du MI[x] est constitué de 51 882 documents, soit 20 899 livres adultes, 16 222 livres ados/enfants, 7 115 CD audio et vinyles, 270 partitions, 7 349 DVD.

Le fonds de l'ensemble du Réseau s'élève à 145 034 documents soit 65 009 livres adultes, 49 098 livres ados/enfants, 12 663 CD audio et vinyles, 281 partitions, 10 329 DVD et 65 divers matériels.

La Médiathèque est abonnée à 145 titres de revues adultes, ados et enfants. L'ensemble du réseau à 273 titres.

Toutes ces collections sont localisées à la médiathèque et accessibles via la réservation par les usagers du réseau.

L'ensemble des collections ont été équipées de puces RFID afin de permettre l'emprunt direct aux automates de prêts et d'activer le système antivol de la médiathèque.

La Médiathèque a également un fonds de ressources numériques qui sont accessibles à tous les abonnés, via le portail, soit sur place, soit de leur domicile.

##### **b) Fréquentation**

Au 31 décembre 2019, la Médiathèque compte :

- **3 699** inscrits actifs sur le site de Mourenx dont 2 423 adultes, 1 188 enfants (<14 ans) et 82 collectivités.

Au 31 décembre 2019, le réseau compte :

- **10 370** inscrits actifs (quel que soit le site), dont 6 438 adultes, 3 667 enfants et 265 collectivités.

Tous les usagers, quel que soit leur site d'inscription, peuvent emprunter et rendre leurs documents à n'importe quel endroit du réseau.

Depuis l'ouverture de la Médiathèque au Mi[x], on a noté la venue d'un nouveau public de jeunes de 10-14 ans et d'ados-lycéens. Ce public ne vient pas pour emprunter des documents, donc on ne les retrouve pas dans les statistiques, mais ils viennent pour travailler, pour se retrouver et profiter de l'espace offert par la Médiathèque : fauteuil, canapés, espace de travail, etc.

Ils ne sont donc pas forcément inscrits mais pour autant ils sont très présents.

On a d'ailleurs eu quelques problèmes d'incivilités avec certains que l'on essaie de résoudre au quotidien : formation, courriers aux parents, exclusion, concertation avec les partenaires de la ville (service animation et médiateurs Mairie, MJCL, APSPG, Centre social, Gendarmerie, etc.).

De nouveaux services leur ont été également offerts : aide aux devoirs pour les élèves du primaire et du collège tous les mercredis après-midi (hors vacances scolaires), semaine de révision du BAC et du brevet fin mai/début juin. Des collections leur permettant de se perfectionner dans les matières scolaires ont aussi été développées. Ils peuvent aussi écouter de la musique et visionner des vidéos dans les cabanes.

Pour le tout public, des après-midi « jeux de société » sont organisées tout au long des vacances scolaires. Pendant l'été, les bibliothécaires proposent des lectures sur l'herbe, dans le jardin des cultures, derrière le MI[x].

### **c) Prêts :**

En 2019, sur le site de Mourenx, la Médiathèque a prêté :

- 6 265 CD,
- 17 079 DVD,
- 60 390 livres,
- 104 partitions,
- 5 274 revues.

Soit un total de **89 119 documents**.

### **d) Animations**

Les animations thématiques du pôle lecture s'organisent de septembre à juin.

Nous avons donc, sur une année civile, deux programmations différentes :

- Janvier-juin 2019 : autour du vivre ensemble « Toi ? Moi ? Ensemble ! ».
- Septembre-décembre 2019 : autour de la nature « Esprit nature ».

Ces animations se sont traduites par des expositions, des lectures théâtralisées, des spectacles tout-public, des projections de cinéma, des rencontres-lecture, des contes.

Le bilan global des animations menées en 2019 se décline ainsi :

Fréquentation : **2 891 spectateurs** pour **90 rendez-vous / séances**

- Animation Médiathèque tête de réseau et Mi[x] : 893 spectateurs pour 30 séances,
- Animation Réseau : 1 998 spectateurs pour 60 séances.

## **4.3. Réseau Cyber-base**

### **a) Fonctionnement**

Le Réseau Cyber-base accueille toujours un public varié et est de plus en plus souvent sollicité par des partenaires.

L'équipe remplit ses missions à un rythme soutenu et conserve son dynamisme malgré quelques imprévus (arrêt maladie ayant entraîné deux remplacements, accueil de classes plus important que prévu, etc.).

## **b) Actions**

- Collectif des structures accueillant des jeunes à Mourenx, autour de la prévention. Troisième thème : le courage et l'estime de soi. La restitution du travail des jeunes s'est déroulée au MI[X].
- Intervention classes de 5<sup>ème</sup> (collèges Mourenx et Monein) : citoyenneté numérique.
- Ateliers itinérants avec La Poste.
- Ateliers spécial associations (avec la ville d'Orthez-Sainte Suzanne).
- Album photo d'une sortie senior (service anim senior Mourenx).
- Création d'affiches pour un concours (Mission locale Orthez).
- La conduite chez les seniors (CS Lo Solan Mourenx).
- Conseils pour réaliser une vidéo (Lycée Pro Agricole Orthez).
- Rédaction d'un journal (CLAS Lo Solan : accompagnement scolaire Mourenx).

Une convention avec le syndicat mixte La Fibre64 a été signée pour encadrer les interventions dans les collèges sur le thème de la citoyenneté numérique.

Une autre convention a également été signée avec La Poste pour animer des ateliers d'initiation dans de petites communes (Lucq-de-Béarn, Arthez-de-Béarn et Baigts-de-Béarn).

Ces deux conventions entraînent une rémunération de nos interventions.

## **c) Animations**

- Journées des Familles (Orthez, Monein, Mourenx).
- CyberVacances (ateliers créatifs pour enfants à Mourenx, chaque période de vacances scolaires).
- *Semaine de la sécurité informatique.*
- Rando urbaine (Mourenx).
- *Fête du Réseau Cyber-base*
- Journée découverte MIX (Mourenx).
- MIX Festiv' (Mourenx).
- *Logiciels libres en fête (promotion des logiciels libres).*
- CyberMarmite.
- Jeux vidéo intergénérationnels (Mourenx).
- Foire de Mourenx.
- Festival du fake (Mourenx).
- Défi sans écrans (Monein, Mourenx, Orthez).
- Fête de la Musique.
- Escape game du MIX (Mourenx).
- Village des sciences (Mourenx).
- Semaine bleue (Mourenx).
- Journées du Livre (Orthez).
- Rallye Cité (Mourenx).
- Festival du Jeu vidéo.
- Expo bien vivre, bien manger (Mourenx).
- *Le numérique éco-responsable.*
- *Internet indiscret.*
- Fête de fin d'année du service animation de la mairie de Mourenx.

NB1 : Si le lieu n'est pas précisé, l'animation s'est déroulée à Mourenx **et** à Orthez.

NB2 : Les animations en italique sont des animations propres, organisées par nos soins.

#### **d) Cyber-base mobile**

Interventions nombreuses et régulières (1 à 2 fois par semaine) en maisons de retraite, centres de loisirs, mairies, établissements scolaires ou autres pour de la prévention, de l'initiation, des ateliers créatifs, etc.

#### **e) Chiffres et évolutions**

Le nombre d'utilisateurs inscrits réguliers est inchangé : **734** comme en 2018 (en légère baisse à Mourenx et légère hausse à Orthez).

A noter une nouvelle hausse de la fréquentation en **nombre de visites (+5 %** par rapport à 2018, soit +12% à Mourenx et -11% à Orthez) en **accès libre** :

- 471 par mois en moyenne à Mourenx (35,5 heures d'ouverture par semaine),
- 148 par mois en moyenne à Orthez (15 heures d'ouverture par semaine).

Les ateliers habituels enregistrent une baisse, beaucoup plus sensible pour les « cycles débutants » que pour les « ateliers thématiques ». En revanche, certains thèmes plus précis sont très suivis (ex : protéger sa vie privée sur son smartphone).

Le réseau a compté près d'un millier d'utilisateurs en comptant les occasionnels (hors interventions et animations).

Plus de 2 000 personnes ont participé aux diverses animations.

Des enjeux d'actualité ont été repérés :

- l'impact environnemental du numérique,
- la surconsommation d'écran (limites de temps, d'âge, de type de contenu, etc.),
- l'accentuation de la dématérialisation des démarches.

Les besoins croissants d'accompagnement personnalisé.

#### **f) Orientations**

Grâce au syndicat mixte La Fibre64, plusieurs dispositifs pourront être relayés localement :

- PIX (certificat de compétences numériques) pour lequel une expérimentation a déjà débuté fin 2019,
- Aidants Connect (pour sécuriser l'accompagnement dans les démarches administratives),
- Pass numérique (l'équivalent d'un chèque-déjeuner pour des heures de formation aux compétences numériques de base).

Les objectifs déterminés pour le réseau en fonction de besoins identifiés sont les suivants :

- Poursuivre l'accompagnement de la dématérialisation
  - La Fibre64 va accompagner la CCLLO pour la mise en place d'un réseau local de partenaires (Services Départementaux, Pôle Emploi, CCAS...), mais aussi pour plusieurs dispositifs nationaux (Aidants Connect, Pass numérique APTIC, PIX).
- Améliorer la proximité du service
  - développement d'ateliers délocalisés,
  - information auprès de relais locaux (secrétaires de mairie...).

- Sensibiliser les publics aux enjeux et les « acculturer »
  - données personnelles,
  - infox,
  - sécurité,
  - environnement.
- Mise en place plus formelle de rendez-vous pour l'accompagnement personnalisé.

#### **4.4. Iniciativa**

La communauté de communes de Lacq-Orthez, signataire du Schéma Départemental d'Aménagement Linguistique et au titre de sa compétence Iniciativa, initie des projets et accompagne les associations du territoire pour la promotion de la langue béarnaise, occitane et gasconne.

Un comité de pilotage, réunissant des Élus et des représentants des associations du territoire, a été mis en place en juin 2015 afin de travailler en commun pour valoriser les actions et projets menés sur le territoire de la collectivité.

Le budget alloué pour l'année 2019 s'élève à 35 800 € et se décompose ainsi :

- 19 600 € pour la promotion de l'enseignement de la langue occitane, gasconne, béarnaise,
- 16 200 € pour l'association Cultura de Noste pour la promotion de la culture occitane au travers d'animations.

D'autres actions ont par ailleurs été menées par la communauté de communes de Lacq-Orthez en faveur de la langue béarnaise :

- Constitution d'un fonds en occitan au sein de la médiathèque du MI[x],
- Signalétique PLR bilingue pour les points d'information,
- Animations spécifiques du pôle lecture,
- Editorial bilingue du magazine de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- Carte de vœux bilingue.

La CCLLO a contribué à l'audit réalisé par le Département des Pyrénées-Atlantiques pour engager une réflexion sur la reconduction de la politique linguistique en faveur de la langue occitane. Les intercommunalités, dont la CCLLO et le pôle métropolitain Pays de Béarn, ont participé à l'élaboration du nouveau schéma Départemental INICIATIVA DUS, adopté en décembre 2019. La CCLLO est invitée à participer à sa mise en œuvre.

Enfin, la CCLLO a convié, en 2019, les 61 municipalités du territoire à se prononcer sur l'installation d'une signalisation bilingue aux entrées de leurs communes respectives. 51 ont répondu favorablement, dont 6 qui en étaient déjà équipées. 10 ont donné une réponse négative.

Conformément à ces avis, la CCLLO a installé des panneaux avec le nom des communes en béarnais, aux principales entrées d'agglomération de 45 villes et villages, ce qui représente un total de 95 panneaux. Le coût de l'opération, hors diagnostic et pose réalisés par les services du pôle aménagement, a représenté 20 910 € TTC.

L'investissement a été financé par le Département des Pyrénées-Atlantiques à hauteur de 12 000 € et par la CCLLO à hauteur de 8 910 €.

## **5. POLITIQUES CONTRACTUELLES**

### **5.1. Pays Lacq-Orthez Béarn des Gaves**

Le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves constitue un espace de coopération qui trouve son assise sur les périmètres des Communautés de communes de Lacq Orthez et du Béarn des Gaves. Différentes actions sont menées sur ce territoire de projets notamment :

- La gestion et l'animation du programme LEADER,
- Le suivi de l'action triennale de développement de la forêt locale (ADFL) par le CRPF,
- Le suivi du contrat local de santé 2016-2019,
- Le soutien aux initiatives de coopération,
- L'édition d'un annuaire des producteurs locaux,
- Une veille sur les dispositifs contractuels proposés par les partenaires institutionnels
- l'organisation de sorties d'animations (au nombre de quatre en 2018) réparties sur les territoires du Pays LOBG sur le thème de l'agriculture et de la forêt, via un partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement.

Le service Politiques contractuelles de la CCLO, par convention avec la CCBG, est chargé d'assurer le suivi de ces actions. Un budget annexe doté de 128 499 € a été adopté pour l'exercice 2019, financé à hauteur de 22 500 € par la CCLO et 7 500 € par la CCBG.

L'exécution du budget s'est faite en intégrant le transfert au pôle métropolitain des dépenses et recettes liées à la gestion du programme LEADER, soit une dépense totale de 71 690 €.

Le comité de pilotage du Pays LOBG s'est réuni à trois reprises en 2019.

#### **- Comité de pilotage du 14 mars 2019**

- Décision de transfert du portage du programme LEADER au pôle métropolitain au 1<sup>er</sup> juillet 2019 et du transfert des moyens d'ingénierie dédiés,
- Poursuite de l'action de développement pour la forêt locale, avec une animation par le CRPF en perte de vitesse,
- Information sur le projet alimentaire territorial, le voyage d'étude en Pays de la Loire avec la chambre d'agriculture 64 et la démarche à proposer à l'échelle Béarn.

#### **- Comité de pilotage du 12 juin 2019 :**

- Suite à la constitution du Pays de Béarn et au transfert du LEADER au pôle métropolitain Béarn, décision d'arrêter les actions à l'échelle du Pays LOBG hormis le Contrat Local de Santé et le contrat d'attractivité avec la Région
- 
- Maintien du budget annexe Pays jusqu'à la clôture de perception des recettes

#### **- Comité de pilotage du 7 novembre 2019 :**

- Validation du budget 2020 à hauteur de 29 025 € en dépenses financé par la CCLO (12 572 €), la CCBG (4 191 €) et l'ARS (12 262 €).
- Point sur les actions collectives en cours (LEADER, projet alimentaire et agricole, Contrat Local de Santé).

## **5.2. Programme européen LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale)**

### **a) Animation et gestion du programme LEADER**

100 % de l'enveloppe LEADER est théoriquement fléchée aux projets et à l'ingénierie, pour un total de 1 280 100 €.

La programmation financière effective par la Région reste complexe. Pour l'ingénierie 190 K€ restent à percevoir.

La convention annuelle du programme avec la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion, permet une prise en charge des coûts inhérents aux missions de gestion et d'animation du programme à hauteur de 80 %.

1,5 ETP (Équivalents temps-plein) sont dédiés à la gestion (1 ETP) et à l'animation (0,5ETP).

NB : suite au désengagement de l'Etat, la région Nouvelle-Aquitaine a recruté des instructeurs spécialisés dédiés au programme. La présentation des nouveaux instructeurs aux équipes d'animation-gestion des GALS de Nouvelle-Aquitaine a été effectuée en septembre 2018.

### **b) Réunion du comité de programmation**

Le pilotage du dispositif LEADER est assuré par un comité de programmation, composé d'acteurs publics et privés.

Le comité de programmation du Pays LOBG s'est réuni une fois avant transfert au pôle métropolitain.

#### **- Comité du 21 mars 2019**

#### **· SYNTHÈSE DES AVIS d'OPPORTUNITÉ**

Vergers de Monein - Promotion de la pêche Roussanne	<b>Avis positif</b>
SCI Roma – réhabilitation d'une friche	<b>Avis positif</b>
CCLO – mise en place de Marchés de producteurs	<b>Avis positif</b>
CCLO – rénovation de la passerelle de la friche SAICA	<b>Avis positif</b>
CCBG – dernier commerce à Labastide Villefranche	<b>Avis positif</b>
Mairie de Monein – Etude	<b>Avis positif</b>

#### **· SYNTHÈSE DES AVIS DE PROGRAMMATION**

RAQU1902DT0640011	Action de développement de la forêt locale -	<b>Avis positif</b>
RAQU190218CR0720068	CRPF	<b>Avis positif</b>
RAQU190218CR0720070	Scierie Mobile – M. Mahé	<b>Avis positif</b>
	Musée du Sel – les amis du Vieux Salies	

## **5.3. Politique contractuelle régionale**

Le 10 avril 2017, un nouveau règlement d'intervention a été adopté. Suivant les principes de ce règlement et compte-tenu de sa situation socio-économique, le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves peut se positionner sur un **contrat d'attractivité**, réservé aux territoires les moins vulnérables. Ce contrat, d'une durée de trois années, permettra de bénéficier d'un

accès plus large et plus visible aux politiques régionales de droit commun, conformément à leurs règlements d'intervention respectifs.

Le contrat d'attractivité a été adopté par la Région et les deux communautés de communes en juin 2019 après un diagnostic resserré, réalisé en interne par les communautés de communes. Le premier axe du contrat porte sur le renforcement et la diversification du tissu économique autour de l'agriculture et de l'industrie, en allant vers une économie de la transition énergétique.

Le deuxième axe vise à renforcer l'attractivité du territoire au travers de projets autour de l'habitat, de la mobilité, de la santé et de la culture.

#### **5.4. Politique contractuelle départementale**

En 2018, le Département a souhaité initier une nouvelle forme de contractualisation avec les intercommunalités basée sur la construction d'un cadre conventionnel d'échanges stratégiques et la co-construction de stratégies de développement et plans d'actions pour chaque politique publique priorisée sur la base d'enjeux partagés.

La CCLO et le Département ont identifié au-delà des partenariats stratégiques en cours (aménagement numérique, habitat, Schéma Départemental d'Accessibilité des Services au Public - SDASSP -), 4 priorités thématiques : le manger bio et local, la lecture publique et la politique linguistique, la constitution d'une filière hydrogène et le tourisme.

Une convention partenariale de Développement a été conclue à cet effet en mai 2019 pour une durée de 3 ans entre la CCLO et le Département.

#### **5.5. Contrat Local de Santé (CLS)**

Le contrat local de santé a été signé le 18 novembre 2016 pour 4 ans. Il comprend la mise en œuvre de 40 actions relevant de 4 thématiques retenues comme prioritaires :

- santé - environnement,
- prévention et promotion de la santé,
- perte d'autonomie,
- coordination et continuité des soins.

Un comité technique et un comité de suivi composés des représentants des professionnels de la santé, des acteurs institutionnels, des représentants des usagers ont assuré le suivi de mise en œuvre du contrat : point sur les actions en cours et les nouvelles actions engagées dans le CLS.

La démarche évaluative du contrat a été validée en COPIL du 7 novembre 2019 et avait pour objectifs :

- Rendre compte de la dynamique du Contrat Local de Santé (CLS),
- Evaluer l'impact sur le territoire de la dynamique du CLS,
- Préparer les décisions concernant les réorientations et/ou réajustements éventuels pour la programmation d'un prochain CLS.

L'évaluation permettra d'apprécier dans quelle mesure la stratégie et les actions du CLS ont permis une plus grande prise en compte des inégalités sociales et territoriales de santé et de contribuer à l'amélioration des parcours de santé.

Le calendrier retenu a été le suivant :

- Novembre 2019 : validation de la démarche évaluative par le COPIL,
- Novembre-décembre 2019 : mise à jour du diagnostic (Recueil des données/ Bilan des actions/ Conduite des entretiens),
- Janvier 2020 : traitement et analyse des données,
- Février 2020 : présentation et communication des résultats.

## **5.6. Partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour**

Depuis 2008, la communauté de communes de Lacq-Orthez apporte son soutien aux projets de recherche et aux actions de valorisation et de transfert de technologie en lien avec le développement du bassin de Lacq, au travers d'une convention avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Dans ce cadre, la convention de partenariat avec l'UPPA a été renouvelée et confortée pour la période de 2019 à 2022.

Cette nouvelle convention s'inscrit dans un contexte de reconnaissance de la recherche menée par l'UPPA, avec l'obtention du label d'excellence I-Site (Initiatives – Sciences – Innovation – Territoires – Économies) obtenu en mars 2017 pour son projet E2S : Solutions pour l'Énergie et l'Environnement, et de densité du partenariat de l'UPPA avec le monde socio-économique et culturel.

Pour ces quatre nouvelles années, a été approuvée la réservation d'une **enveloppe budgétaire globale de 318 000 €**, répartie comme suit :

- **Soutien aux projets de recherche** dont les thématiques sont en cohérence avec le projet E2S et liées : à la chimie fine, aux matériaux, à l'environnement, à l'énergie, au développement et à l'aménagement du territoire (foncier, risques technologiques, développement économique, renouvellement urbain, identités, tourisme, patrimoine, etc.).  
Ce soutien se traduit par le financement d'**une demi-allocation de thèse par an** : 15 000 € par thèse et par an, soit 45 000 € pendant trois ans, soit 15 000 € x 3 ans x 4 thèses = **180 000 €**.
- **Soutien à la valorisation et au transfert de technologie** sur des travaux de recherche adossés à un projet ayant un impact sur le développement du bassin de Lacq.  
Ce soutien se traduit par le financement de trois allocations **post-doctorales à hauteur de 138 000€ pour les quatre ans**. Cette aide pourra financer :
  - soit 100 % d'un post-doctorat, à hauteur de 46 000 € par post-doctorant et par an,
  - soit 50 % d'un post-doctorat, à hauteur de 23 000 € par post-doctorant pour deux demi-allocations post-doctorales par an, dans le cas où le porteur de projet justifie d'un co-financement équivalent.

**En 2019**, ont ainsi été soutenus les projets suivants :

- financement d'une **thèse** intitulée « Transition énergétique, stratégie industrielle et projet de territoire. Le cas de l'hydrogène dans le bassin de Lacq et les Pays de l'Adour », dont le projet est porté par le laboratoire PASSAGES (**45 000 € sur trois ans**),
- financement d'un **post-doctorat** intitulé « Étude d'un Procédé de Photo-Polymérisation Induisant l'Auto-Assemblage de Copolymères à Blocs pour l'impression 3D (FLEXI-3D) », dont le projet est porté par le laboratoire IPREM et cofinancé par Arkema et IPREM (**23 000€ sur un an**),
- financement d'un **post-doctorat** intitulé « BP2E – Bio-inspired Porous Printed Films to Electrodes », dont le projet s'inscrit dans le domaine de la transition énergétique et environnementale et est porté par le laboratoire IPREM et cofinancé par Arkema et IPREM (**23 000€ sur un an**),

- attribution d'une **aide de 25 000 €** au bénéfice de l'ADERA (Association pour le Développement de l'Enseignement et des Recherches auprès des universités, des centres de recherches et des entreprises d'Aquitaine) pour le projet du laboratoire de transfert de technologie CANOE (Composites en Aquitaine, Nanostructures OrganiquEs).

## **5 - PÔLE RESSOURCES**

### **1. LES FINANCES**

#### **1.1. Les résultats du compte administratif 2019**

OBJET	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>Fonctionnement</b>	<b>52 090 083,87</b>	<b>58 909 313,85</b>	<b>6 819 229,98</b>
Réalisations de l'année 2019	52 090 083,87	56 828 581,93	4 738 498,06
Excédent de fonctionnement 2018 reporté	-	2 080 731,92	2 080 731,92

OBJET	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>Investissement</b>	<b>19 675 809,03</b>	<b>14 495 876,70</b>	<b>-5 179 932,33</b>
Réalisations de l'année 2019	14 076 680,50	12 132 567,70	-1 944 112,80
Déficit d'investissement 2018 reporté	1 997 029,50		-1 997 029,50
Restes à réaliser	3 602 099,03	2 363 309,00	-1 238 790,03

**Après couverture du déficit d'investissement, l'excédent net disponible pour le budget supplémentaire 2020 est de 1 639 297,65 €.**

#### **1.2. La section de fonctionnement**

##### **a) Les dépenses**

Le taux de réalisation global est effectué **sans le virement à la section d'investissement qui est un virement prévisionnel qui ne donne pas lieu à réalisation.**

L'excédent 2019 de la section de fonctionnement avec l'excédent antérieur est de 6 819 229,98 €, il correspond à l'autofinancement dégagé en fonctionnement affecté au financement de la section d'investissement.

Le taux de réalisation global de la section de fonctionnement est de **98,70 %** hors prélèvement (98,56 % en 2018).

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	% de réalisation
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>57 243 377,41</b>	<b>52 090 083,87</b>	<b>98,70 %</b>
011	Charges à caractère général	10 008 770,64	9 568 878,53	95,60 %
012	Charges de personnel	16 658 185,00	16 557 368,50	99,39 %
014	Atténuation de produits	15 254 803,00	15 254 802,97	100,00 %
65	Charges de gestion courante	5 252 368,56	5 167 483,69	98,38 %
66	Charges financières	1 241 593,26	1 219 963,14	98,26 %
67	Charges exceptionnelles	164 353,00	143 568,30	87,35 %
	<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>48 580 073,46</b>	<b>47 912 065,13</b>	<b>98,62 %</b>
023	Virement à la section d'investissement	4 466 311,85		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 196 992,10	4 178 018,74	99,55 %

- **Les charges à caractère général**

Elles s'élevaient à 9,57 M€ en 2019 (9,21 M€ en 2018).

- **Les charges de personnel**

Les charges de personnel s'élevaient à 16,56 M€ en 2019 (16,52 M€ en 2018).

- **Les autres charges de gestion courante** (indemnités des élus, contingents et participations obligatoires, subventions organismes publics et privés)

Les principaux postes composant ce chapitre sont les suivants :

- 220 633 € pour les indemnités et frais des élus,
- 1 286 930 € pour la contribution au SDIS,
- 10 612 € admissions en non valeurs,
- 321 117 € pour la subvention d'équilibre de la zone de Loupien,
- 174 885 € pour la participation aux transports scolaires des collèges,
- 657 002 € au titre des contributions GEMAPI,
- 60 652 € au titre du syndicat La Fibre 64,
- 38 950 € au titre de la participation au budget Pays Art et Histoire,
- 5 500 € au titre du budget Pays,
- 320 982 € pour les participations et subventions aux organismes publics,
- 2 058 042 € pour les associations.
- Autres : 12 173 €.

- **Les reversements de fiscalité**

Les attributions de compensation versées aux communes se sont élevées à **12,59 M€** en 2019.

La contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales pris en charge par la communauté de communes de Lacq-Orthez a représenté **2,49 M€** en 2019.

- **Les charges financières**

Les intérêts de la dette se sont élevés 1,22 M€.

**b) Les recettes**

Le taux de réalisation global est effectué **sans l'excédent reporté** qui ne donne pas lieu à réalisation.

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	% de réalisation
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>57 243 377,41</b>	<b>56 828 581,93</b>	<b>103,02 %</b>
013	Atténuation de charges	70 000,00	140 844,26	201,21 %
70	Produits des services	2 591 027,00	2 600 438,51	100,36 %
73	Impôts et taxes	36 187 708,00	36 633 091,36	101,23 %
74	Dotations, participations	12 085 853,00	13 091 832,09	108,32 %
75	Produits de gestion courante	996 320,00	1 031 985,20	103,58 %
76	Produits financiers	198 000,00	219 216,23	110,72 %
77	Produits exceptionnels	2 458 059,24	2 535 496,03	103,15 %
	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>54 586 967,24</b>	<b>56 252 903,68</b>	<b>103,05 %</b>
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	575 678,25	575 678,25	100,00 %
002	Excédents reportés	<b>2 080 731,92</b>		

- **Les atténuations de charges (remboursements sur rémunérations de personnel)**

Il s'agit des remboursements concernant le personnel : remboursements de l'Etat pour les emplois aidés et remboursements d'assurances notamment, qui s'élèvent à 140 844 € en 2019.

- **Les produits des services et du domaine**

Les principaux postes se décomposent comme suit :

- les redevances d'occupation du domaine public : 120 810 €,
- les produits des crèches : 340 761 €,
- les produits de la base de loisirs : 41 838 €,
- l'entretien des espaces verts 2019 : 76 416 €,
- la vente de matériel (web enchères) : 4 220 €,
- les mises à disposition de personnel : budget annexe déchets : 1 601 247 € ; autres mises à disposition : 156 424 €,
- le remboursement des charges pour le MIX par la commune de Mourenx : 51 107 €,
- les remboursements des charges collectives pour les bâtiments économiques : 86 190 €,
- le transport à la demande : 22 000 €,
- produits divers : 77 682 €.

- **Les impôts et taxes**

Ce chapitre enregistre des recettes supplémentaires par rapport aux prévisions pour les produits suivants : taxes foncières et habitations : + 407 544 € (rôles supplémentaires), CVAE : + 79 000 €, la TASCOM : + 80 883 €, L'IFER : + 92 988 €.

Les attributions de compensation négatives s'élèvent à 245 743 € en 2019.

- **Les dotations, subventions et participations**

Ce chapitre est excédentaire en 2019 et enregistre principalement :

- L'augmentation de la participation de la CAF pour les structures de la petite enfance : + 262 781 €.
- FCTVA au **titre du fonctionnement** non prévu : + 184 405 €.
- La rectification notifiée de la dotation de compensation 2018 : + 487 820 €.
- La dotation de compensation de la DGF 2019 (hors rectificatif 2018) : 3 033 750 €.
- La dotation de compensation de la réforme de la TP : 6 932 199 €.
- La compensation de l'exonération de la taxe d'habitation : + 31 992 €.

- **Les produits de gestion courante**

Ce chapitre est constitué essentiellement des revenus des immeubles pour un montant de 984 300 € et des produits divers pour 47 684 €.

- **Les produits exceptionnels**

Les produits exceptionnels sont pour l'essentiel :

- pénalités et contentieux : 2 092 190 € au titre du contentieux avec l'Etat ( de 2014 à 2017),
- le produit des cessions d'immobilisations : 232 556 €,
- les indemnités suite à des sinistres et avoirs : 210 749 €.

### 1.3. La section d'investissement

#### a) Les dépenses

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>19 751 852,93</b>	<b>14 076 680,50</b>	<b>3 602 099,03</b>
20	Immobilisations incorporelles	572 402,99	178 135,60	382 835,80
204	Subventions d'équipement versées	2 458 809,16	2 336 055,94	447 437,28
21	Immobilisations corporelles	2 248 276,27	1 862 893,24	377 296,68
23	Immobilisations en cours	7 369 477,40	5 685 905,24	1 648 486,54
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>12 648 965,82</b>	<b>10 062 990,02</b>	<b>2 856 056,30</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	3 755 196,17	3 128 414,15	605 196,17
27	Autres immobilisations financières	224 404,51	224 404,52	-
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>3 979 600,68</b>	<b>3 352 818,67</b>	<b>605 196,17</b>
45	Opérations pour comptes de tiers	151 508,29	10 661,73	140 846,56
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	575 678,25	575 678,25	
041	Opérations patrimoniales	399 070,39	74 531,83	
001	Solde d'exécution négatif reporté n-1	1 997 029,50		

#### - Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement, les opérations du centre culturel (opérations pour compte de tiers) et les fonds de concours s'élèvent à 10,06 M€ (12,26 M€ en 2018)

Les dépenses restant à réaliser au 31/12/2019 s'élèvent à 3,602 M€.

**Le taux de réalisation des dépenses d'équipement** est de **71,69 %** contre 80,53 % en 2018 (dépenses mandatées).

#### - La dette

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 3 124 532 € au titre du budget principal.

#### b) Les recettes

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>19 751 852,93</b>	<b>12 132 567,70</b>	<b>2 363 309,00</b>
13	Subventions d'investissement	2 539 474,00	1 772 759,16	105 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 987 000,00	2 054 003,65	2 000 000,00
23	Immobilisations en cours	-	70 000,00	-
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>6 526 474,00</b>	<b>3 896 762,81</b>	<b>2 105 500,00</b>
10	Dotations et fonds divers	1 103 196,00	803 414,00	-
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 299 551,02	2 299 551,02	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,57	9 356,94	-
26	Participations, créances	105 000,00	105 000,00	-
27	Autres immobilisations financières	384 714,00	154 905,00	257 809,00
024	Produit des cessions d'immobilisations	200 543,00	-	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>4 097 004,59</b>	<b>3 372 226,96</b>	<b>257 809,00</b>
45	Opérations pour comptes de tiers	66 000,00	286 488,80	-
021	Virement de la section de fonctionnement	4 466 311,85	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 196 992,10	4 178 018,74	-
041	Opérations patrimoniales	399 070,39	399 070,39	-

- **Les emprunts**

Sur les 3,987 M€ prévus en 2019, 2,054 M€ ont été contractés en 2019 et 2 M€ sont en restes à réaliser.

- **Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**

En 2019, 803 414 € ont été perçus au titre des investissements réalisés.

- **Les subventions d'équipement**

Elles ont représenté 1,77 M€ :

- Participation de la Région pour Chemstart'up 3 : 1,1 M€,
- Participation de l'ETAT, mesures foncières PPRT : 40 445 €, Région : 4 730 €,
- Voirie : conseil départemental : 363 709 €,
- Petite enfance : CAF : 3 300 €,
- Participation du département Action linguistique Initiativa : 6 000 €,
- Amélioration des pratiques de désherbage : Agence de l'eau : 54 573 €,
- Subvention TEPCV : 200 000 €.

## **2. LA COMMUNICATION**

Le service communication élabore les plans de communication et assure la conception et la réalisation de l'intégralité des supports de communication en interne grâce notamment à un studio graphique intégré.

Au 31 décembre 2019, le service est composé de :

- Aurélie BASSALER : Responsable du service,
- Pascal BUCCITTI : Assistant administratif,
- Mélanie DUSSARRAT : Rédactrice et chargée des supports numériques,
- Sophie HAZERA : Rédactrice et chargée des relations presse,
- Géraldine MURILLO : Chargée de communication, spécialisée dans l'évènementiel,
- Lucie RECALDE : Apprentie chargée de communication.

Le service communication a poursuivi sa démarche d'évaluation de ses actions de communication. Des sondages ont été organisés lors de tous les événements (fête du lac, marchés de producteurs, marchés nocturnes, foires...) et tout au long de l'été à la base de loisirs afin de mieux connaître les cibles et l'impact de chaque support de communication.

### **2.1. Les activités et les cibles de la communication de la CCLO**

Le service est compétent pour la définition de plans de communication, le choix des outils les plus adaptés, la définition des calendriers et le suivi budgétaire pour chaque opération de communication permettant de :

- Valoriser le territoire : promouvoir le territoire pour contribuer à son développement économique ; renforcer son image à travers des campagnes de promotion ; valoriser le patrimoine, les équipements et les projets,
- Soutenir les initiatives locales : rendre compte de ce qui se passe sur le territoire ; informer sur la vie culturelle et sportive ; organiser des événements,
- Informer sur les services publics : expliquer le rôle des différentes institutions ; faire connaître les services publics et leur fonctionnement, etc.

### **a) Communication interne**

A destination des agents et des élus de la collectivité :

- Extranet : il constitue une véritable plateforme d'échanges et de travail entre agents, élus et la collectivité,
- Revue de presse : mise en ligne quotidienne sur l'Extranet à partir de journaux locaux (La République des Pyrénées, Sud-Ouest) et nationaux (Le Monde, Les Echos).

### **b) Communication externe**

A destination de la population, des organismes partenaires et de tous les publics concernés par un ou plusieurs domaines de compétence.

- Communication institutionnelle :
  - Création de l'identité graphique : logo, charte graphique, signalétique, etc.
  - Elaboration de plans de communication : prévoir des supports de communication adaptés aux cibles et aux objectifs.
  - Gestion du site [www.cc-lacqorthez.fr](http://www.cc-lacqorthez.fr) : mise à jour, actualités, newsletter, etc.
  - Magazines distribués dans les 26 000 foyers des 61 communes.
  - Gestion des réseaux d'affichage 4x3m, « sucette ».
  - Gestion de la signalétique, des panneaux de chantiers, etc.
  - Gestion des relations et actions menées avec l'EBPLO
  - Conception et réalisation de supports de communication divers : affiches, plaquettes, flyers, stands, encarts publicitaires, etc.
  - Gestion des relations avec la presse locale et nationale – écrite / TV / radio - : organisation de conférences de presse ou envoi de communiqués de presse valorisant l'action de la collectivité.
  - Rédaction des éditos, ITV, discours, interventions des élus qui le souhaitent.
- Communication évènementielle :
  - Organisation d'inaugurations, de cérémonies, de réceptions (repas ou vin d'honneur), d'évènements : coordination de la logistique, gestion des relations publiques, du protocole, de l'accueil, du déroulement, etc.

### **c) Assistance communication aux communes**

Le service peut intervenir en assistance aux communes dans le cadre du règlement d'intervention présenté et adopté à la conférence des maires d'octobre 2015 et mis à jour en 2018.

### **d) Opérations particulières réalisées en 2019**

- Communication interne :
  - Travail sur la refonte du site extranet (livraison en février 2020),
  - Formalisation d'une procédure d'accueil pour les nouveaux agents,
  - Préparation de la journée des agents prévue en février 2020,
  - Sensibilisation des agents et des élus sur les contraintes de communication en période préélectorale.
- Magazine :
  - Edition d'un numéro du « Magazine de la CCLO » en janvier,
  - Edition d'un numéro spécial (point d'étape sur le projet de territoire / spécial activité estivales) en juin,
  - Lancement de l'étude de lectorat – étude quantitative (sondage mené en janvier 2019).

- Communication numérique :
  - Elaboration de la stratégie de la page Facebook de la base de loisirs,
  - Présence et animations renforcées sur Facebook,
  - Mise en œuvre d'une cartographie interactive des services de la CCLO sur la base du SIG,
  - Accompagnement du SIG sur l'Open data.
- Mise en œuvre de plans de communication spécifiques pour :
  - La mise en place de la taxe GEMAPI,
  - L'habitat avec la création des points infos logement social,
  - La création des marchés de producteurs hebdomadaires à Lacq et Argagnon,
  - La création de marchés de nocturnes à Orthez.
- Création d'un guide des services de la CCLO à destination des nouveaux habitants du territoire et diffusion dans les 61 mairies.
- Finalisation du redéploiement du mobilier du réseau sucette à l'échelle des 61 communes et externalisation de la gestion de l'affichage auprès d'A Tout Services.
- Organisation de :
  - l'ouverture de la nouvelle déchetterie de Pardies,
  - l'inauguration du crématorium à Labastide-Monréjeau avec les exploitants,
  - l'inauguration des extensions de Chemstart'up (bâtiments canoë 2 et 3) avec Canoë et Chemparc,
  - la pose 1ère pierre ferme photovoltaïque avec total Solar sur la plateforme Mourenx / Noguères / Pardies / Bézingrand.

### **3. L'INFORMATIQUE**

Le service informatique gère :

- **L'accueil général de la collectivité** : accueil physique, téléphonique, gestion des salles de réunion, gestion du courrier, etc.
- **L'informatique et la téléphonie sur les différents sites** : siège, antenne d'Orthez, centre culturel Le Mix, crèches, déchetteries, pépinières d'entreprises
- **L'aménagement numérique du territoire.**

Avec l'arrivée d'un nouveau technicien, le service est désormais composé de 8 agents.

Le fonctionnement de l'équipe informatique a évolué avec la mise en place d'un outil de gestion de tickets, gratuit, GestSup, permettant aux techniciens du service, mais surtout aux agents utilisateurs de déclarer des demandes et incidents.

Outre le renouvellement des équipements arrivés en fin de garantie ou défectueux et les interventions sur les sites, le service a géré des projets et plusieurs consultations.

#### **3.1. Migration des lignes et renouvellement de la flotte mobile**

La communauté de communes a passé un marché subséquent avec l'UGAP, la centrale d'achats des collectivités territoriales, fin 2018.

La mise en œuvre du marché avec l'opérateur retenu, en l'occurrence BOUYGUES, s'est déroulée à la fin du premier trimestre 2019 : migration des lignes sur de nouveaux abonnements, achat des terminaux, remise des équipements aux agents.

Les tarifs très attractifs de l'opérateur ont permis une gestion optimale des frais de télécommunication bien que les coûts des terminaux restent non négligeables.

### **3.2. Consultations**

Plusieurs marchés ordinaires ou à bons de commande ont été lancés dans l'année :

- Marché de location-maintenance de solutions de gestion de courrier (machine à affranchir et machine de mise sous plis) attribué à la société PITNEY BOWES.
- Fourniture de matériels informatiques pour les services de la communauté, attribué à la société CHEOPS.
- Fourniture et mise en œuvre d'une infrastructure de stockage et de virtualisation hyperconvergée (projet d'amélioration du système d'information) attribué à la société CHEOPS et mis en œuvre sur le 2<sup>nd</sup> semestre 2019.
- Fourniture et paramétrage d'une solution de gestion de la taxe de séjour pour le service tourisme attribué à la société NOUVEAUX TERRITOIRES.

Des marchés négociés ont également été passés :

- avec la société DOOB pour l'accès aux ressources numériques et la maintenance de la borne d'écoute audio de la Médiathèque du centre culturel de Mourenx,
- avec la société CIRIL pour les prestations de maintenance et d'assistance à l'utilisation des solutions de gestion financière et gestion des ressources humaines,
- avec la société CRESCENDO pour la maintenance, l'assistance & hotline, l'hébergement de la solution Cassiopée et du portail CassioWeb (solution de gestion documentaire de la médiathèque),
- avec la société GFI pour la maintenance du logiciel du service urbanisme Cart@ds,
- avec la société NOVALDI pour les prestations de maintenance, d'assistance et d'accompagnement des sites internet et extranet de la CCLO.

### **3.3. Renouvellement des installations téléphoniques des pépinières d'entreprises d'Artix, Arthez, Biron et Monein**

Le renouvellement des autocommutateurs téléphoniques ainsi que des postes téléphoniques des pépinières a permis une harmonisation du fonctionnement de ces sites distants et une gestion centralisée, depuis le site de la CCLO, de toutes les lignes téléphoniques.

Un travail préalable a été conduit avec le service Bâtiments, principalement au niveau du bâtiment d'Artix : ajout d'une climatisation dans le local informatique (2 300 €) et ajout de prises RJ45 supplémentaires dans les bureaux (8 988 €).

Le travail de recensement, analyse des besoins, déploiement a été conduit avec la société SPIE (titulaire UGAP) avec le service Informatique en étroite collaboration avec le service Aides aux entreprises.

Coût de ce projet de renouvellement des équipements téléphoniques : 40 538,05 € TTC.

### **3.4. Aménagement et usages numériques**

En tant que membre du syndicat La Fibre 64, la communauté de communes de Lacq Orthez a bénéficié de services et prestations numériques tant pour ses besoins propres que pour ceux des communes membres et notamment :

- la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP),

- la mise à disposition d'un profil acheteur sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics [www.eadministration64.fr](http://www.eadministration64.fr),
- la mise à disposition d'un tiers de télétransmission des actes et flux dématérialisés sur cette même plateforme.

Le déploiement du territoire en fibre optique, la couverture des zones blanches & la téléphonie mobile, les projets de Wifi public, sont des dossiers également suivis de près par la communauté.

La Délégation de Service Public a été confiée à la société THD64 qui en charge de la couverture FTTH du territoire départemental avec ses sous-traitants : ERT (groupe ALTICE) sur la partie Pays Basque et SCOPELEC sur la partie Béarn.

4 NRO (nœuds de raccordement optiques) ont été installés en 2019 :

- à Mourenx le 17 septembre 2019,
- à Baigts de Béarn le 17 octobre 2019,
- à Casteide-Candau le 14 novembre 2019,
- à Maslacq le 13 décembre 2019.

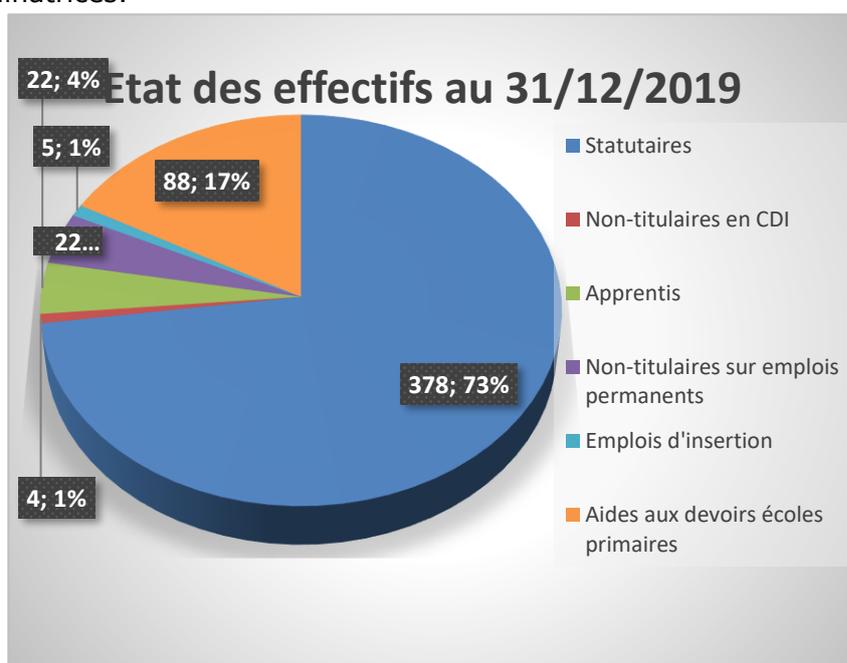
28 dossiers APS – SRO ont été traités par les services de la CCLO et présentés aux communes pour validation.

#### **4. LE PERSONNEL – Les chiffres-clés**

##### **4.1. Les effectifs**

519 personnes étaient rémunérées au 31 décembre 2019 (hors élus) au sein de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

- 378 agents statutaires,
- 4 agents contractuels en CDI,
- 22 apprentis,
- 22 agents contractuels sur emplois permanents (remplacements ou postes vacants),
- 5 emplois d'insertion,
- 88 intervenants pour l'aide aux devoirs dans les écoles primaires dont 4 coordinatrices.



## **4.2. Les évolutions de carrière**

### **a) Les avancements de grades**

**25** avancements de grade, répartis :

Dans la filière technique :

- **5** adjoints techniques ont été nommés adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe,
- **3** adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe ont été nommés adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe,
- **5** agents de maîtrise ont été nommés agents de maîtrise principal,
- **1** technicien a été nommé technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- **1** ingénieur a été nommé ingénieur principal,
- **1** ingénieur principal a été nommé ingénieur hors classe.

Dans la filière culturelle :

- **1** adjoint du patrimoine a été nommé adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Dans la filière médico-sociale :

- **2** auxiliaires de puériculture principaux de 2<sup>ème</sup> classe ont été nommés auxiliaires de puériculture principaux de 1<sup>ère</sup> classe,
- **1** éducateur de jeunes enfants 1<sup>er</sup> classe a été nommé éducateur principal de jeunes enfants de classe exceptionnelle.

Dans la filière animation :

- **3** adjoints d'animation ont été nommés adjoint d'animation principal de 2<sup>nde</sup> classe,
- **2** adjoints d'animation ont été nommés adjoint d'animation principal de 2<sup>nde</sup> classe (avec examen).

### **b) Les promotions internes**

Dans la filière administrative :

- **1** adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe a été nommé rédacteur.

*Dans la filière technique :*

- **1** adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe a été nommé agent de maîtrise,
- **2** adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe ont été nommés agents de maîtrise,
- **1** agent de maîtrise a été nommé technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (avec examen),
- **1** technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe a été nommé ingénieur (avec examen).

### **c) Nominations suite à réussites à concours**

- **1** adjoint d'animation titulaire a été nommé auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### **d) Les avancements d'échelon**

- **157** agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon.

## **4.3. La formation**

La formation est un des outils de la gestion des ressources humaines. Elle permet d'ajuster les écarts entre les compétences requises pour assurer les missions de service public et les compétences mobilisées par les services et les agents.

Ainsi le plan de formation 2019 a cherché à répondre aux besoins de la collectivité qui doit disposer d'agents compétents pour développer ses projets et répondre aux exigences du service public ainsi qu'aux besoins des agents qui souhaitent progresser dans leur métier, leur carrière voire se diriger vers un autre métier.

Sa mise en œuvre s'est articulée autour de deux axes prioritaires qui portent sur "la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents" et "le développement de la culture commune et professionnelle des agents de la CCLO".

Les actions de formation d'intégration (Cat. A/B/C) ont permis également de répondre aux obligations statutaires des fonctionnaires stagiaires.

Enfin, le financement de formations visant à faciliter l'accès à une qualification ou au développement des compétences nouvelles dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle relevant du CPF (Compte personnel de formation) a été possible.

Il est à noter le développement d'une compétence interne dans le domaine de la sécurité au travail grâce à l'obtention de diplôme de formateur en matière de SST/PSC1 et CACES.

Pour l'année 2019, les dépenses consacrées à la formation se sont élevées à 175 978 € dont 81 568 € au titre de la cotisation CNFPT, 87 956 € qui ont été versés à d'autres organismes (dont les participations aux frais d'apprentissage) et des frais de déplacement relatifs à la formation qui ont représenté 6 454 €.

## **5. LA VIE ASSOCIATIVE**

### **5.1. Préambule**

La réflexion engagée depuis 2016 sur les modalités d'attribution des subventions aux associations et organismes divers, en vue d'en diminuer ou limiter les dépenses, s'est poursuivie. Les travaux de la commission dédiée, réunie les 22 mars et 30 octobre 2018, ont ainsi permis de contenir ces dépenses au titre de l'exercice 2019.

	<b>Différence 2018/2019</b>
<b>Cotisations / Participations financières</b> <i>Intégration des cotisations AMF + ADM64 et de l'AaDT 64(Agence de Développement Touristique)</i>	+ 3 162 €
<b>Subventions rattachées au pôle développement économique</b> <i>Non renouvellement de la subvention exceptionnelle versée à Eurolacq Entreprises : 80 000 €</i>	- 95 346 €
<b>Subventions rattachées au pôle animation du territoire</b> <i>Augmentation de la subvention à la crèche de Monein Baisse pour les associations sportives, les foyers socio-éducatifs et les voyages pédagogiques</i>	+ 6 111 €
<b>Subventions rattachées au pôle environnement</b> <i>Arrêt des subventions aux Amicales de Sapeurs-Pompiers</i>	- 2 350 €
<b>Subventions rattachées au pôle ressources</b> <i>Aucun changement</i>	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 88 423 €</b>

## **5.2. Détail des cotisations & subventions octroyées au titre de 2019**

Le montant total des crédits, soit **2 280 401 €**, a été réparti comme suit :

- **1 010 807 €** consacrés aux cotisations ou participations financières statutaires calculées, pour la plupart, en fonction du nombre d'habitants : **15 structures**.
- **1 269 594 €** consacrés aux associations et organismes divers, répartis dans chaque domaine de compétence de la collectivité : **74 structures**.
  - **22** rattachées au pôle développement économique : **644 236 €**,
  - **50** rattachées au pôle animation du territoire : **559 783 €**,
  - **1** rattachée au pôle environnement : **575 €**,
  - **1** rattachée au pôle ressources : **65 000 €**.

Comme la loi l'exige, pour tout montant supérieur à 23 000 €, une convention a été établie entre la collectivité et l'association, précisant le motif de l'attribution de la subvention ainsi que ses conditions d'utilisation. Pour les associations bénéficiaires d'une subvention d'un montant inférieur à 23 000 €, elles ont fait parvenir à la collectivité un formulaire rendant compte de l'utilisation qui en a été faite.

## **5.3. Dispositif de soutien aux associations pour la réalisation de manifestations sportives et culturelles**

Il faut rappeler que de 2016 à 2018, ce dispositif était également utilisé pour le règlement des locations de chapiteaux lors des fêtes patronales. Décision en avait été prise en 2015, considérant les crédits non consommés de l'enveloppe cette année-là (121 740 €).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, cela n'a plus cours : un groupement de commande a été créé afin de consulter les prestataires à grande échelle.

L'enveloppe du dispositif de soutien pour 2019, exclusivement dédiée, donc, aux associations pour la réalisation de manifestations sportives et culturelles, a été fixée à **91 500 €** (1 500 € x 61 communes). Soit la même somme qu'en 2018.

Voici le bilan de son utilisation :

Sur 61 communes, **28 communes** ont sollicité le dispositif d'aide en faveur de leur tissu associatif (18 communes en 2018) : Abidos, Abos, Argagnon, Artix, Bellocq, Biron, Cardesse, Casteide-Cami, Castétis, Castetner, Cescau, Cuqueron, Hagetaubin, Lacommande, Lagor, Lanneplàà, Loubieng, Lucq-de-Béarn, Monein, Mont, Mourenx, Parbayse, Pardies, Ramous, Saint-Médard, Sallespisse, Sault-de-Navailles et Urdès.

Soit **38 654 €** de crédits consommés (85 451 € en 2018).

Soit **52 846 €** de crédits non consommés (6 049 € en 2018).

## **5.4. Perspectives 2020**

La commission des subventions, en concertation avec les commissions thématiques et le bureau, reconduira ses travaux de réflexion pour contenir les dépenses au titre du budget 2020.